

PADD

Partie I :

Diagnostic stratégique Territorial

Rapport du Conseil Exécutif

Préambule

La Collectivité Territoriale de Corse a fait le choix de doter l'île d'un document de planification ayant la portée des anciennes Directives Territoriales d'Aménagement (DTA). En ce sens est mise clairement en évidence une volonté politique forte d'encadrer et d'anticiper de manière décentralisée les questions du développement et de l'aménagement insulaires par un plan au service de l'intérêt général.

Un PADDUC pour qui ?

Le PADDUC que nous vous proposons de construire ensemble, se donne comme ambition prioritaire de fournir à chaque citoyen, au sein de la société insulaire et dans chaque territoire, les chances les plus équitables de vivre et de s'épanouir sur cette terre.

L'impulsion politique que nous voulons faire partager est en effet destinée principalement à améliorer les conditions de vie de ceux qui connaissent des difficultés, de ceux qui travaillent, créent des entreprises, développent des activités et plus généralement vivent en Corse.

La prise en compte des aspirations des individus devra concerner les dimensions sociales, économiques, mais aussi l'identité, née d'une culture partagée avec une langue propre. Nous souhaitons ainsi asseoir notre développement à partir des valeurs de partage, de solidarité, d'éthique et d'ouverture, valeurs qui fondent le sentiment d'appartenance au peuple corse, au service duquel doit être élaboré le présent PADDUC. Le peuple corse a été défini par l'Assemblée de Corse dans sa délibération du 13 octobre 1988 qui affirme « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption : le peuple corse ».

Ainsi cette approche profondément humaniste est un axe prioritaire de notre rapport avec la proposition que le PADDUC vaille charte de lutte contre la précarité sociale et culturelle.

L'ogettivu fundamentale di u Padduc hè quellu di a difesa è a prumuzione di l'interessi di u Populu Corsu, in a so cuncepitura umana è aperta data da l'Assemblea di Corsica in a so deliberazione di u 13 d'ottobre di u 1988, è chì accerta « l'esistenza di u Populu Corsu, cumunità storica è culturale viva, chì addunisce Corsi d'origine è Corsi d'aduzione ».

Un PADDUC pourquoi ?

Nous sommes ici tous autant attachés à notre village, à notre Île, à notre terre autour de laquelle se structurent les rapports sociaux et politiques.

Il nous incombe ensemble pour aujourd'hui, pour demain, pour nos enfants de rechercher avec ambition et audace le nécessaire équilibre entre développement et protection. Cet équilibre doit permettre avant tout de garantir une gestion équitable et durable de nos ressources et de nos

espaces.

En répondant à ces deux questions, nous souhaitons répondre aux principales préoccupations des corses, qui n'ont que trop attendu pour qu'enfin, notre île soit dotée, d'un cadre, d'un outil à la mesure des enjeux mais aussi des menaces qui pèsent sur elle.

Dès le départ, l'ambition affichée pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) a été de mobiliser l'intelligence collective du territoire car les options prises et les effets attendus concernent tous les Corses. C'est pour cela qu'une démarche de démocratie de proximité a été mise en place avec notamment les élus, mais aussi les partenaires institutionnels, l'Etat, les représentants socio-professionnels et associatifs, les citoyens et la société corse dans son ensemble. Cette manière de construire un projet durable est apparue non seulement souhaitable mais constitutive et garante de sa légitimité. La réussite de ce plan d'aménagement et de développement durable dépend étroitement de la capacité à écouter, entendre et faire partager des orientations politiques puis opérationnelles.

Pour réaliser cette co-construction, trois niveaux de gouvernance ont été mis en œuvre :

- **L'échelon régional** destiné à mobiliser les élus de l'Assemblée avec le comité stratégique assisté par un comité technique, les cinq ateliers régionaux transversaux pour répondre aux cinq grands objectifs stratégiques, les ateliers spécifiques « montagne » et « littoral », et enfin l'accompagnement permanent du CESC et des services de l'Etat, en particulier la DREAL. L'ensemble des services de la CTC et de ses agences et offices ont apporté des contributions et expertises particulièrement utiles à l'élaboration de ce Plan.
- **L'échelon départemental et local** par la consultation et l'échange avec les deux conseils généraux, les deux associations de Maires et les deux Communautés d'agglomération, ainsi que par l'organisation d'ateliers décentralisés pour rechercher une synergie entre projets locaux des territoires et stratégie régionale.
- Enfin, un niveau de **concertation directe avec les citoyens** par l'intermédiaire d'un sondage d'opinion, de questionnaires, de rencontres et de diffusions d'informations consolidées sur le site de la CTC et via différents médias.

Les propositions, attentes, et remarques formulées par plus de 600 acteurs lors de nombreuses rencontres structurées mais aussi au cours de multiples contacts plus informels, ont alimenté et enrichi le projet.

Les concertations, en particulier lors des Assises du foncier et du logement et des Assises du littoral, ainsi que les études et expertises conduites depuis trois ans, ont permis d'affiner l'ensemble des données indispensables pour poser un diagnostic sur lequel est fondé **le Projet d'Aménagement Durable (PADD)**.

Les cinq grandes orientations du projet de société voté le 26 juillet 2012 constituent la trame de ce plan organisé autour des trois piliers du développement durable dans une logique de transversalité :

- Sur le plan du développement sociétal
- Sur le plan du développement économique
- Sur le plan éco-environnemental

Elles sont traduites dans trois documents spécifiques qui illustrent la volonté de produire des approches intégrées et de fournir des outils ergonomiques aux décideurs publics et notamment aux maires :

- **La Charte régionale de lutte contre la précarité** qui doit permettre de répondre aux besoins fondamentaux des habitants de cette île et en premier lieu aux plus démunis

d'entre eux.

- **Le Plan montagne** qui reflète la volonté de redonner des chances équilibrées à chaque composante de l'espace insulaire et répondre ainsi par un ensemble de mesures coordonnées aux besoins des populations notamment les plus isolées. Parmi les outils de ce Plan Montagne, figurent également les précisions apportées à la Loi « Montagne » au regard des spécificités du territoire régional.
- **Le Livret littoral et formes urbaines** qui est aussi le fruit des travaux des Assises du Littoral. On peut escompter que la bonne utilisation de ce document garantisse, un meilleur encadrement de l'urbanisation, une plus grande stabilité juridique des documents et sécurise l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces trois documents font partie intégrante du PADD et du PADDUC.

Compte tenu de l'importance, de la diversité et de la complexité des sujets exposés dans le PADD, le principe de scinder en deux moments la présentation à l'Assemblée de Corse a été retenu :

- Le premier, sous forme d'une réunion plénière des élus de l'Assemblée de Corse le 18 décembre 2013, sur la base d'un document de travail, ne donnant pas lieu à un vote. Cette réunion de travail a eu pour but de soumettre aux élus un projet de PADD contenant l'ensemble des éléments constitutifs imposés par la loi et/ou choisis par l'Assemblée de Corse, mais laissant justement « au politique » le soin d'arbitrer un certain nombre de concepts et orientations.
- Le second, sous forme d'une session de l'Assemblée de Corse, au cours de laquelle le PADD sera soumis au vote. Ce vote ouvrira alors la voie à la troisième étape, c'est-à-dire la transcription spatiale de ce projet en un Schéma d'Aménagement Territorial de l'île (SAT).

Le PADD et le SAT constituent le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)**, qui *in fine* est soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

Table des matières

INTRODUCTION	11
I- Société : les dynamiques socio-culturelles génératrices de fragilités	19
A- Le défi démographique et socio-spatial	19
1- Des tendances démographiques contrastées	19
1.1- Une croissance démographique soutenue	19
Un solde naturel « neutre »	20
Un solde migratoire positif	20
1.2- Une pyramide des âges vieillissante	22
2- La vulnérabilité socio-économique de la population	25
2.1- Les précarités monétaire et sociale qui s'intensifient	25
La précarité monétaire inquiétante	25
La structure de l'emploi qui renforce les situations de précarité	26
La précarité sociale protéiforme	27
L'isolement et la désaffiliation s'intensifient	27
L'échec scolaire et le manque de qualification favorisent les situations précaires	27
L'état de santé morose de l'île	29
La précarité des populations les plus fragiles aggravée par les difficultés à se loger convenablement	31
La maîtrise du foncier et les contraintes pesant sur le secteur de la construction	31
L'accès au logement : entre pénurie et inadaptation à la demande sociale	31

La qualité du parc de logement existant : les efforts à engager	33
La Corse parmi les régions les plus touchées	34
2.2- Les phénomènes de précarité renforcés par une cherté de la vie ressentie ou avérée	35
3- Des dynamiques socio-spatiales contradictoires	37
3.1-- L'occupation inégalitaire du territoire par classes d'âges et niveaux de revenus	37
3.2- La répartition de la population insulaire déséquilibrée entre l'intérieur et le littoral	38
La population concentrée dans les villes littorales	38
La périurbanisation grandissante autour des pôles urbains	39
3.3- La forte disparité d'occupation des espaces de l'intérieur de l'île	39
Le relatif regain démographique des espaces ruraux de Corse	39
Le vieillissement de la population des communes rurales	40
Synthèse des enjeux - l'analyse AFOM	41
B- Le défi culturel et social	43
1- La culture et le patrimoine : fondements de la richesse insulaire	43
1.1- Une identité vivante et facteur d'attractivité	43
Prise en compte de la culture et du patrimoine identitaire corse aux plans international et national	44
Valorisation régionale de l'identité et des ressources patrimoniales	45
Les moyens de l'affirmation culturelle	46
1.2- Un système culturel fragile	46
Le phénomène de précarité culturelle	47
Les difficultés de production et diffusion de la culture dans l'île	47
Une offre restreinte et mal répartie sur le plan territorial	48
1.3- La langue corse : entre déclin et revitalisation	48
Une langue qui s'érode	49
Une politique de restructuration linguistique	49
La langue corse : moteur de développement social et économique de la Corse	50
2- Les activités sportives : facteur de cohésion sociale et de développement territorial	51
2.1- Des pratiques sportives en évolution	51
2.2- Secteur à forte potentialité de développement : les sports de nature	52
2.3- Le maillage déséquilibré du territoire en équipements sportifs	53
Synthèse des enjeux - L'analyse AFOM	55
II- Économie : d'une économie de la rente à une économie productive et durable	57
A- Les facteurs de vulnérabilité	59
1- Une économie insulaire trop dépendante de l'extérieur en dépit de son potentiel	59
1.1- Des gisements de production insulaire largement sous exploités	59
Agriculture : un secteur vital qui ne répond pas à la demande	59
Sylviculture : une production locale très en dessous de son potentiel	60
La pêche professionnelle : une activité insuffisamment développée et structurée	61
L'artisanat	61
1.2- Une dépendance énergétique qui hypothèque l'avenir	62
1.3- Nautisme et plaisance	63
1.4- Une équation des liaisons avec l'extérieur difficile à résoudre	64
2- Les trois piliers d'une économie de la rente	67
2.1- Le tourisme : un secteur prépondérant à réorienter et à professionnaliser	67
2.2- Le BTP : fortement dopé par la demande touristique et la commande publique	68
2.3- Un poids trop important de l'économie administrée	68
3- Quatre grands freins à un développement économique pérenne	71

3.1- La faiblesse structurelle de l'investissement	71	
3.2- Vieillesse du tissu entrepreneurial et difficultés de transmission d'entreprises		71
3.3- Les difficultés du foncier : indivision, absences de titres de propriété, coût élevé et spéculation	72	
3.4- L'absence de zones à vocation économique qui exacerbe les difficultés	73	
B- Le défi du rééquilibrage du système économique	75	
1- Les grands potentiels d'une économie productive et durable	75	
1.1- Agriculture, sylviculture : deux pans de l'économie à réorienter	75	
Agriculture	75	
Sylviculture	76	
1.2- L'aquaculture : une filière à forte valeur ajoutée	76	
1.3- Les industries agro-alimentaires : un secteur dynamique mais encore trop restreint		76
1.4- Le BTP : un secteur à réorienter	77	
1.5- Vers un tourisme durable	77	
2- L'économie de la connaissance et de l'innovation	79	
2.1- Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales	79	
2.2- Les Technologie de l'Information et la Communication	79	
2.3- Les énergies renouvelables	80	
2.4- L'université et la formation	80	
3- Vers une économie plurielle, innovante, de proximité, dont la finalité est l'utilité sociale : ESS	83	
Synthèse des enjeux - L'analyse AFOM	85	
III- La préservation et l'aménagement durable du territoire	87	
A- Le défi de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement		87
1- Les spécificités géographiques de l'île	87	
1.1- La diversité géographique	87	
Le relief	87	
Les séquences littorales marquées	88	
1.2- La richesse en eau	88	
Les fortes précipitations	89	
L'inégale répartition en eau sur le territoire	89	
1.3- Les risques « naturels »	90	
Le risque inondation	90	
Les risques d'érosion côtière de submersion marine et de mouvements de terrain	90	
Le risque incendie	91	
2- Le patrimoine écologique et paysager	93	
2.1- Des réservoirs de biodiversité de haute qualité	93	
Le développement des invasions biologiques	94	
2.2- Les systèmes de protection participant de la qualité de l'environnement	94	
Les protections européennes et internationales	95	
Les protections nationales	96	
Les protections contractuelles	96	
2.3- Les spécificités paysagères de la Corse	97	
Les paysages naturels contrastés	97	
Les paysages et l'environnement façonnés par l'évolution des pratiques agro-sylvo-pastorales	97	
3- Le capital environnemental impacté par les facteurs anthropiques	99	
3.1- L'urbanisation et l'aménagement du territoire, vecteurs de pressions sur les ressources naturelles	99	
Les espaces naturels et agricoles impactés par le développement de l'urbanisation	99	
La privatisation de l'espace comme obstacles au Sentier du douanier et à l'accès au rivage	101	

3.2- Les activités génératrices de risques ou de nuisances pour l'environnement	101
Les risques technologiques et pollutions des installations classées	101
Les émissions de gaz à effet de serre par l'énergie et les transports	102
Les déchets : un gisement important et une faible valorisation	103
L'assainissement et pollution des eaux	104
3.3- La gestion des sites naturels et historiques	105
Une fragilisation des milieux et du patrimoine à envisager	105
La gestion des sites et des ressources	106
4- Un capital environnemental, gisement de développement humain et de croissance économique	109
Synthèse des enjeux - L'analyse AFOM	111
B- Le défi de l'aménagement du territoire insulaire	113
1- L'armature urbaine régionale	113
1.1- Une armature régionale structurée en cinq pôles hiérarchisés	113
1.2- Une qualité du maillage territorial disparate	114
Les pôles urbains supérieurs	114
Les pôles urbains secondaires	115
Les pôles de services intermédiaires	115
Les pôles de services de proximité	115
Les unités villageoises	115
2- Un développement urbain différent entre littoral et montagne	117
2.1- L'urbanisation de la montagne, entre préservation et perte d'identité	117
Des témoins persistant de l'urbanisation traditionnelle	117
Une extension contemporaine pouvant altérer l'identité patrimoniale des villages de montagne	119
2.2- L'urbanisation du littoral : de la ville génoise au centre- périurbain	120
Un littoral attractif où tous les usages se concentrent et où les politiques foncières et du logement se heurtent aux phénomènes de spéculation	120
Les centres anciens littoraux : restauration de la valeur patrimoniale des centres et intégration des nouveaux quartiers	121
Le développement récent des centres périurbains	123
3- La tendance au mitage et l'absence de document d'urbanisme performants : des caractéristiques communes à la montagne et au littoral	125
3.1- Le phénomène de mitage des espaces naturels et agricoles	125
Une urbanisation qui dégrade le paysage	125
Une urbanisation qui distend les liens sociaux	125
Une urbanisation fortement consommatrice d'espace	125
Une urbanisation génératrice de surcoûts pour la collectivité	126
Une urbanisation diffuse qui entrave la mise en œuvre de politiques de transport public et de mobilité durable	126
3.2- L'absence d'un urbanisme de projet	126
4- Les grandes infrastructures de développement	129
4.1- Les infrastructures hydrauliques	129
Les caractéristiques des infrastructures hydrauliques	129
4.2- Les infrastructures et équipements électriques et gaziers	130
Le choix du gaz naturel	130
4.3- Les infrastructures de transport	131
Les grandes infrastructures de transports permettant la mobilité extérieure	131
Les infrastructures de transports en lien avec la mobilité intérieure	133
4.4- Les infrastructures numériques de communication	136
Les infrastructures numériques existantes	137

INTRODUCTION

La loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse a confié à la Collectivité Territoriale de Corse la compétence d'élaborer un Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

L'échec de la procédure d'élaboration en 2009 a conduit le gouvernement à proposer au législateur d'adopter une nouvelle loi visant à faciliter l'élaboration du PADDUC et à intégrer les apports de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

C'est ainsi que l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité en décembre 2010 une série de propositions destinées à compléter, voire préciser, le cadre législatif proposé par l'Etat, cadre, qui a été voté à l'unanimité par le Parlement et qui a permis la promulgation de la loi relative au PADDUC le 5 décembre 2011.

Le PADDUC, document cadre d'aménagement et de planification du territoire Corse, pour les 25 ans à venir, sans équivalent dans les autres régions françaises, a certes comme ambition d'aménager et de développer mais aussi de protéger le capital environnemental de l'île.

S'il a fallu attendre la promulgation de la loi en décembre 2011 pour engager véritablement la procédure d'élaboration, la Collectivité a cependant anticipé en réalisant les Assises du Foncier et du Logement et les Assises du Littoral qui ont débouché pour les premières sur le vote d'une plateforme d'actions en matière de foncier et de logement et pour les secondes, sur la rédaction du livre blanc des Assises du Littoral.

Mais c'est bien la loi de décembre 2011 et plus particulièrement son article 5 qui définit comme point de départ de la démarche la tenue d'un débat d'orientations politiques sur la stratégie et les orientations envisagées pour le PADDUC.

Ce débat s'est déroulé le 26 juillet 2012. Il a permis, d'une part, de définir les trois grandes étapes du PADDUC (projet de société, projet d'Aménagement Durable et schéma d'Aménagement du Territoire), chacune validée par l'Assemblée de Corse et d'autre part de dégager les grandes orientations du projet de société ou modèle de développement. Enfin, de s'accorder sur la stratégie d'élaboration basée sur la co-construction à partir d'une triple gouvernance.

La loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011, une loi qui définit et organise l'élaboration du PADDUC ...

La mission première du PADDUC est de définir « *une stratégie de développement durable du territoire* », qui permette de garantir l'équilibre territorial et respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme. Elle implique la fixation d'objectifs de « *préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique* ».

Il lui appartient de fixer « *les orientations fondamentales en matière de protection et de mise en valeur du territoire, de développement agricole, rural et forestier, de pêche et d'aquaculture, d'habitat, de transports, d'infrastructures et de réseaux de communication et de développement touristique* ». A noter que le PADDUC n'a plus pour objet de définir les orientations fondamentales en matière de valorisation des ressources énergétiques, qui sont du ressort du Schéma Régional Climat, Air et Energie.

Il lui appartient de définir « les principes de l'aménagement de l'espace qui en résultent » et déterminer « notamment les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites et

paysages à protéger ou à préserver, l'implantation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, la localisation préférentielle ou les principes de localisation des extensions urbaines, des activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, forestières, touristiques, culturelles et sportives ».

A noter que le PADDUC vaut schéma régional de cohérence écologique, schéma régional des infrastructures et des transports, et schéma de mise en valeur de la mer pour les secteurs qu'il détermine. Les dispositions concernant ces schémas sont regroupées dans des chapitres individualisés du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT).

Le PADDUC prend en compte également les projets d'intérêt général, les opérations d'intérêt national, les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (voir SRCE), les risques naturels, sanitaires et technologiques et est compatible avec les objectifs et orientations fondamentales des plans de gestion de risques d'inondation. Il peut également préciser les modalités d'application, adaptées aux particularités géographiques locales, des lois « Montagne » et « Littoral ». Dans ce cas, ces modalités s'appliquent aux tiers. Mais il peut aussi définir, pour certains espaces géographiques limités, leur périmètre et leur vocation et des dispositions relatives à l'occupation du sol, qui seront, en l'absence de documents d'urbanisme locaux, opposables directement aux tiers.

Concernant la cartographie, le cadre législatif antérieur n'en préconisait pas, mais la nouvelle loi, à la demande de l'Assemblée de Corse, impose au PADDUC d'inclure une cartographie générale des différentes parties du territoire, en plus des cartographies spécifiques pour les schémas évoqués précédemment ou pour certains espaces qui présentent un intérêt stratégique. En ce qui concerne la place du PADDUC dans la hiérarchie des normes, la loi indique bien que les documents locaux d'urbanisme sont soumis à l'obligation de compatibilité avec le PADDUC.

Elément important également, qui lève toute ambiguïté sur la valeur juridique de ce document, le projet de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), considère clairement le PADDUC comme une Directive Territoriale d'Aménagement.

En ce qui concerne la procédure d'élaboration, des simplifications sont intervenues.

Tout d'abord un débat préalable à l'Assemblée de Corse en début de procédure portant sur la stratégie et les orientations du Conseil Exécutif ; ce débat est intervenu le 26 juillet 2012 et constitue l'affirmation politique du modèle de développement. Puis deux autres débats à l'Assemblée de Corse au moment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), déclinaison technique du PADDUC et du schéma d'aménagement (SAT), transcription spatiale.

Concernant le suivi, outre l'évaluation environnementale, le PADDUC doit prévoir les outils d'évaluation permettant à la CTC de suivre l'application de ses dispositions et leurs conséquences afin, dans un délai de six ans maximum à compter de son approbation, de permettre au Conseil Exécutif d'analyser globalement les résultats de son application et d'envisager son maintien en vigueur, une modification ou une révision complète ou partielle sur lesquels l'Assemblée de Corse délibèrera.

...dont la première phase est le choix d'un modèle de développement pour la Corse (Délibération n°12-132 AC du 26 juillet 2012)...

C'est le débat d'orientations politiques qui a permis de faire le choix du modèle de développement souhaité et d'en définir les grandes orientations, selon une stratégie d'élaboration qui a fait ses preuves lors des Assises du foncier et du logement et des Assises du littoral, la co-construction et la co-élaboration avec les forces vives et les citoyens de l'île. Ce débat a donc permis d'engager l'élaboration du PADDUC sur des bases politiques claires. Les élus ont en effet souhaité une alternative au modèle en cours, une autre voie, celle de « la construction de la civilisation de l'être dans le partage équitable de l'avoir », une voie qui privilégie le développement humain, une voie basée sur des valeurs de solidarité qui permettent aux hommes de vivre en société et d'y trouver leur utilité, une voie qui mette l'économie au

service de l'homme et non le contraire.

Pour ce faire, les principales caractéristiques de ce modèle sont de :

- créer les conditions, par des politiques publiques adaptées, d'une véritable solidarité sociale. En ce sens le PADDUC vaudra "Charte de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale" ;
- créer les conditions d'une plus grande démocratisation et moralisation de la vie publique par des politiques adaptées pour combattre toutes les dérives et favoriser l'émergence d'une démocratie participative ;
- affirmer l'identité et la culture corses comme des valeurs piliers au service du développement et comme vecteurs d'ouverture sur le monde ;
- ne pas compromettre les ressources naturelles du territoire et d'être respectueux des grands équilibres humains comme territoriaux. En ce sens, le modèle propose une alternative durable aux modèles productivistes qui ont largement prévalu durant les dernières décennies ;
- valoriser et mobiliser prioritairement les ressources renouvelables du territoire, dans un objectif de limitation des facteurs de dépendance ;
- stopper les dérives d'un mode de développement dans lequel l'économie de la « rente » s'est substituée à l'économie de la production ;
- réaffirmer la valeur sociétale du travail et créer les conditions d'une mobilisation sans précédent autour des enjeux de la formation et de la lutte contre l'échec scolaire ;
- mobiliser l'ensemble de la société insulaire par la mise en œuvre d'une nouvelle forme de gouvernance de projet ;
- réaffirmer l'ancrage européen et méditerranéen de la Corse.

Les élus ont donc approuvé treize grandes orientations au service du modèle de développement :

- Bâtir un développement durable au service du peuple corse, tel que défini dans le préambule du projet de société ;
- Renforcer les politiques au service des solidarités sociales ;
- Développer des mécanismes assurant la solidarité territoriale ;
- Optimiser les dispositifs de formation et d'égalité des chances ;
- Faire de l'identité, de la culture et du patrimoine des axes centraux de développement ;
- Réinventer une réelle mixité d'usage des espaces urbanisés ;
- Diminuer les facteurs de dépendances et de risques ;
- Soutenir un développement économique créateur d'emploi et de partage de richesses ;
- Définir les priorités en matière de grands équipements, d'infrastructures et de transports ;
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du foncier et de lutte contre les conflits d'usage de la terre ;
- Affirmer la protection et la mise en valeur du littoral, de la mer et de la montagne à travers l'élaboration de trois grands schémas ;
- Développer une économie issue de la transition écologique, en privilégiant l'innovation, la recherche et développement, la création d'emplois pérennes, le partage des richesses pour renforcer la compétitivité de l'entreprenariat insulaire,
- Mobiliser un ensemble de moyens et d'outils innovants adaptés au statut particulier de la Corse, de type économiques, financiers et fiscaux, au service de son développement.

Sur ces bases, 5 grands objectifs stratégiques, qui constituent la trame du PADD, ont été retenus. Il s'agit de :

- Limiter les facteurs de dépendance du territoire insulaire ;
- Gérer durablement les ressources naturelles locales ;
- Lutter contre la double fracture territoriale et sociale et mettre en œuvre une politique de renforcement de la cohésion sociale ;
- Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement ;
- Encourager l'initiative privée, les activités productives et développer l'emploi, mobiliser et former les ressources humaines.

Le débat a permis également de fixer l'échelle de la carte générale des grandes destinations du territoire au 1/100 000 et la possibilité de définir aux fins de les délimiter, des espaces stratégiques, notamment, les espaces naturels, les espaces potentiellement dangereux pour la vie humaine (submersion, amiante, radon...), ceux de grande valeur environnementale et écologique, les espaces d'intérêt agronomique et les espaces indispensables au projet de développement comme ceux à vocation économique ; espaces qui feront tous l'objet d'une cartographie spécifique. La typologie de ces espaces, l'argumentaire ainsi que les échelles, qui pourront être différentes selon le type d'espace sont arrêtés et validés dans le PADDUC. Vis-à-vis des lois « Littoral » et « Montagne », l'Assemblée de Corse a souhaité que l'on précise leur contenu sur la base des spécificités géographiques de l'île ; c'est à cette tâche que se sont consacré l'atelier littoral et l'atelier montagne.

En ce qui concerne la stratégie d'élaboration, dont les étapes ont été présentées plus haut, la priorité a été donnée à une démarche largement participative, compte tenu de la portée juridique d'un tel document sur les projets de territoires.

Cette démarche constitue une étape essentielle. En effet, derrière les trois piliers du développement durable que sont l'écologie, l'économie et la dimension sociale du développement s'en cache un quatrième, tout aussi fondamental : la gouvernance, c'est-à-dire la volonté de faire participer la société civile et les acteurs privés au processus décisionnel public. Si aujourd'hui les textes législatifs rendent obligatoires les phases consultatives dans les projets d'aménagement et de développement durable, le PADDUC a résolu pour ambition non seulement d'assumer pleinement et sans ambiguïté ces dispositions, mais encore de porter plus loin cet état d'esprit novateur.

Cette notion de gouvernance est, en Corse, particulièrement indiquée, compte tenu de la multiplicité des acteurs aux intérêts et systèmes de valeur différents mais aussi de la fragmentation sociale et territoriale que connaît l'île. La gouvernance en Corse constitue en soi un défi, que le PADDUC entend pleinement relever. Un processus de coopération allant le plus possible du bas vers le haut a été mis en place en vue d'aboutir à un projet responsable et cohérent.

...et la seconde phase, la déclinaison technique de ce modèle dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

C'est donc sur la base du diagnostic stratégique, qui établit les cinq défis posés à la Corse, éclairé par les différents travaux et propositions issus des ateliers transversaux autour des cinq grands objectifs stratégiques et des ateliers décentralisés mais aussi des multiples rencontres et échanges avec de nombreux partenaires dont l'Etat, que se décline le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le diagnostic stratégique du territoire s'articule au regard des cinq défis pour la Corse :

- le défi démographique et socio-spatial ;
- le défi culturel et patrimonial ;
- le défi du rééquilibrage économique pour diminuer la vulnérabilité de l'île ;
- le défi environnemental ;

- le défi de l'aménagement du territoire ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement durable de la Corse à l'horizon 2040, deuxième pièce constitutive du PADDUC répond quant à lui aux défis posés à notre territoire à travers les cinq objectifs stratégiques définis et approuvés par les élus de l'Assemblée de Corse.

Il s'agit de limiter les facteurs de dépendance du territoire insulaire en priorisant l'économie productive durable et solidaire à partir des ressources locales, qu'elles soient humaines, naturelles, culturelles ou patrimoniales ; car ce n'est pas, comme le souligne l'économiste L. Davezies, « l'économie du pays qui tracte les territoires, c'est l'inverse ». Créer la richesse localement et la partager est la seule manière de lutter contre la fracture territoriale et sociale qu'engendre le système économique actuel, qui ne répond ni aux besoins des Hommes, surtout dans un territoire aussi peu peuplé que la Corse, ni à l'exigence de sobriété écologique si l'on souhaite la protection de notre capital environnemental.

I- Société : les dynamiques socio-culturelles génératrices de fragilités

A- Le défi démographique et socio-spatial

Le défi démographique et social de la Corse renvoie aux grandes tendances à l'œuvre sur le territoire : les dynamiques démographiques, sociales et spatiales. La prise en compte de ces dynamiques dans l'élaboration du projet de développement est une condition fondamentale pour limiter les fractures générationnelles, économiques, sociales, communautaires et culturelles.

1- Des tendances démographiques contrastées

Les dynamiques démographiques s'analysent à travers le niveau de population, l'état de la démographie, le solde naturel et le solde migratoire.

1.1- Une croissance démographique soutenue

	Au 1er janvier 2012		
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
1999 (1)	118 466	141 686	260 152
2010	143 600	166 093	309 693
2011 (p)	145 176	167 916	313 092
2012 (p)	146 792	169 786	316 578

Figure 1- Evolution de la population totale au 1er janvier 2012- En nombre

Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population.

Avec une population d'environ 316 000 personnes et 36,5 habitants au km² au début de l'année 2012, la Corse est la région de France métropolitaine la moins densément peuplée alors même qu'elle profite d'une croissance démographique soutenue depuis les années 1990 et renforcée au tournant des années 2000 avant d'entrer dans une phase de stabilisation. Cette croissance, reste toutefois supérieure à la moyenne nationale. Entre 2006 et 2012, le taux de variation annuel moyen de la population a été de 1,2 % tandis qu'il n'était que de 0,5% pour la France métropolitaine.

Ce dynamisme démographique doit s'apprécier au regard des soldes naturel et migratoire.

Un solde naturel « neutre »

La croissance démographique ne peut être imputée au solde naturel. Les statistiques de l'INSEE laissent apparaître un solde dit « neutre » signifiant ainsi que l'île connaît autant de naissances que de décès, de telle sorte que le renouvellement des générations peine à être assuré de façon endogène. En l'espèce, le taux de natalité en 2011 s'élève à 9,8‰ pour une moyenne en France métropolitaine à 12,6‰. Le taux de mortalité en 2011 est quant à lui de 9,4‰ pour une moyenne en France métropolitaine de 8,3‰. Ce solde naturel neutre s'explique par l'effet combiné d'un vieillissement du corps social et une tendance au départ, sur le continent ou à l'étranger, des jeunes. Sur ce point, la Corse est la région française où les femmes font le moins d'enfants. Selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), le nombre des naissances devrait encore se réduire faisant passer ainsi, d'ici 30 ans, les jeunes pour une composante minoritaire de la population insulaire. A l'heure actuelle, les jeunes constituent déjà la catégorie fragile de la démographie. En 2012, les 0-19 ans ne représentent en effet que 20,8% de la population insulaire. Le poids dans la population résidente est le plus faible de toutes les régions de France Métropolitaine. Ce niveau même inférieur à la moyenne nationale est patent du point de vue des adolescents (15-17 ans), des jeunes en études supérieures ou en début de vie active (18-24 ans) et des jeunes actifs (25-29 ans).

Face à ce constat et au-delà de cette prospective, la croissance démographique s'explique par un solde migratoire positif.

Un solde migratoire positif

Figure 2 Evolution de la population étrangère - 2009

	Corse		France	
	1999	2009	1999	2009
Nombre d'étrangers	25 673	25 362	3 263 186	3 658 688
Part dans la population (%)	9,8	8,3	5,6	5,9

Le dynamisme démographique de la Corse tient à l'apport migratoire. La Corse gagne désormais environ 3 500 habitants chaque année. La structure des courants migratoires se compose aussi bien de nationaux que d'étrangers. Les flux migratoires quels qu'ils soient se sont d'ailleurs intensifiés depuis la fin des années 1990. Au 1^{er} janvier 2010, la population étrangère en Corse est de 26 332 personnes.

La part des étrangers dans la population insulaire représentait en 2009 8,3% alors que la moyenne nationale s'établissait à 5,9%. Le Diagnostic Territorial Stratégique (DTS) pour la période de programmation 2014-2020 souligne néanmoins un fléchissement de cette tendance depuis 1999. La Corse est passée du 2^{ème} rang au 5^{ème} rang des régions françaises pour le taux d'entrée des étrangers. Parmi ceux-ci, 45% ont une origine européenne dont 18,7% d'Italiens et 12,3% de Portugais. Quant à la population maghrébine, elle constitue la plus importante communauté de la région. Concernant les migrations inter-régionales, la Corse représente le troisième taux d'entrée. L'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA) sont les principales régions de provenance des nouveaux arrivants et les principales destinations des sortants.

Abstraction faite de la provenance, les immigrants se composent dans une large proportion de personnes d'âge moyen ou avancé. En l'espèce, si la Corse demeure attractive pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, elle est une destination privilégiée pour les personnes retraitées ou en seconde partie de carrière (40 à 59 ans). Ces dernières sont en majeure partie qualifiés et destinés à des postes d'encadrement aussi bien dans le public que dans le privé.

L'excédent migratoire contribue ainsi à l'élévation du niveau de diplôme de l'île. Des jeunes (25 à 39 ans) immigreront aussi, attirés par les métiers du tourisme, du BTP et des services. Un tiers des migrants correspond, par ailleurs, à une population de plus de 60 ans. La Corse se

classe alors au deuxième rang, derrière la région Languedoc-Roussillon pour le taux d'entrée des séniors. Cette population est constituée d'actifs ou de retraités originaires de Corse et de nouveaux retraités continentaux.

Agriculteurs exploitants	1 012	1 768	2 779	493 288
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 287	7 428	13 715	1 763 211
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6 671	7 147	13 818	4 587 411
Professions intermédiaires	14 462	14 871	29 334	7 311 485
Employés	23 281	24 985	48 266	8 763 992
Ouvriers	13 550	15 417	28 967	7 041 640
Retraités	32 222	36 660	68 882	13 787 874
Autres sans activité professionnelle	23 995	32 648	56 643	8 901 219

Figure 3 Répartition socioprofessionnelle de la population

Source : INSEE, RP2010 exploitation complémentaire

L'effet cumulé d'un solde naturel neutre et de l'immigration d'une population vieillissante produit une pyramide des âges elle aussi vieillissante.

1.2- Une pyramide des âges vieillissante

Figure 3 Pyramide des âges

Figure 3 Pyramide des âges

Le poids des personnes âgées dans la structure de la population insulaire est également renforcé par la part relative des moins de 20 ans qui n'atteint que 21% soit 4 points de moins que la moyenne nationale. La part des 15-29 ans dans la population résidente de l'île est quant à elle la plus faible de toutes les régions de France métropolitaine. Ils ne représentent que 16,7% de la population.

Figure 4 Répartition de la population par classes d'âge

Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Exploitation principale

La prospective prévoit que la population des 65 ans et plus va presque doubler d'ici 2040. Ce vieillissement de la population sera accentué par un renforcement de l'espérance de vie et le recul de la natalité.

Sur un plan économique, les retraités injectent une grande part de leurs revenus dans l'économie et contribuent ainsi fortement à l'activité dans l'île. Ils génèrent également de l'emploi dans certains secteurs, notamment dans le secteur des services à la personne. Ils contribuent dans le même temps à l'essor des pôles urbains et à une revitalisation des zones rurales. Toutefois, la forte présence de populations âgées constitue sur le long terme une charge économique et financière pour la collectivité. La Corse va devoir alors consacrer davantage de ressources financières et humaines aux politiques de santé, d'aide à la personne ou encore pour la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Pour faire face au départ à la retraite des baby-boomers, et compte tenu de sa pyramide des

âges, la Corse devra dans le même temps mener une politique volontariste pour maintenir sa population jeune dans l'île et en parallèle attirer une population extérieure dynamique et entreprenante. D'autant que cette pyramide des âges marquée par un vieillissement de sa population aura à plus ou moins long terme, un impact majeur sur la structure de l'emploi. D'ici 2020, 28% des actifs, soit 32 000 salariés quitteront leur emploi en Corse. Ainsi l'ADEC indique que la pénurie de main d'œuvre comme le non-remplacement du personnel doivent être anticipés en mettant en place « de nouveaux processus organisationnels afin d'amortir ces mutations mais aussi l'impact du choc démographique ».

À l'horizon 2040 la Corse comptera selon les estimations de l'INSEE près de 350 000 habitants. Selon ces projections, une personne sur trois aura plus de 65 ans, faisant ainsi passer l'âge moyen de 44 ans à 49 ans. Le nombre de femmes en âge de procréer diminuerait pour sa part, d'environ 10 %. Associé à la faible fécondité des femmes, le renouvellement des générations peinerait à être assuré. Au final, le nombre de naissances, déjà faible, devrait encore se réduire. La Corse enregistrerait moins de 2 600 naissances par an en 2040, soit 400 de moins qu'en 2009.

Dès lors, les jeunes devraient être nettement minoritaires dans le paysage démographique de la Corse de 2040. À cette date, seulement un insulaire sur huit aura moins de 15 ans. Ils seront alors un peu moins nombreux que les plus de 80 ans.

Ainsi, par le seul jeu des naissances et décès, la Corse se dépeuplerait d'environ 800 personnes par an entre 2007 et 2040. Le solde naturel, aujourd'hui à l'équilibre, deviendrait alors négatif. Entre 2030 et 2040, le déficit naturel de la Corse atteindrait 1 400 personnes par an.

Ainsi, à l'horizon 2040, la Corse fera partie des régions métropolitaines les moins dynamiques sur le plan démographique d'autant plus que le vieillissement même de la population freine les flux migratoires. L'INSEE rappelle que le comportement migratoire d'une population est directement lié à son âge : « avec une population vieillissante, sa propension à quitter l'île va décroître. Les populations les plus mobiles diminueront en Corse, réduisant les migrations hors de la région. Dans le même temps, le nombre d'entrants devrait augmenter à un rythme moins soutenu. Là encore, le vieillissement généralisé de la population nationale limitera les mouvements migratoires de population d'âge actif vers la Corse. Les plus de 60 ans pèseront de plus en plus parmi les nouveaux arrivants. Cette classe d'âge sera la seule à venir plus nombreuse s'installer en Corse. Dans les trois prochaines décennies, les arrivants de plus de 60 ans augmenteront de 30 % ».

Pour l'heure, le dynamisme de la population de la Corse et sa structure composite soulèvent des enjeux d'ordre social, économique et culturel. Mais ces derniers ont des fondements et des dynamiques qui peuvent s'expliquer indépendamment des tendances démographiques. Les défis qui sont à relever dans le domaine social et culturel sont alors plus complexes.

2- La vulnérabilité socio-économique de la population

L'état social de la Corse n'est pas positif. En 2008, la Corse, avec un ISS à 54.8 et un IDH2 à 0,689 occupe respectivement le 14ème et le 19ème rang des régions françaises. Même si l'Indicateur de bien-être régional, développé par l'UMR LISA relève une amélioration entre 1999 et 2008 l'état de précarité de la société corse reste préoccupant.

2.1- Les précarités monétaire et sociale qui s'intensifient

La précarité touche aujourd'hui, en Corse, des populations qui autrefois en étaient préservées et l'ensemble des espaces, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux recouvrent des situations

de précarité. La Corse suit une tendance structurelle qui touche l'ensemble du territoire national. La précarité monétaire inquiétante

À tout âge, la population corse est davantage que la moyenne nationale concernée par la précarité monétaire. La Corse se trouve en effet parmi les régions les plus défavorisées de France compte tenu des niveaux de revenus. Le revenu médian annuel est de 17 202 euros en 2010 ce qui place la Corse à l'avant-dernier rang des régions de France métropolitaine. Cette faiblesse des revenus doit essentiellement s'entendre comme une faiblesse des revenus du travail. Cette réalité est corroborée par un taux d'activité largement inférieur à la moyenne nationale.

En Corse, la distribution des revenus est également plus inégalitaire qu'ailleurs. Entre les 10% de ménages les plus pauvres et les 10% les plus riches l'écart est de 6.7 points contre une moyenne nationale à 3.48. Cet écart reflète le niveau peu élevé des rémunérations salariales et le taux élevé d'emplois précaires dans l'île. Toutefois, cet écart tend à être réduit par l'effet des mécanismes de redistributions, type prestations sociales, existants. A ce titre, 18% de la population en 2008 est concernée par les allocations des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et 22% des allocataires de prestations sociales ne disposent d'aucune autre source de revenus.

Une autre tendance vient alourdir cet état des lieux : 1 habitant sur 5 en 2010 vit sous le seuil de pauvreté avec un revenu inférieur à 924 € par mois. Si les chiffres sont éloquent, ils demeurent malgré tout stables depuis le début des années 2000.

La structure de l'emploi qui renforce les situations de précarité

La Corse figure parmi les régions françaises où la proportion d'actifs en emploi est la plus faible, notamment chez les femmes et les jeunes. La Corse est au premier rang des régions métropolitaines pour l'inactivité des femmes. Elles représentent en effet 43% des actifs face à 47% en moyenne à l'échelle nationale. Le taux de chômage de longue durée est en augmentation, même s'il reste inférieur à la moyenne nationale, notamment grâce à l'emploi saisonnier et à l'emploi indépendant. 18% des actifs sont en effet des indépendants bien que cette proportion soit en diminution du fait du recul des exploitants agricoles et dans une moindre mesure des artisans et commerçants. En revanche, les professions libérales telles que les avocats ou les pharmaciens connaissent une augmentation dans la structure de l'emploi indépendant de l'île.

Les domaines du tourisme, du BTP et de l'agriculture favorisent fortement le caractère saisonnier de l'emploi en Corse. Les femmes et les jeunes occupent très fréquemment ces emplois saisonniers : 48% de ceux-ci sont occupés par des femmes contre 42 % des emplois permanents, tandis qu'un saisonnier sur deux a moins de 26 ans. Ces emplois sont souvent peu qualifiés.

Un tiers des saisonniers réside sur le continent en dehors de la saison touristique, et ce personnel originaire du continent est souvent plus qualifié. En 2010, 18 200 emplois sont liés au tourisme alors que le tertiaire marchand représente près de la moitié de la valeur ajoutée produite dans la région en 2009. Le tourisme est la principale activité économique de l'île. Une baisse de la fréquentation touristique et des recettes qu'elle génère, pourraient donc conduire à une fragilisation rapide de l'économie insulaire et de la population.

La pluriactivité est également une composante de la structure de l'emploi avec des implications culturelles aussi bien que socioéconomiques. Cette pratique courante mais quelque peu méconnue est étroitement liée à l'économie traditionnelle insulaire et plus spécifiquement à l'économie de la montagne. Le secteur qui cumule le plus de pluriactifs est le secteur agricole. Le Recensement Général Agricole de 2007 fait d'ailleurs état du fait qu'environ 20% des chefs

d'exploitation ou co-exploitants de Corse sont pluriactifs. Très souvent la problématique de la pluriactivité est traitée à travers le prisme de la seule activité agricole, mais elle est aussi souvent liée à l'emploi non salarié ou à la saisonnalité des activités.

La prise en compte juridique de la pluriactivité s'est faite de manière assez tardive et partielle pouvant induire des situations de précarité plus ou moins importantes. Il existe en effet une succession de lois mais qui ne donne pas de statut spécifique aux pluriactifs. Cette mauvaise prise en compte de la diversité des situations des pluriactifs, en particulier par le droit du travail et les organismes de rattachement à la sécurité sociale, conduit ainsi à des blocages préjudiciables.

La précarité sociale protéiforme

Du point de vue de la précarité sociale, plusieurs tendances s'expriment.

L'isolement et la désaffiliation s'intensifient

En premier lieu, les situations d'isolement se multiplient et l'échec scolaire des jeunes est en augmentation. Les individus en situation d'isolement ou d'exclusion cumulent ainsi des états de précarité. En Corse, en 2009, 42% des allocataires à bas revenus sont des personnes isolées. Ce phénomène de l'isolement concerne dans le même temps en majorité les femmes et avec plus d'acuité encore, les femmes âgées. La pauvreté est plus marquée chez les personnes seules et les familles monoparentales.

Plus largement, les situations d'isolement rendent compte d'un délitement du lien social et d'une certaine désaffiliation. Même si la Corse est la région ayant le taux de lien interindividuel le plus élevé, il est patent que la famille remplit moins son rôle de rempart contre la précarité sociale, économique et culturelle. Elle a tendance à perdre sa capacité à socialiser, et protège moins contre les aléas de la vie.

L'échec scolaire et le manque de qualification favorisent les situations précaires

D'autre part, l'échec scolaire accentue les inégalités et favorise les situations précaires.

L'absence de qualification favorise en effet les emplois instables. Sur cette question, la Corse accuse un niveau de scolarisation des 18-21 ans très en-dessous de la moyenne nationale avec un taux, en 2009, de 60,2 % contre 68 % pour la France métropolitaine. L'écart se réduit cependant entre 22 et 24 ans puisque 25% des jeunes de cette classe d'âge résidant en Corse sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Les chiffres des « sorties du système scolaire » sans diplôme sont également révélateurs. Ils atteignent pour la même année, 6,2 % chez les 15-19 ans ; 15,5 % chez les 20-24 ans et 17,2 % chez les 25-29 ans. Sur le marché du travail se retrouve ainsi un nombre important de non-qualifiés très vulnérables aux inflexions des tendances économiques et aux restructurations.

Figure 5- La part de sorties du système scolaire sans diplôme chez les jeunes

Sur le plan économique et social, les jeunes demeurent, au même titre que dans la structure démographique de la Corse, une catégorie fragile. Les jeunes adultes résidants en Corse sont moins souvent en emploi que sur le continent. Sur l'année 2010, le chômage des moins de 25 ans a progressé de 8.9% contre 2.6% au niveau métropolitain. Les sorties du territoire après 22 ans sont d'ailleurs majoritairement liées à la recherche d'un emploi et à une perspective d'activité sur le continent ou à l'étranger.

Sur le plan culturel, une perte de repères corrélée à une crise de valeurs traditionnelles s'affirme. En atteste la progression des conduites déviantes et addictives alors que dans le même temps, le travail n'est plus envisagé comme un facteur d'intégration sociale, d'émancipation et d'affirmation de soi.

Il en ressort que l'isolement et le manque de qualification exposent davantage à la précarité. Mais les inégalités sociales et autres phénomènes de précarité se retrouvent également sous l'angle de la santé et du logement.

L'état de santé morose de l'île

« La santé est très souvent le premier marqueur de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités sociales » mais aussi territoriales. Ainsi, sur l'île, l'accès aux soins recouvre des disparités aussi bien du point de vue territorial que social.

Figure 6- Densité médicale en fonction des distances/temps

Figure 6- Densité médicale en fonction des distances/temps

Le vieillissement des praticiens, la sous-densité médicale, le coût élevé de l'installation et les conditions de travail dans certains territoires principalement ruraux, participent de ce désert. S'y ajoutent l'isolement et le cloisonnement entre les territoires, ce qui freine le développement de projets d'organisation sociale et médicale des microrégions par le biais de structures pluri-professionnelles. Dans le même temps, les flux touristiques importants (3 millions de personnes), notamment sur le littoral, font qu'en valeur corrigée, la population en haute saison de l'île s'élève à 600 000 habitants (chiffres INSEE). Cette situation confronte le système de santé à un effort permanent d'adaptation.

Par ailleurs, la Corse est la seule région de France à ne pas avoir de centre hospitalier universitaire, cela n'est pas sans conséquence sur l'offre de soins et la nécessité de déplacements nombreux dans les CHU du continent. D'où la nécessité de prendre en compte cette particularité, ce qui a été fait dans le Projet Régional de Santé, et qui induit des dotations financières spécifiques dans le domaine sanitaire et médico-social.

C'est aussi la seule région d'Europe qui n'a pas un kilomètre d'autoroute, d'où la nécessité d'un maillage de l'offre de soins sur tous les territoires de l'île prenant en compte le facteur temps et non kilomètre dans les déplacements des personnes, des secours à personnes et dans l'accès à l'offre de soins.

D'une manière générale, les questions relatives à la précarité ou encore les questions d'ordre médical et médico-social, au même titre que la question de l'évolution de la structure démographique, doivent trouver des réponses adaptées et de qualité dans le système de formation. Il est en l'occurrence important de former aux enjeux que ces questions sous-tendent et de former en nombre suffisant.

Le recensement des besoins en emplois et formations dans les secteurs sanitaire, social et médico-social effectué par le GIP Corse-compétences et le CREAMI PACA Corse sous le pilotage de la DDS pour la période 2013-2017 a ainsi permis d'identifier les compétences médicales à former et recruter ainsi les secteurs géographiques à renforcer. Les métiers de médecin généraliste et de pédopsychiatre concentrent à eux deux près de 29% du total des besoins prévisionnels recensés. Compte tenu du départ à la retraite massif dans ces spécialités médicales, elles concentrent l'essentiel des besoins dans le domaine médical.

Les métiers d'infirmier et d'aide-soignant concentrent pour leur part, plus de 71% des besoins estimés. Pour les premiers, cela représente 391 salariés sur l'ensemble de la région avec un besoin accru dans les zones rurales, éloignées des pôles urbains. Le secteur médico-social requiert quant à lui à l'horizon 2017, 160 personnes compétentes supplémentaires. Ce recensement devra faire l'objet d'une actualisation. Pour autant, il doit guider la définition de plans de formation et la mise en œuvre d'une stratégie pour une meilleure répartition géographique des compétences sanitaires et sociales.

La précarité médicale se révèle aussi à travers le nombre important de bénéficiaires de dispositifs de prise en charge sociale. Le taux de couverture par la Couverture Médicale Universelle (CMU) ou par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) atteste de l'état de la précarité médicale en Corse. Sur ce dernier point en 2011, 10 360 personnes sont

bénéficiaires de cette allocation. Concernant la CMU, en 2010, 13 635 personnes en sont titulaires. Ce nombre élevé d'allocataires constitue une charge financière importante pour les collectivités locales, cela dans un contexte de réduction budgétaire et de maîtrise de la dépense

publique.

Afin de mieux faire face à l'étendue et à la complexité des problématiques sanitaires et médico-sociales, la CTC intervient en soutien et en complémentarité des différentes actions et dispositifs menées par l'Etat et les autres collectivités territoriales alors même que ces domaines ne font pas partie des compétences qui lui sont dévolues par la loi. C'est dans cette perspective, que l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité le 20 décembre 2012 le règlement des aides dans le secteur de la santé et du social (délibération n° 12/244) ainsi qu'un addendum le 7 juin 2013 par la délibération n° 13/130 précisant les taux d'intervention.

Ce vote traduit le choix de la CTC de s'engager dans une démarche volontariste dans ces secteurs et son ambition de créer des synergies, de rendre plus efficaces et structurantes les politiques et actions menées par les différents acteurs compétents et légitimes à agir. La création d'une Mission Régionale d'Observation et d'Information sur la Précarité et l'Exclusion Sociale, copilotée par l'Etat et la CTC rend compte de cet investissement et de la recherche d'une action coordonnée.

La précarité des populations les plus fragiles aggravée par les difficultés à se loger convenablement

A l'échelle régionale, une grande précarité du logement se constate. Elle est amplifiée dans certains quartiers des principales villes ou en milieu rural. Mais la question du logement se pose à différents niveaux : l'insalubrité, l'accès au logement, le taux de résidences principales, l'état du parc locatif social et les besoins en logements permanents. Elle s'appréhende également sous l'angle du foncier et des capacités de financements des collectivités territoriales et des porteurs de projets privés.

La maîtrise du foncier et les contraintes pesant sur le secteur de la construction

En Corse, on constate un mécanisme prononcé de conservation du foncier qui gêne la mise en place d'une politique pertinente d'aménagement. La question des financements est quant à elle le second enjeu des politiques d'urbanisme et de rénovation du bâti. Elle concerne en premier lieu l'accès aux financements publics et la capacité financière des institutions publiques en charge de mener des projets structurants qui répondent aux besoins des territoires et de leurs habitants. Le reste à charge pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, mais aussi pour les porteurs de projets privés constitue l'autre pendant de l'enjeu financier. Sur ce point, il faudrait repenser les modes de portage ou les dispositifs permettant aux ayant-droit de supporter ce reste à charge.

L'accès au logement : entre pénurie et inadéquation à la demande sociale

Sous l'angle de l'accès au logement, l'INSEE met en évidence qu'en Corse en 2009, près d'un tiers des logements existants sont des résidences secondaires. Avec 31% de résidences secondaires contre 10% en moyenne nationale, la Corse occupe le 1^{er} rang des régions françaises. Le marché de la construction s'est en effet largement orienté sur le secteur de la résidence secondaire et la construction de résidences permanentes en a été impactée fortement.

Figure 7 Destination des logements existants en Corse en 2009

Pour ce qui est du parc locatif social, il se compose au 1er janvier 2010 de 12 199 logements, représentant seulement 10% des résidences principales alors même que 80% des ménages insulaires pourraient être éligibles, compte tenu de leurs revenus, à l'obtention d'un logement à l'intérieur de ce parc. Dans le même temps, la Corse connaît un franc déséquilibre dans la répartition des logements sociaux. Les 2/3 des logements sociaux sont en effet recentrés sur les régions bastiaise et ajaccienne, marquant ainsi une forte disparité entre l'urbain et le rural, même si le logement locatif communal, présent sur 342 communes, tend à réduire cet écart.

Cette relative rareté du logement permanent en Corse, à vocation sociale ou non, induit des prix au m² élevés. Pour illustration, du point de vue du montant des loyers, la Corse occupe le troisième rang des régions métropolitaines les plus chères pour le parc social.

L'ensemble de ces éléments rend compte du manque de convergence entre le marché de la

construction et les besoins effectifs des ménages insulaires. L'inadéquation s'exprime dans la taille des logements, dans la destination des biens produits mais également dans le montant des loyers par rapport aux revenus. Cette situation rend difficile l'accès au logement pour certaines catégories de la population, notamment les personnes âgées, les familles monoparentales ou encore, les jeunes actifs. Aujourd'hui et compte tenu des perspectives d'évolution démographique, la production de logements permanents, y compris sociaux, reste un enjeu majeur.

La qualité du parc de logement existant : les efforts à engager

Au-delà de la question de la quantité de logements disponibles, se pose la question de leur qualité. L'état du bâti, notamment des immeubles collectifs, est un marqueur du niveau de vie des habitants. L'analyse de l'existant laisse apparaître une paupérisation de l'habitat. On estime ainsi qu'il y a en Corse 200 000 logements à rénover, dont une part, environ 80 000, au titre de la précarité énergétique.

Les dispositifs de rénovation ou de renouvellement urbains sont aujourd'hui des enjeux aussi bien pour les ménages corses que pour l'économie et les territoires. La question de la qualité du logement soulève particulièrement celle de la précarité énergétique qui constitue un défi majeur pour les villes, car elle complexifie les politiques de rénovation ou de réhabilitation que celles-ci engagent.

En effet, 60% des résidences principales datent d'avant 1974. 19% des ménages résidant dans des logements d'avant 1975, sont donc potentiellement en situation de précarité énergétique. Ce phénomène de précarité énergétique touche majoritairement l'habitat collectif (77%). Ajaccio et Bastia concentrent ainsi la moitié des ménages en précarité énergétique, contre 12% (soit 2780 ménages) pour les autres zones urbaines. Enfin, avec potentiellement, 40% des propriétaires occupants et des locataires en précarité énergétique, les zones rurales sont également fortement touchées.

Figure 8 Etat de la précarité énergétiques dans les territoires

Enfin, le non-logement est également une problématique importante puisque l'inadaptation des logements, l'insuffisance du parc social, de logements d'urgence ou d'autres structures relais est avérée. Le mal-logement peut recouvrir plusieurs formes. L'une d'entre elles est la suroccupation des logements, en référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage. En Corse, en 2010, 9 200 ménages vivent ainsi dans un logement suroccupé. Dans la région, cela concerne 10 % des résidences principales occupées par deux personnes ou plus. Ces logements abritent 32 700 personnes, soit 12,4 % des ménages de deux personnes ou plus.

La Corse parmi les régions les plus touchées

La suroccupation est très présente en Corse. L'île est en effet la troisième région métropolitaine la plus touchée, après l'Île-de-France et la région PACA. Cette situation est due en partie aux caractéristiques du parc immobilier insulaire. En effet, la suroccupation des logements concerne principalement les appartements, qui sont très présents en Corse (50 % contre 27 % en France de province). De plus, les propriétaires sont en général moins concernés par la suroccupation et, en Corse, la part des propriétaires chez les ménages de deux personnes ou plus est de 10 points inférieure à celle de France de province. Au niveau des départements, la Corse-du-Sud comprend un peu plus de logements suroccupés que la Haute-Corse.

La proportion de ménages vivant dans des logements suroccupés a diminué depuis une dizaine d'années dans toutes les régions françaises, à l'exception de l'Île-de-France. En Corse, cette part a diminué d'un point entre 1999 et 2010 et la part de la population vivant dans ces logements a baissé de 2,2 points. Cette évolution est due principalement à la diminution du nombre de personnes par ménage, liée au vieillissement de la population et au phénomène de décohabitation du fait de séparations plus nombreuses.

Face à ces constats, le logement fait l'objet d'une mobilisation de l'ensemble des partenaires. Ainsi des dispositifs de renouvellement urbain, de production de logements sociaux, de résorption de l'habitat insalubre ou encore de lutte contre la précarité énergétique ont été mis en œuvre pour à améliorer les conditions de vie. A ce titre, le plan de lutte contre l'habitat insalubre existe pour la Haute-Corse et en cours d'élaboration pour la Corse-du-Sud. Des plans locaux de l'habitat sont également engagés, à l'instar, des OPAH. Il convient dans le même temps, de noter la politique régionale du foncier et de l'habitat adoptée en 2011 par la Collectivité Territoriale de Corse qui a permis, entre autres, la refonte du règlement des aides de la Collectivité et la création d'outils comme l'Agence Aménagement durable, de planification et Urbanisme de la Corse (AAUC). Par ailleurs, le futur Etablissement Public Foncier assurera, dans un but de régulation du marché, parmi ses missions, le portage foncier pour la construction de logements. D'autres dispositifs comme la maîtrise d'ouvrage urbaine sociale restent cependant sous mobilisés.

Le coût élevé de la vie en Corse, qui pèse particulièrement sur certains biens de première nécessité, vient enfin renforcer ces situations de précarité

2.2- Les phénomènes de précarité renforcés par une cherté de la vie ressentie ou avérée

A la pauvreté liée aux insuffisances du marché du travail, s'ajoute le coût de la vie élevée dans notre région, et ce malgré les avantages fiscaux consentis, la dotation de continuité territoriale qui subventionne le transport et les dispositifs de réfaction de TVA. Selon une enquête réalisée en mars 2010 par l'INSEE, en partenariat avec la Préfecture de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse, les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées, qui constituent un des plus importants poste de dépenses pour les ménages, ont un coût supérieur de 8,6% par rapport au continent. De même le carburant, produit de consommation courante, est en moyenne plus cher, ainsi que l'habitation, non pas du fait des loyers, qui bien qu'élevés ne sont pas parmi les plus hauts, mais des coûts inhérents, à savoir, l'eau, l'électricité, le gaz, etc. La plupart des Corses ont le sentiment que la vie sur l'île est plus coûteuse que sur le continent. Ce sentiment est également largement partagé, l'été par les touristes, qui séjournent à une époque où une hausse des prix sur nombre de biens de consommation courante est constatée. Cependant les statistiques (hors loyer) atténuent cette perception : elles indiquent que la moyenne des prix en Corse est légèrement supérieure (1,5%). Ce ressenti s'explique principalement par le fait que les prix des dépenses régulières mais minoritaires en proportion, comme l'alimentation, le gaz et le fuel domestique, sont en moyenne plus élevées que sur le continent, entre 7% et 9%.

Si on prend en considération le coût du foncier et du logement est pris en considération, cette sensation d'un coût élevé de la vie en Corse devient beaucoup plus sensible : l'île est la quatrième région de France en ce qui concerne le prix des loyers au m². Dans ce domaine, il faut prendre en compte les disparités territoriales puisqu'un département comme la Corse-du-Sud, avec 3 902, est au-dessus de la moyenne nationale (3566 euros au m²) en ce qui concerne les logements collectifs neufs tandis que la Haute-Corse est en dessous avec 2 719 euros au m². Au vu de ces chiffres, la cherté de la vie en Corse se ressent et se vit au quotidien, même s'il convient de nuancer ce constat par le fait qu'elle ne pèse pas sur tous les ménages de la même façon, compte tenu des disparités importantes présentes sur le territoire.

3- Des dynamiques socio-spatiales contradictoires

L'occupation de l'espace renvoie certes aux spécificités géographiques de la Corse mais elle se trouve aussi intrinsèquement liée aux dynamiques sociodémographiques. Les chiffres sur la répartition de la population, le solde naturel, le ratio « résidence principale/ résidence secondaire », etc., laissent apparaître de fortes disparités selon les espaces.

3.1-- L'occupation inégalitaire du territoire par classes d'âges et niveaux de revenus

La population par classe d'âge est inégalement répartie sur le territoire. En l'espèce, la part des populations les plus âgées dans la population locale s'exprime avec plus d'acuité dans les bassins de vie de l'intérieur de l'île. De plus, ces territoires connaissent un phénomène de

vieillesse de leur population. A l'inverse, les catégories les plus jeunes occupent quant à elles l'espace de l'agglomération de Bastia, de Corte et de Calvi pour la Haute-Corse et les bassins de vie d'Ajaccio, de Porto-Vecchio et du sud de la Plaine Orientale pour la Corse-du-Sud. La Corse du Sud recouvre d'ailleurs un profil démographique plus jeune. La part des moins de 20 ans dépasse 20% dans les bassins de vie d'Ajaccio et de Porto-Vecchio.

Le déséquilibre territorial s'exprime également en termes de répartition des niveaux de revenus. Ainsi, les bas revenus sont particulièrement prégnants dans les bassins de vie d'Aleria et de Corte. Les plus forts taux de pauvreté sont, en l'occurrence, recensés au sud de Bastia et en Plaine Orientale. Les revenus se trouvent quant à eux plus élevés dans les aires d'influence des pôles urbains de Bastia, Ajaccio et dans le Sud de l'île.

Figure 9- Niveaux de revenus par communes

3.2- La répartition de la population insulaire déséquilibrée entre l'intérieur et le littoral

D'une manière générale, il existe un déséquilibre entre le littoral corse et l'intérieur de l'île. En l'occurrence, la population se concentre dans les villes littorales et la périurbanisation se développe. Face à cette tendance de fond, l'intérieur connaît malgré tout un regain démographique.

La population concentrée dans les villes littorales

81% de la population insulaire vit en effet dans des communes littorales. Sur les 55 communes de plus de 1000 habitants, seule Corte se situe dans l'intérieur de l'île. 60% de la population vit ainsi sur 10% du territoire. La géographie de l'île explique en grande partie cette réalité.

Par ailleurs, la population est concentrée dans les grandes villes et leurs périphéries, phénomène qui contribue à aggraver une répartition non homogène de la population. La Corse connaît donc une métropolisation autour de l'axe tripolitain « Bastia-Corte-Ajaccio ». Ajaccio, Bastia et leurs aires urbaines respectives font montre d'une forte attractivité sans toutefois atteindre le seuil métropolitain fixé par l'INSEE.

La périurbanisation grandissante autour des pôles urbains

Cette tendance à la concentration de la population sur une partie restreinte du territoire participe au renforcement des fractures territoriales entre l'urbain et le rural, entre le littoral et l'intérieur de l'île. Cette tendance est également à l'origine d'une forte périurbanisation. Ceci soulève des questions en matière d'infrastructures, de coûts d'équipement et de fonctionnement pour les collectivités. Cela pèse également sur l'environnement et le foncier. Dans le même temps, cette tendance n'est pas sans produire des effets socioéconomiques et culturels.

Depuis une trentaine d'années, l'urbanisation autour des villes et agglomérations s'est accélérée en se diffusant de loin plus en plus loin des centres villes. La périurbanisation crée d'un point de vue social, une sorte de rupture entre le phénomène de périurbanisation des communes riches proches des pôles urbains et celui d'une « reconquête » de l'intérieur par les classes moyennes voire pauvres, qui s'éloignent des centres urbains principalement pour des raisons

économiques (cherté du logement et du coût de la vie). Si les motifs de la périurbanisation sont connus, les résultats ne sont pas toujours corrélés. L'habitat s'est en effet davantage étalé que le travail et les services, accentuant dans certaines conditions les situations d'isolement et fragilisant dès lors la qualité de vie de certains espaces.

3.3- La forte disparité d'occupation des espaces de l'intérieur de l'île

L'espace rural en Corse couvre près de 80% du territoire régional. Il regroupe 97% des communes et 39% de la population y réside. Deux tendances de fond caractérisent alors la ruralité en Corse : le relatif regain démographique et le vieillissement de la population.

Le relatif regain démographique des espaces ruraux de Corse

On assiste à un redéploiement démographique relatif voire rapide dans certains espaces de l'intérieur, grâce notamment à une croissance des flux migratoires, souvent de proximité. Sur les 34 000 personnes qu'a gagnées la Corse entre 1999 et 2009, 7000 ont investi des communes classées « Montagne ».

Selon l'INSEE, les communes qui gagnent en populations profitent pour l'essentiel de la proximité avec un pôle d'emploi et de services ou avec les routes territoriales. Il s'agit également des communes ayant une situation littorale mais ces nouvelles populations ne s'articulent pas toujours de façon optimale avec la structure socioprofessionnelle de l'espace rural. Le dynamisme de l'emploi reste en effet encore diffus, avec les effets socioéconomiques que cela suppose. Au final, les situations de pauvreté et de précarité en zone rurale, accentuées par l'isolement géographique, peuvent recouvrir des réalités plus prégnantes tout en étant moins visibles qu'en milieu urbain.

Le vieillissement de la population des communes rurales

Ce regain démographique dans les espaces ruraux est à relativiser dans la mesure où il est principalement obtenu par l'arrivée d'une population vieillissante.

Face à ces situations révélées par les chiffres, le défi démographique et social requiert de renforcer l'attractivité de la Corse pour limiter le départ de certaines franges de la population et notamment les jeunes. Il apparaît impératif de créer ou de recréer, dans le même temps, de véritables liens avec le territoire. Dans cette perspective, la culture et la valorisation de l'identité locale apparaissent comme des vecteurs essentiels. L'intégration des nouvelles populations reste dans cette perspective un enjeu primordial pour une société sereine et pacifique. Le maillage territorial en termes d'infrastructures et d'équipements constitue ainsi une condition nécessaire pour rétablir un développement économique sur l'ensemble du territoire et une certaine forme d'égalité dans l'accès aux soins, aux services, aux bassins d'emplois et limiter de cette manière les risques de précarité.

Si les données statistiques et les tendances dressent un tableau social de la Corse peu réjouissant, il faut néanmoins souligner la prégnance des solidarités intergénérationnelles, l'engagement de la société civile dans des structures d'entraide ainsi que la volonté politique à tous les échelons de l'administration territoriale, traduite dans les plans, programmes et dispositifs, de lutter contre les causes et les phénomènes de précarité.

Synthèse des enjeux - l'analyse AFOM

<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique rapide et durable • Forte attractivité de l'île • Un apport migratoire « qualifié » • Un tissu associatif dynamique • Une solidarité intergénérationnelle • Une volonté politique de lutte contre les phénomènes de précarité • Des investissements importants dans les domaines du logement et de l'action sanitaire et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Des phénomènes de précarité prégnants • La cherté de la vie • Un délitement des liens sociaux • Un maillage territorial déséquilibré • Maillage sanitaire peu performant et démographie médicale vieillissante • Le déficit en logement (résidence principale et logements sociaux) • Coûts des investissements • Coûts de l'action sanitaire et sociale • Un taux de chômage en augmentation 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
--	---	---	--

Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité et dynamisme de l'île • Nouveaux modes d'attachement au territoire • Elaboration d'une charte de lutte contre la précarité • Valoriser le capital humain • Promouvoir un aménagement du territoire efficient et adapté à l'évolution démographique • Structurer des pôles économiques et de services • Réduction des inégalités d'accessibilité aux soins • Intégration des populations immigrantes • L'EPF pour limiter les tensions sur le marché foncier et immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile renouvellement des générations • La gestion de la dépendance des populations vieillissantes • Perte de cohésion sociale • Affaiblissement de la culture et des valeurs traditionnelles • Désertification médicale • Urbanisation anarchique • Précarisation des espaces ruraux • Le non-logement 	Menaces
---------------------	--	---	----------------

B- Le défi culturel et social

Le défi culturel et social renvoie aux grands enjeux et éléments de diagnostic concernant la culture, le patrimoine et le sport. Ces trois éléments ont un rôle capital quant à la réussite du projet de développement. A la fois enjeux majeurs mais aussi socle de l'identité et des valeurs communes aux insulaires, la culture, le patrimoine et le sport revêtent des fonctions fondamentales de développement social et économique.

1- La culture et le patrimoine : fondements de la richesse insulaire

Les ressources culturelles et patrimoniales, matérielles et immatérielles recouvrent des fonctions fondamentales pour le développement de la Corse. Tout d'abord car la culture, et le patrimoine, sont le témoin d'une histoire riche et diverse mais aussi car elles sont le socle de valeurs communes aux insulaires. Enfin, son développement recouvre un enjeu majeur en termes de

développement économique et de soutien à la créativité, aux artistes et porteurs de projets.

1.1- Une identité vivante et facteur d'attractivité

Le sentiment d'une identité vivante et affirmée est assurément ressenti par beaucoup de Corses et est largement répandu au sein de la population. Le philosophe Jean-Toussaint Desanti apportait sûrement un premier élément de réponse lorsqu'il évoquait, en parlant de la Corse, cette « terre habitée, le sol qui porte ses pas et où sont couchés les morts, la terre refuge nourricier, la terre, toujours la terre, irremplaçable en sa singularité ».

Dans la constitution de cette identité, le fait insulaire joue un grand rôle. C'est l'attachement au territoire mais aussi les caractéristiques physiques de celui-ci qui ont conditionné le rapport aux autres, cette culture de l'entre-soi et la force des liens de filiation tout comme les mécanismes de solidarité. L'insularité a également conditionné les modes de vivre et d'utiliser le territoire.

Aujourd'hui, l'identité corse doit s'entendre comme le socle commun d'un contrat social. Néanmoins, se pose face à l'affirmation de notre identité, la question de plus en plus prégnante du racisme dans l'île, de la xénophobie et du rejet de la différence. **Avec la langue et les valeurs qui la constituent, l'identité doit être un vecteur d'appartenance pour toutes les communautés qui vivent dans l'île, ainsi qu'un un facteur d'intégration et de cohésion sociale.** Elle est dans le même temps la marque d'une culture vivante et partagée. Elle renvoie à des symboles et des pratiques communes qui ont une certaine prégnance, sont reconnues et bénéficient d'une certaine acceptation sociale. Elle ne doit ni exclure ni nier la culture et l'identité de l'autre.

Sur le plan culturel, elle a donné lieu à des styles musicaux, picturaux et littéraires spécifiques. L'identité, les us et coutumes de la société insulaire comme ses blessures et son histoire ont été véhiculés et c'est en grande partie en raison de la vitalité et l'engagement culturel qu'aujourd'hui les déterminants de cette identité et culture corse sont toujours vivants et reconnus.

Prise en compte de la culture et du patrimoine identitaire corse aux plans international et national

La Corse, en tant que région européenne à forte identité, dispose d'une renommée internationale pour sa capacité à conserver dans le temps une île à la beauté sauvage, aux paysages préservés et à la culture spécifique. Dès 1983, le Golfe de Porto (calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola) a été inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. En 2009, l'importance du Cantu in Paghjella est soulignée par l'UNESCO qui le présente comme un « emblème de l'identité corse profondément enraciné dans la culture agropastorale », essentiel à la transmission des connaissances culturelles locales et faisant intégrante du tissu social des communautés.

Cependant cette prise en considération tant du paysage, que de la langue, ou des traditions emblématiques, constitue tout autant une reconnaissance mondiale qu'un signal alarmant concernant la vulnérabilité de notre patrimoine matériel et immatériel. L'UNESCO a classé la langue corse dans la catégorie des « langues en danger », et si le Cantu in Paghjella a obtenu cette reconnaissance de la part de l'organisation internationale, c'est grâce à son inscription sur la « liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ». La mise en danger du paysage en Corse est soulignée par le non-respect des mesures de protection de celui-ci.

Au plan national, des programmes de protection et de valorisation du patrimoine culturel sont à l'œuvre. On peut citer, sans prétendre à l'exhaustivité, les réserves naturelles, les sites classés au titre de la loi de 1930, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur architecturale et du patrimoine, ainsi que les monuments historiques. Cependant, la Corse est la région de France comportant le moins de monuments classés ou inscrits avec moins de trois cent monuments historiques. Les labels jouent également un rôle important, notamment l'appellation « musée de France ». Néanmoins dans le domaine de la protection des objets mobiliers (sculpture, peinture, meubles, objets religieux...) la Corse est la dernière région en terme de nombre d'objets classés.

En revanche, la région subventionne le patrimoine protégé et non protégé à un taux d'intervention très satisfaisant notamment dans les villages de l'intérieur où le taux d'intervention est de 80%. La Collectivité enregistre en moyenne entre 30 et 40 dossiers de demande d'aide à la réhabilitation du patrimoine protégé et non protégé par an. Malgré cela, il faut observer qu'une grande partie de ce patrimoine protégé a été longtemps laissé dans un état d'abandon certain, auquel les efforts consentis désormais par la CTC remédient difficilement.

Valorisation régionale de l'identité et des ressources patrimoniales

C'est parce que le patrimoine, la culture, l'identité sont des marqueurs du territoire, porteurs de valeurs mais également vecteurs de développement économique que toutes les collectivités territoriales en Corse se sont engagées dans leur reconnaissance, leur préservation et leur soutien. Sur le plan institutionnel, l'Assemblée de Corse a affirmé, dans sa délibération du 13 octobre 1988, l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les Corses d'origine et les Corses d'adoption. Même si la notion de « peuple corse » a été déclarée contraire à la Constitution par une décision du Conseil Constitutionnel, **cette notion a été réaffirmée par l'Assemblée de Corse à plusieurs reprises et demeure une réalité incontournable dans la projection de son avenir et donc de son développement durable.** L'espace dans lequel évolue la population corse est devenu vecteur d'identité puisque le caractère naturel et culturel des paysages est aujourd'hui le principal motif de déplacement des touristes et est donc source de reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur. Ces caractéristiques et cette image qui font sa notoriété jouent donc un rôle essentiel en ce qui concerne le développement économique du territoire. L'attractivité de la Corse, valorisée par cette identité singulière et revendiquée, n'est pas uniquement importante parce qu'elle est capable d'attirer des touristes, des investisseurs financiers, des tournages de films, des artistes en résidences... Elle est importante également pour la diaspora et fait partie d'un socle commun pour la majorité des résidents.

Si notre culture est un élément fort d'attractivité à valoriser pour l'extérieur, elle doit l'être également pour ceux qui vivent sur cette terre. Car la culture façonne le développement, l'action des peuples dans le monde et leurs relations sociales.

Conformément à la conception du développement durable, la culture doit irriguer l'action et les choix économiques d'une société, car la culture est économie et doit être déclinée dans tous les secteurs de l'économie : « je suis ce que je produis, je produis ce que je suis ». Et la langue corse a toute sa place dans cette conception.

Elle ne doit pas être confinée dans l'assistance linguistique. Elle n'est pas seulement un code interchangeable car elle véhicule un nombre important de savoirs - savoir-faire et savoir-être. Garantir son maintien n'est pas uniquement assurer une sécurité linguistique, mais garantir la transmission culturelle au sens le plus large.

La Corse est une terre d'accueil de manifestations culturelles, artistiques et artisanales d'envergure européenne, ce qui contribue à son rayonnement. D'ailleurs, de plus en plus d'artistes disposent d'une reconnaissance internationale. Ces artistes corses ayant une renommée internationale participent à la valorisation et au rayonnement de l'île à l'extérieur.

Les moyens de l'affirmation culturelle

La culture en tant qu'expression artistique est devenue un moyen privilégié de continuer à faire vivre et à transmettre une culture et une langue. A ce titre, l'île compte deux-cent quinze associations culturelles. Le poids de l'engagement en faveur de la culture corse, se retrouve également dans les structures de soutien à la population immigrante ou encore dans les associations caritatives.

La modernisation des politiques culturelles s'est effectuée avec retard en Corse au cours des

dernières décennies. Depuis la loi de 2002, la Collectivité territoriale de Corse a la charge d'accompagner la création et la diffusion des enseignements artistiques, des pratiques amateurs, d'en assurer la coordination et le développement, et de contribuer à l'étude, la conservation et la valorisation de son patrimoine dans un cadre géographique et démographique très particulier. La culture et l'identité locale ne peuvent exister sans médias efficaces permettant leur expression et diffusion. L'île compte pour ce faire, des musées qui retracent son histoire et celle de ses habitants. Des labels, viennent aussi attester ou renforcer ses spécificités culturelles. Il y a d'une part les musées labélisés, c'est à dire répondant aux obligations de la loi de janvier 2002 « musée de France » mais aussi les structures qui ne bénéficient pas d'appellation « musée de France » qui sont accompagnées et soutenues par la Collectivité Territoriale de Corse.

Quant aux nouvelles technologies, elles sont aujourd'hui un moyen supplémentaire de diffusion. Elles permettent également d'en diversifier les publics et d'en accroître le caractère attractif. Les supports multimédias décuplent en effet les potentialités et offrent de nouveaux horizons dans l'expression de la création contemporaine. Les mutations technologiques des industries culturelles ont un impact sur le secteur de l'audiovisuel et du cinéma en Corse. La création de la chaîne Via Stella a d'ailleurs changé le paysage audiovisuel insulaire, notamment en créant une véritable filière audiovisuelle.

Dans cet esprit, doivent être organisés de véritables Assises Territoriales de la Culture, lesquelles permettront de donner à notre identité collective la place essentielle qui lui revient dans la définition des grandes orientations politiques de la Corse.

1.2- Un système culturel fragile

Si des avancées ont été faites, si la culture est aujourd'hui posée comme un indicateur pertinent du développement durable et de la qualité de la vie, le système culturel de la Corse, vecteur d'une identité, demeure un système fragile. La Corse pâtit en effet de contraintes qui nuisent à l'épanouissement de la population insulaire, notamment en termes d'accès à la culture, de diffusion, d'emplois pérennes, d'équipements culturels, de formation, de gouvernance ou de disparités géographiques fortes entre les territoires.

Le phénomène de précarité culturelle

En raison de rapports étroits entre la précarité sociale et monétaire, certaines catégories de la population insulaire sont confrontées à la précarité culturelle. Elle s'entend comme un défaut d'accessibilité à la culture aussi bien sous l'angle de la production que de la consommation de la culture. Elle s'entend en termes d'accessibilité physique et pose alors la question du maillage du territoire en équipements culturels, en offre de formation et d'activités artistiques et sportives. D'autre part, la question de l'accessibilité se pose quant à la capacité d'appréhension des œuvres culturelles. C'est ainsi que peut apparaître une certaine inadéquation entre l'offre produite et diffusée et la demande sociale en biens culturels. Il y a donc des inégalités sociales d'accès à la culture.

Il est dès lors nécessaire de penser la culture comme un vecteur d'enrichissement social et pour ce faire mettre en œuvre un plan d'actions de sensibilisation et de démocratisation de la culture, en milieu rural, dans les zones enclavées et les quartiers sensibles.

A titre d'exemple, pour pallier à ce manque, la CTC a mis en place un « pass cultura » qui permet aux jeunes jusqu'à 25 ans de disposer d'un chéquier gratuit d'une valeur de 55 euros pour des entrées gratuites et des réductions pour les loisirs culturels. Ce dispositif très attendu bénéficie pour le moment d'un usage timide.

Les difficultés de production et diffusion de la culture dans l'île

La Corse est aussi une terre de créations et de productions artistiques contemporaines et dispose à ce titre d'atouts indéniables notamment autour des richesses de la langue, du dynamisme des jeunes artistes insulaires et de son positionnement au sein de l'ensemble méditerranéen. Toutefois, il existe actuellement des freins à la production et à la diffusion de la

culture.

Dans un contexte mondialisé, la renommée et l'attractivité d'un territoire passent pour une part non négligeable par les industries culturelles et créatives. En Corse, les industries culturelles restent fragiles, et risquent de devenir encore plus précaires en raison de la difficulté d'amortissement des investissements techniques, de la conception, de la mise sur le marché.

Tant sur le plan de la musique que du théâtre, la création en langue corse rencontre des difficultés, les compagnies et groupes existants peinent à augmenter leur rayonnement, notamment pour les jeunes qui ne connaissent pas la renommée de leurs aînés.

Au-delà des difficultés liées au contexte international, le secteur culturel déplore un manque de visibilité ainsi qu'une gouvernance peu lisible, qui a tendance à multiplier les interlocuteurs. Le travail et la structuration de filières qui a pris des années doit continuer à être soutenus pour que la culture puisse jouer le rôle de ciment social dans un contexte de précarité sociale et culturelle grandissant.

On peut déplorer aussi le manque de mécénat de la part de la diaspora, qui pourrait jouer un rôle plus important et contribuer à amplifier le financement des projets culturels et patrimoniaux quasi-uniquement aidés par les finances publiques. La production d'une offre culturelle exportable ainsi que la mise en tourisme du patrimoine, bâti, naturel et culturel permettraient de générer de la richesse à partir de ressources locales.

Une offre restreinte et mal répartie sur le plan territorial

La « fracture culturelle » à l'œuvre aujourd'hui se caractérise par une tendance à l'accentuation des inégalités en équipement et en accessibilité à la culture entre les territoires.

En effet, la Corse présente de fortes disparités entre les agglomérations et les zones de l'intérieur plus démunies avec des offres plus limitées et plus coûteuses. Les agglomérations de Bastia et Ajaccio ont depuis le début des années 1990 mis en place des stratégies de structuration des politiques culturelles et de mise à niveau des équipements qui ont permis aux deux pôles urbains de combler leur retard, même si ces villes n'offrent pas encore de lieux à la mesure de leur envergure. La Corse reste aujourd'hui la seule région de France métropolitaine à ne pas compter au moins une structure bénéficiant d'un label national de type scène nationale, centre dramatique ou chorégraphique, zénith, etc.

Concernant la formation, la Corse est la seule région française qui ne dispose pas de structure régionale susceptible de dispenser une formation artistique complète en musique, en danse ou en théâtre, ce qui n'incite pas les jeunes à continuer dans cette voie et conduit les plus motivés à partir sur le continent ou à l'étranger. L'offre de formation culturelle et artistique est restreinte, mal répartie sur le territoire, inégalement accessible et peu qualifiante. Elle consiste notamment en une licence Arts Plastiques ainsi qu'une Licence Parcours Arts du Spectacle à l'Université de Corse. L'absence d'école d'art et de centre d'art et de formation professionnelle est un manque important.

Les villes moyennes ou pôles intermédiaires ont de plus en plus la nécessité de se doter d'équipements spécifiques et/ou de politiques culturelles adaptées au territoire. Dans leur majorité elles ne disposent pas de structures correspondant à leur taille ou à leur zone d'influence. En revanche les zones de l'intérieur, de par leur faible dynamique démographique, ont peu, voire pas, accès à la culture sous toutes ses formes. Seule Corte, de par son statut de ville universitaire, dispose d'une offre culturelle au sein d'une vaste zone rurale.

Les bibliothèques et médiathèques sont encore trop peu nombreuses. Les centres culturels, qui sont les piliers de l'action culturelle, maillent le territoire notamment dans l'intérieur avec la Casa Culturale è Sociale de Marignana, l'ARIA à Olmi-Cappella et le Centru culturale VOCE à Pigna.

1.3- La langue corse : entre déclin et revitalisation

La langue corse constitue le principal élément structurant de la culture et de l'identité corses.

Issue de la famille des langues romanes et permettant la communication avec leurs locuteurs, la langue corse a subi de nombreuses influences pendant des siècles, mais a comme caractéristique principale d'être de tradition orale et de connaître des variantes selon les pieve, « les microrégions » de Corse.

La langue corse est aujourd'hui considérée par l'UNESCO comme une langue en danger, menacée de disparition. Ce qui signifie que malgré les compétences de la Collectivité territoriale de Corse et les politiques de développement de la langue corse mises en place depuis 1991, la langue continue de perdre des locuteurs notamment dans la classe d'âge la plus jeune et d'être un élément social de moins en moins structurant pour les insulaires.

Depuis plusieurs années maintenant, la question de la langue corse se construit dans la concertation et autour d'un consensus. Le 17 mai 2013, l'Assemblée de Corse a voté en faveur du projet de coofficialité.

Une langue qui s'érode

La Corse compterait entre 86 800 et 130 200 locuteurs corsophones. 26% des 18-24 ans seraient capables de s'exprimer à l'oral contre 23% des 25-34 ans. 62% des parents déclarent que leur enfant a déjà suivi des cours de corse, et 48% des moins de 24 ans ont déjà suivi un enseignement de langue corse. En revanche lorsqu'il s'agit de la famille, donc de la langue maternelle, seulement 10% des familles déclarent utiliser le corse pour un usage privé. Cependant, si ces résultats indiquent une présence diffuse de la compétence au sein de la société, ils ne présagent pas pour autant de l'usage réel que les locuteurs font au quotidien de cette connaissance et de cette compétence.

Selon une étude menée auprès des étudiants de l'Université de Corse, une minorité parle régulièrement le corse, plus ou moins selon l'endroit dans lequel elle se trouve, une majorité n'a pas accès à la langue et vit en dehors de toute expression, et enfin une partie non négligeable des étudiants est dans la « passivité » ce qui témoigne d'un processus d'érosion.

Il est intéressant de remarquer d'une part une normalisation de l'enseignement du corse pour les parents d'élèves, une attention forte quant à la présence de la langue corse dans les médias, et d'autre part une pénétration de la musique dont les effets sur le désir de la langue et l'immersion linguistique sont incontestables. L'exemple de la mise en place du « DU journalisme et corsophonie » illustre la démarche actuelle visant à accompagner autant que faire se peut les acteurs sociaux dans leur démarche de promotion de la langue corse.

Une politique de restructuration linguistique

Depuis 1991, la Collectivité a mis en place des politiques publiques de soutien à la langue corse. Une action majeure a été menée au sein de l'école en collaboration avec le rectorat de Corse. Sans ces entreprises, la langue corse aurait probablement perdu encore plus de locuteurs. Cependant, malgré les efforts fournis, notamment dans l'enseignement, le déclin toujours plus important laisse à penser qu'une véritable politique de revitalisation qui s'appuie sur le statut de coofficialité doit être mise en œuvre pour que la langue corse sorte de son statut de langue menacée de disparition.

Le domaine principal d'intervention est celui de l'enseignement et la formation qui a permis la montée en puissance de l'enseignement bilingue depuis 13 ans qui fait de la langue corse la seconde langue régionale en France après le basque pour le pourcentage d'élèves scolarisés en classes bilingues et la première pour l'étude de la langue comme objet.

De plus, la Collectivité territoriale de Corse attribue des dotations à plus de 80 écoles bilingues et aux établissements de second degré. Il existe aussi trois centres d'immersion linguistique financés en partenariat avec l'Etat qui reçoivent des classes et leurs proposent des activités favorisant l'utilisation naturelle de la langue corse : Savaghju (séjours d'une semaine), Loretu di Casinca et Bastia à l'école Gaudin (journées d'immersion). L'ouverture de Bastelica, avec des séjours d'une semaine, est prévue en janvier 2014.

L'aide à l'édition et à la diffusion de documents pédagogiques en langue corse permet l'adaptation, en partenariat avec l'Etat, de manuels d'histoire-géographie et de mathématiques en langue corse pour les filières bilingues. Le champ d'intervention s'étend à la diffusion, à la promotion et à la communication ainsi qu'à l'équipement et à la normalisation de la langue.

La langue corse : moteur de développement social et économique de la Corse

Le vote historique en faveur de la coofficialité en mai 2013 n'est pas sans modifier le contexte institutionnel dans lequel la langue corse est vouée à évoluer. La culture et la langue ont besoin d'une image tournée vers l'avenir, vers la modernité. La langue corse a un rôle considérable à jouer, notamment car elle constitue un gisement d'emplois tournés vers la technologie, les médias, etc.

Intégrer la modernité et l'innovation dans la création est un enjeu majeur pour le développement et l'épanouissement de la culture et de la langue corses. Les technologies de l'information et de la communication permettent d'élargir les partenariats et les échanges entre des cultures différentes, des domaines culturels et artistiques qui peuvent s'avérer complémentaires. Ils présentent aussi l'intérêt de démocratiser les pratiques culturelles et l'accès aux œuvres.

2- Les activités sportives : facteur de cohésion sociale et de développement territorial

2.1- Des pratiques sportives en évolution

Le sport est un des fondements de la cohésion sociale de la population insulaire. Celle-ci est principalement rassemblée autour de la pratique du football, sport de loin le plus populaire en Corse, mais aussi du sport automobile et d'autres pratiques plus récentes telles que le rugby, le judo ou les courses hors stades. La population participe à de nombreuses et régulières manifestations sportives qui rythment l'actualité insulaire.

Près de 60 000 licenciés tous sports confondus sont recensés sur les 300 000 habitants actuels, le taux d'affiliation est satisfaisant. Cependant, le sport recouvre aujourd'hui des réalités différentes et le champ des pratiques s'est considérablement élargi notamment aux sports de nature, ou aux loisirs sportifs. Ce qui conduit à penser que les attentes de la population ont évolué.

De plus, on constate que l'offre sportive est actuellement majoritairement concentrée sur les jeunes de moins de vingt-cinq ans alors que l'évolution démographique caractérisée par un vieillissement évident de la population devrait inciter à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des plus âgés. Le corps médical recommande par exemple la pratique du cyclisme ou des parcours de santé. Or l'île est déficitaire en pistes cyclables (urbaines, péri-urbaines, rurales) et en parcours de santé.

Le sport remplit une fonction sociale importante que les politiques publiques de la CTC ont reprise à leur compte depuis la loi du 22 janvier 2002. Les stratégies de promotion et de développement des activités physiques et sportives sont à la charge de la Collectivité Territoriale de Corse.

La CTC qui depuis 2006 n'a pas élaboré une nouvelle politique territoriale sportive s'engage dans le PADD à élaborer cette politique en concertation étroite avec tous les acteurs du monde sportif.

L'évolution des pratiques sportives en Corse relève d'un principe de diversifications :

- Une diversification des pratiquants : des seuls licenciés (offre en clubs associatifs) à des licenciés, des auto-organisés (lesquels pratiquent en dehors de toutes organisations) et des clients (qui achètent des services sportifs dans des espaces marchands comme les salles de forme par exemple). Un même individu, peut avoir recours à ces trois « statuts ». La demande en clubs sportifs est aujourd'hui minoritaire. Le cycle de vie sportif tend à s'allonger avec à ses deux extrémités une demande toujours plus croissante sur les formes « baby / mini » d'une part et « seniors » d'autre part. On observe enfin, le souhait des personnes handicapées d'avoir accès aux activités sportives. Cette demande est identifiable sur les établissements spécialisés mais également de façon individuelle.
- Une diversification des pratiques sportives : à compter du début des années 1990 en particulier, on ne cesse de repérer l'émergence de nouvelles pratiques sportives dans l'île, certaines n'ayant qu'une longévité très courte, alors que d'autres s'enracinent et se développent. En parallèle, les pratiques sportives traditionnelles se renouvellent à partir

de nouvelles activités - football / futsal / tennis ballon -, - cyclisme sur route / VTT / BMX / cyclotourisme -. Aujourd'hui, c'est le terme de mosaïque qui permet de rendre compte des réalités sportives des résidents, tant leur diversité est importante. L'envie de « nature » est également une tendance marquée.

- Une diversification des objectifs poursuivis par les pratiquants : loisirs, santé, bien être avec une double dimension physique et psychique, lien social, et compétition, cette dernière dimension ayant été reléguée derrière les autres. En termes de priorités, elle n'est l'apanage que d'une minorité. On observe que cette valence compétitive est parfois inscrite dans les trajectoires individuelles - se dépasser, repousser ses propres limites ...
- Une diversification de l'offre : pour faire face aux nouvelles demandes, les clubs sportifs s'adaptent progressivement, mais la culture compétitive reste dominante, fruit de l'histoire. Dans le même temps, notamment pour faire face à la demande des pratiquants « consommateurs », des structures de type commercial se développent, en particulier dans le secteur de la remise en forme, du bien-être. Elles participent d'une économie locale et sont source d'emplois stables. Dans le secteur des loisirs et sports de nature, on retrouve aussi ce type d'offre mais plus saisonnière, pour la majorité des travailleurs indépendants ou des TPE. Ici la cible de clientèle est principalement les touristes sportifs, bien qu'aujourd'hui certains cherchent à développer leurs services auprès de la population locale.

2.2- Secteur à forte potentialité de développement : les sports de nature

La montée en puissance des loisirs et sports de nature nautiques et de montagne apparaît aujourd'hui comme le témoin du développement de nouvelles pratiques sportives qui conduisent à se pencher sur ce secteur identifié comme un secteur à forte potentialité de développement.

Ce développement ne doit être pas exclusivement tourné vers une économie touristique mais doit concerner aussi les résidents. Un processus de socialisation auprès des plus jeunes permettra de former des professionnels issus du territoire - un des enjeux affirmés dans la partie « Plan montagne ». Car aujourd'hui, on observe que bon nombre de saisonniers de ces activités, ayant un statut d'employé, sont extérieurs au territoire.

Les sports et loisirs de pleine nature sont aujourd'hui surreprésentés sur le littoral à travers les activités nautiques. Cependant, on constate depuis quelques années le développement, au-delà du traditionnel GR20, de pratiques comme le canyoning, les parcours aventure « accro-branche » qui ouvrent une nouvelle palette d'activités et un potentiel de développement pour le tourisme de l'intérieur.

Si la majorité des touristes qui se rendent en Corse le font pour la beauté des paysages, les activités développées sur le littoral et en montagne permettent à nombre d'entre eux d'entrer en contact avec les éléments naturels aux travers d'activités ludiques et souvent adaptées au grand public.

S'il est avéré que la beauté des paysages est une des raisons pour laquelle les touristes choisissent la Corse, il ne faut pas méconnaître que la grande majorité d'entre eux ont, avant leur venue, envisagé de pratiquer une ou des activités sportives de nature dans le cadre de leur séjour. Prendre en considération une telle réalité, permettra de développer une véritable stratégie marketing territoriale et permettra d'amoindrir la part « tourisme de cueillette » aujourd'hui, dominante dans la filière.

Le surinvestissement du littoral s'est fait au détriment du développement des activités de montagne. Mais aujourd'hui, les loisirs et sports de nature de montagne sont en plein développement. Ces pratiques se sont démocratisées aussi du fait de l'amélioration des conditions d'accès par la route qui ont permis de réduire les distances. Aujourd'hui les aiguilles de Bavella se trouvent à moins d'une heure de Porto-Vecchio, haut lieu du tourisme balnéaire. Les stations de ski affichent pourtant un taux de fréquentation très satisfaisant pendant la saison

hivernale, ce qui tend bien à prouver qu'il y a un potentiel de développement pour les locaux. Ce potentiel reste cependant soumis aux aléas climatiques. En l'occurrence, le niveau d'enneigement peut compromettre une saison et de fait la pérennité des structures. Les conditions de développement de ces activités, au-delà des aléas climatiques, s'inscrivent d'abord dans une réelle volonté des pouvoirs publics d'en faire une priorité. Ainsi, les conditions d'accès aux stations par les routes restent en règle générale très difficiles.

2.3- Le maillage déséquilibré du territoire en équipements sportifs

Comme pour les équipements culturels, la majorité des équipements sportifs est située sur le littoral. La CTC réalise aujourd'hui les équipements scolaires des lycées et collèges, et participe au financement (taux d'intervention de 40 à 60 %), des équipements de proximité et des équipements à dimension régionale. Un manque d'équipements de proximité est à noter, notamment dans le rural, ou se pose néanmoins le problème du nombre critique de pratiquants, et dans le péri-urbain.

Concernant les piscines, un besoin est identifié dans le territoire de l'extrême sud (Pianotolli, Porto-Vecchio, Bonifacio), au sud de Bastia (Marana, Casinca) et dans le grand Ajaccio (Gravona, Prunelli). Le taux de couverture des stades d'athlétisme est satisfaisant, l'amélioration de ces équipements existants doit permettre leur pérennité dans le temps. Les salles destinées aux sports collectifs pouvant accueillir entre 800 et 1000 places étaient une priorité notamment pour les agglomérations ajacciennes et bastiaises. C'est chose faite à Ajaccio avec la construction en 2013 d'un Palais des Sports (1500 places) et un projet d'infrastructure est en cours pour la région bastiaise.

En matière de sport nautique, il existe trois bases nautiques actuellement : à Bonifacio, Calvi et Bastia. Certaines bases nautiques, ont su prendre en considération ces types de public. C'est un enjeu majeur en termes de formation des jeunes locaux. La recherche d'une rentabilité économique dans ce secteur de la voile légère a souvent conduit à délaisser ces publics, au profit de la seule activité touristique, beaucoup plus lucrative. Les locations de planches à voile ou de catamarans sont plus rentables que la voile scolaire. Ces bases nautiques de faible envergure pourraient être renforcées et développées par des activités notamment auprès des scolaires et des jeunes en difficulté. Une base nautique pourrait être envisagée pour le grand Ajaccio. En ce qui concerne le sport de compétition, il existe deux pôles « jeunes espoirs » labélisés pour le football et pour le judo.

Pour rééquilibrer et permettre la pratique du plus grand nombre, les équipements de proximité doivent être une priorité. La CTC ne maîtrise directement que le maillage des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (établissement scolaire d'enseignement secondaire) dont elle réalise les équipements sportifs, elle demeure tributaire par ailleurs, des demandes des collectivités locales ou de leurs groupements, ce qui obère les possibilités de planification de l'ensemble des équipements sportifs à l'échelle territoriale.

Synthèse des enjeux - L'analyse AFOM

<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • protection et de valorisation de la culture, de l'identité et du patrimoine • Mobilisation sociale et politique en faveur du développement culturel • L'université, les musées, le FRAC : promoteur de la culture corse 	<p style="text-align: center;">culturels et sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau et la qualité de la pratique de la langue • L'offre et le niveau de formation aux arts et pratiques sportives • La qualité de l'offre culturelle • La faible exportation de la production culturelle insulaire, polyphonies mises à part 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des besoins • Aide aux projets • Structuration du territoire • Valorisation économique de la culture et du patrimoine • Développement d'une économie de la langue • Intégration sociale • Enrichissement social et culturel • Partenariat culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Déculturation • Acculturation • « Folklorisation » de l'identité corse • Perte de la cohésion sociale • Dénaturation ou dégradation du patrimoine par une sur-fréquentation touristique ou un abandon du patrimoine 	<p style="text-align: center;">Menaces</p>

II- Économie : d'une économie de la rente a une économie productive et durable

Le modèle économique de la Corse, à l'instar de nombreuses économies insulaires, se caractérise par la faiblesse de l'agriculture et de l'industrie et une surreprésentation du secteur tertiaire. En Corse, trois secteurs sont prépondérants : le tourisme, le BTP, et le secteur de l'administration publique. Cette situation génère un déséquilibre de notre économie où la création de richesses repose trop largement sur l'apport de revenus extérieurs, publics ou privés. C'est ce que l'on appelle « l'économie de la rente ».

Si la mesure de la croissance par l'indicateur du PIB par habitant nous montre qu'entre 1990 et 2009 la richesse en valeur produite a été multipliée par deux pour permettre à la Corse, en 2010, de se hisser à la douzième place des régions françaises, cela ne suffit pas pour rendre compte de l'état du développement dans notre île. En effet, des évaluations fondées sur ce seul indicateur

semblent inadaptées aux enjeux d'aujourd'hui qui sont d'assurer le bien-être de la population dans ses dimensions économique, environnementale et sociale. D'ailleurs le diagnostic sociétal et environnemental nous montre bien que cette croissance n'a pas bénéficié à l'ensemble de la population et qu'elle commence à générer des risques environnementaux majeurs.

Du côté de l'emploi, si la Corse a ces dix dernières années tiré son épingle du jeu, il apparaît qu'en 2013 ce marché est plutôt atone, comme le souligne l'INSEE dans sa note de conjoncture

du 1^{er} trimestre qui décrit les fondamentaux de l'économie corse comme « moroses ». Le taux de chômage atteint son plus haut niveau depuis 2001 avec 10,3 % de la population active et plus de 18 000 chômeurs toutes catégories confondues. En l'espace d'un an, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 11,9 % soit 2,1 points de plus que la moyenne nationale. Ainsi la structure de l'économie corse qui avait un temps protégé l'île des conséquences de la crise internationale ne joue plus ce rôle aussi efficacement.

Les différentes crises que nous connaissons et l'austérité budgétaire qui s'annonce amènent à s'interroger sur les principales fragilités de notre système économique. Il convient à ce sujet de rappeler que l'Etat a annoncé une baisse des dotations des collectivités territoriales en 2014 et 2015. A titre d'exemple, le budget primitif 2013 de la CTC indique que les dotations de l'Etat représentent environ 50,7 % des recettes (hors emprunts et amortissement). A cela doivent évidemment s'ajouter dans les prochaines années la refonte de certains crédits européens (2007-2013 : 150 millions d'euros de FEDER) pour la période de programmation 2014-2020 et certainement la suppression des crédits du PEI (environ deux milliards d'euros entre 2002 et 2017).

Ainsi, dans un tel contexte, et face à une structure économique faiblement productive et fortement tertiarisée, la dépendance de l'île vis-à-vis de l'extérieur ne peut que s'accroître, si nous ne repensons pas notre économie localement.

En effet, la globalisation de l'économie a fait que progressivement les activités humaines se sont affranchies du territoire sur lequel elles reposaient et le lien qui existait autrefois entre territoire et économie est aujourd'hui en voie de disparition. Pourtant la territorialisation offre aux collectivités locales la possibilité de se réapproprier leurs choix économiques et donc leur développement. Il ne s'agit pas de revenir à un système d'autarcie, d'abord parce que les activités en cause ne constituent qu'une partie de l'économie, et ensuite, parce que l'on ne peut faire fi du contexte économique dominant, mais plutôt de réaffirmer la place du territoire dans la stratégie économique.

C'est ainsi que la valorisation de la ressource spécifique territoriale (patrimoine, identité et culture locale, paysage, savoir-faire économique, économie de la connaissance, etc), développée par l'universitaire Bernard Pecqueur, basée sur l'idée que le développement économique repose sur des avantages différenciatifs et non sur la reproduction de ce qui se fait ailleurs, prend tout son sens dans une nouvelle organisation économique.

Dès lors, la diminution de notre dépendance passe par la valorisation de nos ressources et par conséquent par le développement d'une économie productive performante, durable et solidaire qui implique une priorisation dans les choix budgétaires des collectivités, si l'on veut relever le défi du rééquilibrage économique de la Corse.

A- Les facteurs de vulnérabilité

La forte dépendance de la Corse vis-à-vis de l'extérieur est particulièrement visible si l'on prend en considération sa balance commerciale. En 2009, selon une étude effectuée par l'UMR LISA, le déficit de la balance commerciale était de plus de 3,8 milliards d'euros, alors que le Produit Intérieur Brut (PIB) était pour cette même année d'environ 7,5 milliards d'euros. Ce déficit important étant principalement la conséquence de l'importation de produits industriels, de denrées alimentaires et de boissons. En effet, seulement 7% du PIB est généré par les secteurs producteurs de denrées alimentaires et de biens (agriculture 1,7% et industrie 5,3%) contre 17 % du PIB généré par le secteur de la distribution.

De tels chiffres montrent la marge de manœuvre dont la Corse dispose pour produire à la fois pour la consommation locale (résidents et touristes) et pour l'exportation.

1- Une économie insulaire trop dépendante de l'extérieur en dépit de son potentiel

1.1- Des gisements de production insulaire largement sous exploités

Agriculture : un secteur vital qui ne répond pas à la demande

Le secteur agricole représente environ 1,7% du PIB de l'île, en deçà de la moyenne nationale hors Île-de-France (2,4%), pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 250 millions d'euros. Malgré une place réduite dans l'économie insulaire, l'agriculture corse occupe environ 47% de la surface insulaire contre 53,2% au niveau national.

En 2010, on comptait 2810 exploitations agricoles, soit une diminution de 21 % par rapport à 2000 (26 % au niveau national) et 5000 actifs, hors saisonniers, population en baisse de 14 % sur la même période.

L'élevage est important dans l'agriculture insulaire, il représente plus de 61% des exploitants et plus de 87% des surfaces. Ces systèmes de production sont pourtant fortement tributaires de l'extérieur en termes « d'importations » d'intrants nécessaires à l'amont des filières agricoles. La production animale insulaire basée essentiellement sur une conduite d'élevage en extensif est très consommatrice de fourrage, d'aliments concentrés et de céréales, extérieurs. En 2011, la production fourragère locale était de 10 000 t/an alors que les besoins sont estimés à plus de 24 000 tonnes puisque l'on importe 14 000 tonnes supplémentaires. Pour les céréales, la production locale est de 10 300 t/an pour des imports de 38 000 t/an. Les systèmes de production végétale sont eux aussi touchés, notamment sur l'import de produits phytosanitaires, semences, clôtures, etc.

Concernant la balance « production agricole – consommation alimentaire », le résultat est encore trop largement déficitaire. La production de viande (toutes productions confondues) couvre 25% du besoin, et la production maraîchère ne couvre les besoins alimentaires de la population insulaire annuelle qu'à hauteur de 37%.

Les productions traditionnelles très appréciées du marché touristique, comme la production de porc charcutier, ne couvrirait que 33% de la demande et nécessiterait l'import d'environ 5 000 tonnes de carcasses par an, soit une valeur représentant le double de la production endogène. La production fromagère nécessite l'import d'environ 10% de lait en plus pour répondre à la demande.

Les différentes filières fruits connaissent des problématiques très différentes. Alors que les clémentines, les pomelos, les kiwis, sont quasiment totalement exportés, le principal débouché des fruits d'été, environ 6 000 tonnes en 2011 est la commercialisation locale saisonnière, qui répondrait pour à peine 17% de la consommation totale annuelle.

Malgré la présence de filières exportatrices (viticulture, agrumiculture ou la culture du kiwi), la disponibilité régionale alimentaire reste encore bien trop dépendante et trop insuffisante au regard du potentiel agricole de la Corse.

Sylviculture : une production locale très en dessous de son potentiel

Selon l'IFN 2010, les formations boisées en Corse représentent 480 000 ha soit environ 55 % de la superficie de l'île (région la plus boisée de France devant PACA 48% et Languedoc Roussillon 43%).

La surface boisée de production représente environ 80% de l'ensemble de la forêt, le volume de bois sur pied est proche de 30 millions de m³, deux tiers se trouvent en forêt privée et un tiers en forêt publique.

L'exploitation tous usages confondus, s'approche de 100 000 m³/an (bois bûche 50%, bois énergie 15%, bois d'œuvre 35%). A peine moins d'1/4 du potentiel de production brute de la forêt estimé à 450 000 m³/an selon l'ONF, soit 75 % de la production locale est consommée sur place et 25 % est destinée à l'export, notamment pour le bois bûche et le liège. Pourtant,

l'Annuaire Agricole 2011 indique que 55% du bois consommé est importé alors qu'en 2005 il ne l'était qu'à hauteur de 30 %.

Les besoins locaux annuels, compte tenu des projets bois-énergie régionaux et des évolutions réglementaires liées à la construction s'élèvent selon l'ONF à 150 000 m³/an en bois buche et bois énergie et 45 000 m³/an en bois d'œuvre soit le double de ce qui est produit aujourd'hui. La pêche professionnelle : une activité insuffisamment développée et structurée

Composé essentiellement de Très Petites Entreprises (TPE), ce secteur emploie environ 310 personnes (210 patrons marins avec une moyenne d'âge de 50 ans et 100 marins) pour une flotte d'environ 200 bateaux et produit 1200 tonnes par an de poissons, toutes espèces confondues, dont la langouste qui représente une source importante de revenus. Le chiffre d'affaires du secteur est estimé à 17 millions d'euros.

La profession a pris conscience de la nécessité de gérer la ressource de façon durable pour assurer la pérennité de l'activité. Elle contribue de ce fait à la mise en place de mesures de gestion de la ressource avec les pouvoirs publics et gestionnaires ou promoteurs d'aires marines protégées.

Ne répondant essentiellement qu'à la demande locale et de manière insuffisante en période estivale, la pêche corse s'inscrit dans une démarche de proximité en privilégiant les circuits courts pour la commercialisation de ses produits.

Si des efforts importants ont été réalisés ces dernières années pour moderniser le secteur, leur poursuite s'avère nécessaire aussi bien en termes de formation, de renouvellement de la flotte, de diversification du métier à travers le pescatourisme, de mise en place d'infrastructures à terre mais également en termes de commercialisation.

L'artisanat

Avec environ 10 000 entreprises, l'artisanat est souvent décrit comme « la première entreprise de Corse ». La Corse a le plus fort taux de toutes les régions françaises (312 entreprises pour 10 000 habitants contre une moyenne de 168 entreprises pour 10 000 habitants en France métropolitaine). Porteur de développement, l'artisanat est majoritairement composé de très petites entreprises. La moitié se trouve dans le secteur du bâtiment, et toutes se révèlent être très sensibles au contexte de crise.

Pour lutter contre cette vulnérabilité, des plans de soutien ont été mis en œuvre, en particulier pour la création-reprise-transmission des entreprises. En effet, le vieillissement de la population fait peser des inquiétudes sur la vitalité de l'activité artisanale.

A cet égard, le vote en 2012 du plan régional de soutien à l'entrepreneuriat Corse-Entreprendre, conçu par l'ADEC en partenariat avec les Chambres consulaires, constitue une étape fondamentale dans le soutien apporté au secteur. Différentes mesures permettent notamment d'offrir des solutions financières, telles que le Chèque régional innovation (CRI), le contrat création croissance (3C), ou le Contrat régional de soutien au commerce et à l'artisanat (CRESCA).

La question de la formation des jeunes et de la transmission des savoir-faire se pose. Des campagnes de communication ont été engagées, notamment par les chambres consulaires. Un Pôle méditerranéen de formation et d'hébergement, porté par La Chambre des Métiers et de l'artisanat de Corse-du-Sud, devrait voir le jour à Ajaccio.

L'accent a récemment été mis sur l'ouverture, l'échange de compétences et la nécessité d'innover, notamment grâce au Programme opérationnel Italie-France « maritime » 2007-2013 (projet S.F.I.D.A., projet CASA Méditerranée).

1.2- Une dépendance énergétique qui hypothèque l'avenir

La Corse a connu en 2005 de nombreuses et longues coupures d'électricité pendant plusieurs semaines en raison d'une forte demande d'électricité causée par la rigueur de l'hiver et de problèmes sur le réseau. Cette situation est d'autant plus problématique que la population augmente régulièrement et que les modes de consommation évoluent dans le même temps.

Il convient de souligner que l'approvisionnement électrique de la Corse repose sur un « trépied

énergétique» comprenant les centrales thermiques (50 %), l'interconnexion avec l'Italie et la Sardaigne (33 %) et les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité (17 % environ selon les années). L'insularité se traduit donc par une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles pour l'approvisionnement des centrales thermiques et aux importations d'électricité via l'interconnexion.

Bien que la Corse soit une des régions possédant le plus fort taux d'énergies renouvelables dans le mix électrique, elle reste dépendante des approvisionnements pétroliers extérieurs pour environ 80% de sa consommation totale d'énergie primaire (électricité, chaleur et mobilité). Par ailleurs, un rapport réalisé en 2013 a indiqué que tous les pans de l'économie corse sont susceptibles d'être gravement affectés par une hausse du prix de l'approvisionnement. Les consommations énergétiques finales sont dominées par les consommations dans les secteurs des transports et du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Le secteur industriel (hors production d'électricité, et incluant le BTP) ne représentant que 5% des consommations, et l'agriculture 1%.

Face à un tel constat, et si la Corse veut opérer une véritable transition énergétique, indispensable à son autonomie, elle n'a pas d'autre choix que de mener une politique volontariste d'économie d'énergie et de développement de son potentiel en énergies renouvelables. C'est dans un tel cadre que s'inscrit le SRCAE qui a comme objectif de définir des orientations régionales à l'horizon de 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

1.3- Nautisme et plaisance

La Corse bénéficie d'une localisation privilégiée et d'un environnement d'une qualité exceptionnelle, mais à l'heure actuelle ce potentiel n'est pas exploité de façon optimale. Selon l'INSEE, en 2008, la filière nautique comptait 320 établissements (hors ports de commerce, aquaculture, et transports maritimes) et employait 1300 personnes en pleine saison (740 à l'année).

En 2009, le Pôle d'Excellence CapNautic, géré par l'ADEC, a été constitué. Son objectif général est de faire de la Corse un « leader d'une communauté maritime au service du développement durable. » En 2012, il comptait 160 adhérents.

L'implantation et le fonctionnement des entreprises est largement perfectible. En effet, à l'heure actuelle, les conditions de fonctionnement des professionnels ne sont pas adaptées, notamment à cause de la distance à la mer, des contraintes d'accès, de l'éclatement sur plusieurs sites. Le coût du foncier est très élevé sur le littoral, ce qui constitue un frein pour l'établissement. Au service des professionnels, des acteurs publics et associatifs, CapNautic propose par ailleurs un ensemble de solutions de financements complets, notamment à destination des entreprises. Fin 2012, la flotte de plaisance immatriculée en Corse atteignait 47 160 unités, tous types et tailles confondus, soit une augmentation de près de 30% en dix ans. On constate cependant un recul des achats neufs au profit de l'occasion et une augmentation du régime de la copropriété. Cette croissance générale explique en partie qu'il existe aujourd'hui un important besoin non couvert de postes d'amarrage. Au plus fort de l'été, il y a une véritable saturation. Il a été récemment estimé que 12 500 bateaux étaient présents en Corse au 15 août, dont 5000 dans les ports. Or il n'existe que 10 900 postes d'amarrage. Par conséquent, il manque 1600 postes d'amarrage. Aujourd'hui, en matière de plaisance, l'objectif est de poursuivre les efforts engagés lors de la période de programmation qui s'achève, en infléchissant quelque peu la politique de soutien, afin de se concentrer en particulier sur les petites structures de plaisance. L'accueil de la grande plaisance constitue un vrai enjeu identifié pour la Corse avec des impacts significatifs à prévoir. Selon la Fédération des industries nautiques, 20% de la flotte mondiale passe en Corse durant les trois mois d'été, soit environ 900 yachts de longueur supérieure à 30 mètres. Mais aujourd'hui les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes et il existe peu de

possibilité de venir dans les ports. Par ailleurs, la suppression récente de l'exonération de TVA appliquée par la France, suite à une demande de la Commission Européenne, a fait disparaître l'avantage comparatif dont disposait la Corse par rapport à l'Italie dans les phases de ravitaillement/embarquement/débarquement. La taxation française est même désormais défavorable, supérieure de 3,2 points à la taxation italienne.

Parmi les acteurs de la filière, une sensibilisation encore insuffisante aux questions environnementales peut être notée, ainsi que l'absence de contrôles. Ainsi, à titre d'exemple, il n'existe pas encore de définition d'un effectif maximum acceptable pour l'environnement pour les zones à forte concentration de navires.

1.4- Une équation des liaisons avec l'extérieur difficile à résoudre

Cette dépendance de la Corse vis-à-vis de l'extérieur est également visible dans le domaine des transports, puisque, de fait, la Corse est une île que l'on ne peut relier que par deux voies, la mer et les airs.

Cependant, le dispositif de continuité territoriale mis en place à partir de 1976 a permis d'établir un service public de transport de passagers et de marchandises régulier, aux capacités suffisantes, aux normes de sécurité performantes, permettant ainsi, avec le dispositif de franco de port pour les marchandises et un tarif avantageux pour les passagers de surmonter le handicap de l'insularité conformément aux principes de solidarité nationale.

Ainsi les conditions de déplacement des Corses comme l'acheminement du fret se sont considérablement améliorés. Le dispositif a contribué au désenclavement de la Corse et a favorisé son essor touristique : de 2,2 millions de passagers en 1976 on est passé en 2010 à 7,4 millions. Toutefois, le gel de la dotation de continuité territoriale depuis 2009 (en 2013 187 millions d'euros, soit 29,6% du budget primitif de la CTC), la surcharge liée aux prix du combustible, le possible non reversement d'une partie de la taxe de transport à la CTC par certaines compagnies, la non répercussion du franco de port sur les prix ainsi accaparé par les intermédiaires et la logique de concurrence, notamment à travers les low cost, ont généré un déséquilibre économique, social et financier.

La création en 2002, de deux régimes d'aides, l'un de compensation financière aux compagnies tributaires de la délégation de service public, l'autre d'aide sociale non individualisée, ont entraîné une baisse des recettes pour les compagnies de la Délégation de Service Public et une augmentation des demandes de compensations financières.

Dans un tel contexte, il ressort que la dotation de continuité territoriale, ligne inscrite au budget de la Nation, ne permet plus à la CTC depuis 2002, date de la dérégulation publique du secteur au profit des marchés, de dégager des excédents. Pire même, puisque la CTC a dû recapitaliser Air Corsica et augmenter la compensation financière pour la desserte publique de Paris. Dans le maritime, on constate la même logique avec la suppression de l'aide sociale aux passagers sur Nice et Toulon et la reconduction de la DSP sur Marseille mais uniquement sur le service de base.

En ce qui concerne ses liaisons avec l'international, la Corse dispose aujourd'hui de services réguliers vers la péninsule italienne et la Sardaigne. Néanmoins sa position géographique, mériterait le développement de services réguliers vers d'autres destinations de la Méditerranée, dès lors que ses capacités productives permettraient de plus amples échanges qui diminueraient ainsi le déficit de la balance commerciale.

Le bilan économique du système de continuité territoriale doit être nuancé, notamment du point de vue de son coût. En outre, en même temps qu'il facilite les exportations (principalement des produits agricoles et agroalimentaires), ce système favorise dans le même temps les importations de marchandises. Or, il semble probable que ce dispositif, si l'on considère le déséquilibre fort entre l'importation et l'exportation de marchandises et la disparition d'activités manufacturières existantes avant 1976, « a plutôt participé à la mise en place d'une économie de consommation que d'une économie de production. De façon induite, il a aussi contribué à accroître la dépendance de l'économie corse vis-à-vis de l'extérieur. »^[1]

La Collectivité a donc tout intérêt à trouver un nouvel équilibre « entre modèle étatique

confortable mais sclérosé et mise en concurrence d'un modèle tyrrhénien moins soucieux de la qualité de la desserte, il faut définir une voie médiane satisfaisante et savoir mesurer l'impact géopolitique des différents choix offerts en évitant de privilégier de trop confortables considérations localistes.» [2]

2- Les trois piliers d'une économie de la rente

2.1- Le tourisme : un secteur prépondérant à réorienter et à professionnaliser

Près de 3 millions de touristes se rendent en Corse chaque année. En 2011, ce sont près de 7,4 millions de passagers qui ont été enregistrés sur les lignes touchant la Corse. Ce volume considérable de déplacements est à comparer avec celui du milieu des années 1960, moins de 1 million de passagers, soit une multiplication par 7,8 et un taux moyen de croissance annuelle de 4,5% par an sur la période.

L'activité touristique occupe une place déterminante sur le territoire, et représente un enjeu économique (environ 12% du PIB) et social majeur pour le développement de l'île. Le tourisme génère 4000 emplois annuels et 18 000 emplois saisonniers. La dépense moyenne de chaque groupe de touristes (individus, couples, groupes) est supérieure à 1000 euros.

La période de fréquentation touristique s'est fortement étirée ces dix dernières années sur plus de six mois, même si elle est fortement concentrée sur la période estivale, la moitié des nuitées restant en juillet et août.

« Le nombre de passagers aériens internationaux a connu une augmentation sensible au cours des dernières années (environ 290 000 en 2012 contre 198 000 en 2007), notamment grâce au renforcement durant la saison estivale des vols réguliers et charters. D'une façon plus générale, il existe actuellement une sous-exploitation des liaisons avec les pays voisins. Un repositionnement stratégique pourrait permettre de modifier cette situation.

Pourtant, la réussite touristique de la Corse peut introduire des déséquilibres environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire. L'offre d'hébergements, surtout située sur le littoral, s'élève à un peu plus de 400 000 lits, avec seulement 25% de lits marchands. Cette faible professionnalisation prive donc la Corse de possibilités de création d'emplois dans ce secteur et entraîne une utilisation peu économe de l'espace, liée à la construction de résidences secondaires, qui participe à une hausse du prix du foncier.

Quelques données sur le tourisme

Données sur la fréquentation :

- 3,2 millions de touristes annuels pour une population résidente de 310 000 habitants
- 7,4 millions de passagers transportés dans les deux sens (hors croisiéristes)
- 30 millions de nuitées

Retombées économiques et recettes liées au tourisme :

- 4 000 entreprises touristiques au sens strict sur les 32 000 du secteur marchand non-agricole
- Le secteur CHTR (commerce, transport, hébergement, restauration) représente 36 % du secteur marchand non-agricole
- Chiffre d'Affaire : 1,8 milliard d'euros
- Valeur ajoutée liée aux dépenses des touristes en Corse : 600 millions d'euros en 2011 (hors transport).

- 13 % du PIB insulaire et 22 % de la Valeur Ajoutée du secteur privé

Données sur l'emploi :

- 4 000 emplois permanents (hors transport aérien et maritime)
- 18 000 emplois saisonniers (Croissance de 37 % sur 2002-2011)
- 22 000 emplois sur les 65 000 emplois salariés du secteur marchand (34 %)
- Masse salariale du tourisme : 180 millions d'euros (hors charges patronales)

Mais, au-delà, il faut intégrer les effets induits du tourisme sur tous les secteurs d'activités.

2.2- Le BTP : fortement dopé par la demande touristique et la commande publique

Le secteur du BTP a un rôle important dans l'économie corse. Il représente 10,1% de la valeur ajoutée totale, contre 8,1% pour la France de province.

Toutefois, le BTP est également un secteur vulnérable. Le dynamisme des travaux publics est fortement dépendant des crédits du PEI, environ deux milliards d'euros entre 2002 et 2017, et des programmes européens.

En outre, le secteur de la construction reste très dépendant aux variations de la demande, notamment privée, liée à la construction de résidences secondaires tributaire de capitaux extérieurs. Selon la Banque de France en août 2013, le chiffre d'affaires total de la construction pourrait connaître une baisse de 3% en 2013 par rapport à 2012, et celui des effectifs de 3,5%.

Concernant l'emploi, en juillet 2012 ce secteur comptait plus de 10 000 salariés et 3 500 non-salariés (soit 1 emploi sur 10). Il est marqué par une forte rotation de la main d'œuvre qui souligne la fragilité des entreprises face aux fluctuations du marché.

Le recours à la main d'œuvre extérieure s'impose pour pallier ce déséquilibre : le BTP accueille en Corse près de 75 % des salariés détachés dont la moitié sur des postes de maçon (en 2011, 1297 salariés étrangers ont été détachés en région Corse, soit 520 salariés de plus que l'année précédente). Une proportion très supérieure à celle du continent, qui constitue une autre composante de la dépendance du secteur.

2.3- Un poids trop important de l'économie administrée

En 2010 le secteur tertiaire représentait plus de 83% de la valeur ajoutée, soit le même poids qu'en 2003. Du fait notamment de l'activité touristique, le secteur tertiaire marchand représentait 51,2% de cette valeur en 2009. Aujourd'hui les services administrés représentent 32% de la valeur ajoutée, tandis qu'ils n'atteignent seulement que 24,9 % pour la France de province.

Cette situation s'explique notamment par la décentralisation et le transfert progressif de compétences de la part de l'Etat aux collectivités territoriales. On constate en effet une croissance de la fonction publique territoriale qui compte en 2012 environ 12 000 agents sur 27 100 agents toutes fonctions publiques confondues (25% de l'emploi total). Une étude récente indique que l'Etat a apporté en 2012, 44% de la richesse créée et consommée dans l'île, soit environ 3,6 milliards d'euros.

Le poids de l'économie administrée est une des caractéristiques du modèle économique de la Corse, atypique de celui des autres régions de France métropolitaine, mais se rapprochant des régions françaises ultramarines et des autres îles méditerranéennes.

3- Quatre grands freins à un développement économique pérenne

3.1- La faiblesse structurelle de l'investissement

Malgré le phénomène de rattrapage récent en termes de PIB par habitant, la poursuite du dynamisme de l'économie corse au cours des prochaines années n'est absolument pas assurée. Un des facteurs clés de sa fragilité structurelle est celui de la proportion à la consommation au détriment de l'investissement.

D'après une étude effectuée par Guillaume Guidoni¹ la consommation des résidents, la consommation des touristes et la consommation publique représentent un total de 90% du PIB. Il semble donc, selon ces données partielles datant de 2005-2007, que cette proportion soit largement supérieure à la moyenne nationale. La consommation des résidents serait ainsi supérieure de 5 points : 60% du PIB de la Corse contre 55% pour la France. Pourtant, en règle générale, l'investissement prépare l'avenir et permet de diminuer à terme la vulnérabilité.

La Corse connaît donc un type de croissance qui n'est basé ni sur les exportations ni sur les investissements. En majorité, les investissements sont essentiellement tournés vers le secteur du tertiaire marchand et de la construction. La forte demande immobilière permet de garantir aux investisseurs une rentabilité à court terme, mais il s'agit là d'investissements spéculatifs qui ne permettront pas d'accroître significativement la richesse de l'île dans l'avenir. Cette réalité est alarmante : elle s'inscrit pleinement dans la logique d'une économie de la rente. Actuellement, la consommation élevée implique de procéder à des importations massives puisque la Corse n'a pas les moyens de satisfaire à la demande. Mais au-delà des données purement économiques, cette consommation élevée est révélatrice d'un certain état d'esprit consumériste de la part d'une partie significative de la population.

3.2- Vieillesse du tissu entrepreneurial et difficultés de transmission d'entreprises

Le tissu entrepreneurial corse se distingue par l'importance des créations d'entreprise, hors secteur agricole, largement supérieure à la moyenne nationale. Le régime de l'auto-entrepreneur mis en place en 2009 a constitué un véritable déclencheur. La densité de création d'entreprises, pour l'année 2011, est de 124 pour 10 000 en Corse contre 76 en France hors Île-de-France.

Néanmoins une des premières préoccupations est le vieillissement des chefs d'entreprises tous secteurs confondus : 25% a aujourd'hui plus de 55 ans. Cela est particulièrement sensible dans le domaine du BTP, de l'hôtellerie et de l'agriculture. Par exemple, dans les moyennes et grandes exploitations, plus de 70% des chefs d'exploitation ont entre 40 et 65 ans.

Il existe actuellement un déséquilibre entre l'offre de formation et la structure de l'emploi. Sur le point de la formation, la répartition par profession de l'emploi en Corse se traduit par un niveau de qualification globalement inférieur à la moyenne nationale. Quel que soit l'âge, la part de non diplômés dans l'emploi insulaire est supérieure à celle de la moyenne nationale. L'écart est même encore plus marqué pour les jeunes de 20 à 35 ans.

La question du renouvellement des chefs d'entreprises fait écho à celle de la formation de chacun et à la promotion de l'esprit entrepreneurial sur l'île. L'enjeu pour les prochaines décennies sera de favoriser le renouvellement des actifs par une formation adaptée des jeunes insulaires et par un accueil, à un rythme raisonnable, des actifs extérieurs : d'ici 2020, 32 000 salariés quitteront leur emploi en Corse.

3.3- Les difficultés du foncier : indivision, absences de titres de propriété, coût élevé et spéculation

La terre est un élément central pour lequel une vaste majorité de Corses montre un réel attachement allant bien au-delà de sa valeur marchande. Cependant des problèmes majeurs sont liés au foncier, et notamment l'indivision, les absences de titre de propriété, son coût élevé et la spéculation.

L'attractivité exceptionnelle de la Corse, ses contraintes naturelles et juridiques importantes ainsi qu'une incertitude réglementaire, sont les principales causes du renforcement de dynamiques spéculatives au cours des dernières décennies.

L'indivision, le coût du foncier et la spéculation ont contribué à développer un sentiment de dépossession chez de nombreux habitants.

Ces éléments constituent un frein au développement économique et agricole.

Aujourd'hui, les niveaux de prix sont en net décalage par rapport à la vocation des sols et aux revenus de la population locale. L'équilibre économique de l'île est également mis en péril par l'artificialisation des sols, notamment agricoles, pour la construction de résidences concentrées sur le littoral.

Une solution envisagée pour résorber l'indivision a été la création du GIRTEC qui a pour objectif la reconstitution des titres de propriété. Depuis 2009, le GIRTEC a traité plus de 1900 dossiers. La proportion de biens en indivision est très largement supérieure en Corse à la moyenne nationale, la différence allant peut-être de un à quarante. Entre 30 et 40% du territoire serait dépourvu de titres ou en indivision. Ce phénomène se concentre davantage à l'intérieur de l'île, où la valeur des biens est généralement inférieure à la valeur des biens situés sur le littoral.

Résorber la problématique foncière est une des clefs du développement de la Corse. Pour cela, l'enjeu est bien de favoriser l'accessibilité du foncier à toutes les catégories sociales, d'assurer la diversité de ses usages qu'ils soient agricoles, commerciales ou d'habitats et de participer ainsi à un rééquilibrage territorial et à une revitalisation de l'intérieur.

3.4- L'absence de zones à vocation économique qui exacerbe les difficultés

Une étude menée par l'ADEC en 2005 rend compte d'une carence en Zone d'Activité Economique (ZAE). Le parc régional, outre ses disparités régionales, est en effet sous dimensionné (213 ha) et mal adapté aux activités actuelles et envisagées.

Ces dernières années, le phénomène d'étalement urbain a été particulièrement visible sur notre région. Si son origine se trouve essentiellement dans la poussée de l'habitat, les activités économiques et en particulier l'aménagement des zones d'activités à participé également à cette évolution. La vocation d'une entreprise est de développer son activité. Ce faisant, elle peut avoir besoin d'étendre son bâtiment, il est donc important d'anticiper les possibilités d'extension lors de l'implantation de l'entreprise, tout en optimisant l'utilisation du foncier notamment pour les espaces communs.

Sur la Corse, 196 ha sont à créer ou à réaménager dont 76 ha considérés comme un potentiel réel. Ces projets de ZAE qui seront accompagnés par la CTC répondront à des exigences qualitatives. C'est pour cela, qu'il est indispensable de redéfinir les règles d'occupation de l'espace et de mieux identifier les espaces stratégiques tout en donnant la priorité aux secteurs transformateurs des ressources locales. Les principaux enjeux de leur développement : concourir à l'aménagement économique du territoire, assurer le développement économique et préserver l'environnement en maîtrisant les impacts des activités des ZAE.

B- Le défi du rééquilibrage du système économique

1- Les grands potentiels d'une économie productive et durable

1.1- Agriculture, sylviculture : deux pans de l'économie à réorienter

Agriculture

L'enjeu de l'agriculture, en Corse comme ailleurs, est de nourrir la population et de remettre l'agriculture au cœur du développement rural. Notre territoire doit revenir aux fondamentaux d'une agriculture plus productive, de qualité et toujours

soucieuse de l'environnement.

La Corse dispose d'un potentiel de développement bien réel et des savoir-faire locaux souvent consacrés par l'obtention de labels de qualité, qui peuvent la conduire à faire de l'agriculture un secteur fondamental de notre économie.

D'après l'étude SODETEG recoupée avec des données actualisées, on estime à environ 100 000 ha la terre à potentialité agro-pastorale disponible. L'augmentation de la demande en eau agricole dans les années à venir pourrait provenir de la mise en culture de 1100 ha de fourrages supplémentaires ou encore de 7600 ha de céréales destinées à l'alimentation des cheptels insulaires. Ceci implique une mobilisation des ressources naturelles hydrologiques permettant une irrigation rationnelle et maîtrisée. Actuellement la consommation d'eau brute agricole est de 27% du volume disponible avec toutefois une forte disparité territoriale.

L'équipement du territoire doit être poursuivi et parallèlement une meilleure maîtrise de la technique doit être acquise notamment par les irrigants afin d'optimiser la ressource et le résultat attendus.

Les perspectives pour développer ce secteur et limiter les facteurs de dépendance de l'île en la matière seraient de favoriser l'installation d'agriculteurs en les aidant à accéder au foncier, d'améliorer l'accessibilité et le niveau d'équipement des exploitations, que ce soit en infrastructures, routières, électriques ou d'eau mais également en formant les exploitants pour gagner en technicité.

Concernant la commercialisation, le développement renforcé des circuits courts, permettrait de valoriser la production locale face à une demande accrue de produits du terroir. L'importance économique des circuits courts de distribution en agriculture et agroalimentaire (parts de marché, débouchés, potentiel de développement) n'est plus à démontrer.

Sylviculture

La filière bois peut aussi concourir au développement économique de l'île et ainsi participer à la reconversion de l'économie insulaire en renforçant son efficacité productive, non seulement sur le marché de la première transformation mais également sur celui de la seconde transformation.

Sans négliger les contraintes et les handicaps de la filière bois, la fonction de production, considérée longtemps comme secondaire, reste un objectif majeur de la gestion multifonctionnelle forestière en Corse.

Les voies de développement de ce secteur consistent à favoriser l'installation d'exploitants forestiers, à structurer et à mobiliser les petites propriétés, à améliorer l'accessibilité et le niveau d'équipement des massifs forestiers (route, piste de débardage, câble mât...) et à mieux former les exploitants et la main d'œuvre. Si l'on veut redéployer l'économie productive, le développement des filières agricole et forestière est un enjeu majeur. En effet, l'apport de ces secteurs est à la fois fondamental pour le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires ruraux mais également pour la protection du patrimoine naturel et paysager.

1.2- L'aquaculture : une filière à forte valeur ajoutée

L'aquaculture s'inscrit depuis de nombreuses années dans une perspective de développement durable, et propose une démarche qualité. Avec plus de 16% de la production nationale de poissons marins, la Corse se situe aujourd'hui à la deuxième place des régions françaises. L'activité conchylicole est également bien développée en Plaine Orientale, même si elle reste confidentielle par rapport à la production nationale (1 022 tonnes sur 220 000 tonnes). Le chiffre d'affaires de la filière aquacole avoisine les 10 millions d'euros annuels. Elle compte 11 entreprises. Sa structuration, l'emploi de personnes qualifiées (120 personnes), les programmes d'aides

européens, et sa production orientée vers l'exportation en dehors de la Corse (95% de la production piscicole et 30% des coquillages) lui ont permis de résister efficacement à la crise présente depuis 2008-2009. La production pour les coquillages s'est accrue de 20% ces trois dernières années.

Au vu de ces éléments, la filière aquacole possède de nombreux atouts et une forte marge de progression. Un triplement de la production est envisageable dans les cinq années à venir, tout en continuant à s'inscrire dans une perspective de bonne gestion des eaux et des sites.

1.3- Les industries agro-alimentaires : un secteur dynamique mais encore trop restreint

Les industries agro-alimentaires (IAA) constituent la première activité industrielle de Corse. Elles représentent 45% du chiffre d'affaires du secteur de l'industrie. Ce dynamisme incontestable, attesté par une progression de 20% du chiffre d'affaires en trois ans. Il doit cependant être nuancé. La part du secteur secondaire reste toujours faible en Corse, et la majorité absolue (56%) de ces IAA sont des boulangeries, c'est-à-dire plutôt des commerces de proximité. Ce sont elles qui en 2009 employaient plus de la moitié des effectifs de l'IAA, avec un peu moins de 1700 personnes sur un total de 3100. Si ces entreprises sont moins marquées par la saisonnalité, et ont un taux de CDI important, elles n'offrent généralement pas des salaires importants et se caractérisent par des mouvements de personnels fréquents qui nuisent à l'enracinement des savoir-faire.

Cependant, une dynamique incontestable a vu le jour avec des entreprises ayant acquis une véritable visibilité au plan national voire international. Ces fleurons contribuent à faire évoluer de façon positive l'image de la Corse et participent au développement d'une économie endogène. Par leur savoir-faire reconnu et attractif, leur forte image de marque, ils peuvent encore conquérir de nombreuses parts de marché.

1.4- Le BTP : un secteur à réorienter

Le secteur du BTP est très présent en Corse. Son poids relatif est deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale. Il a été à l'origine de la majeure partie des créations d'entreprises depuis 2002, notamment grâce à la mise en œuvre du PEI.

Si ce secteur est bien un pilier de l'économie insulaire, son avenir peut poser question dans le contexte de crise actuel. En effet, des chocs externes potentiels sont susceptibles de constituer un facteur de risque considérable en cas d'effondrement de la demande privée et de restrictions budgétaires.

Mais des perspectives d'avenir s'ouvrent aux entrepreneurs insulaires. D'abord, grâce aux possibilités offertes dans le domaine de la construction et de la réhabilitation par les nouvelles réglementations thermiques qui visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments. En effet, avec la RT 2020, les bâtiments neufs devront être à énergie positive (produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment), sans entraîner forcément un surcoût pour les entrepreneurs. Ces nouvelles normes impliquent toutefois une formation adaptée. Ensuite, par la volonté de la Collectivité de réorienter le secteur sur la construction de logements permanents et notamment sociaux, au détriment des résidences secondaires.

1.5- Vers un tourisme durable

La Corse a une relation ambiguë avec le tourisme. Parfois perçu comme un « mal nécessaire », générateur d'emplois et de richesses, ce secteur est aussi créateur de distorsions de par ses impacts sociaux, culturels et environnementaux. Alors qu'il suppose, pour être soutenable, la préservation d'un capital environnemental, le tourisme pose aussi la problématique du partage équitable des retombées qu'il

génère.

La Corse bénéficie d'atouts remarquables qui lui permettent de développer un tourisme durable, économiquement viable, socialement juste et protégeant au mieux le capital environnemental. Pour lui permettre de développer ce modèle alternatif, la Corse peut promouvoir toutes les composantes de son identité (culture, patrimoine, paysages, traditions). Le facteur identitaire est un élément fort d'une stratégie économique soucieuse de la préservation des équilibres.

En ce sens, le tourisme peut constituer un levier majeur du développement durable pour la Corse, mais cela suppose un engagement profond de tous les acteurs et une organisation collective efficiente capable de dégager des options claires. Les enjeux majeurs du secteur touristique, pour qu'il soit vecteur d'un développement endogène, sont l'étalement de la saison, la professionnalisation de l'hébergement plus créateur d'emplois, participant à un meilleur rendement économique et à une utilisation rationnelle de l'espace. L'orientation, voire l'encadrement des activités liées au tourisme, nécessitent d'être décidés au sein de politiques concertées d'anticipation. Ces politiques doivent être pensées en affichant une stratégie et des objectifs à atteindre pour en optimiser tous les impacts et en limiter les effets sur l'environnement.

Face aux externalités négatives produites par le phénomène touristique sur certains espaces de Corse, on doit également s'interroger sur une adaptation de la fiscalité déjà existante et (ou) sur la mise en place d'écotaxes limitant l'accès à certains sites vulnérables. En contrepartie, de nouveaux services à fournir à la clientèle, à contenu informatif, pédagogique ou de confort pourraient être mis en place. Un équilibre devra être recherché entre la fréquentation de certains espaces et la nécessaire prise en compte de leur trajectoire en termes de durabilité écologique et sociale.

2- L'économie de la connaissance et de l'innovation

Deux leviers semblent indispensables à la diversification et au développement des secteurs économiques : l'investissement dans la formation et l'investissement dans la recherche et le développement des savoirs, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois à moyen terme. La Stratégie Régionale de l'Innovation en Corse inscrit le regroupement en « cluster » comme une des pistes à envisager pour favoriser la recherche, l'innovation et l'émergence de projets économiques stratégiques et compétitifs. En ce sens des initiatives émergent sur le territoire avec quelques projets identifiés à des stades d'avancement divers : par exemple l'appel à projet national Eurotransbio, ou encore le programme Myrte.

Les conditions du développement des différentes filières que sont les PPAM, les TIC ou encore les ENR, indépendamment des questions d'infrastructure et de foncier, s'articulent autour de trois principaux enjeux. L'établissement de relations entre la recherche et les entreprises pour le développement de nouveaux produits et de nouveaux « process » dans le cadre de projet R&D ; la structuration de chacune des filières afin de favoriser les relations entre donneurs d'ordre ; la mise en place d'offres de formations adaptées aux besoins des entreprises locales.

2.1- Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

La filière des PPAM est apparue en Corse dans les années 1970. Selon le CIVAM Bio, elle regroupe aujourd'hui sept distilleries et environ 18 producteurs de PPAM labellisés « agriculture biologique ». Elle représente un chiffre d'affaires d'environ 1,2 million € pour une production de 1,3 tonne d'huiles essentielles par an. La filière ne connaît pas de difficultés de commercialisation. Elle satisferait aujourd'hui seulement

30 à 50% de la demande ce qui signifie que le potentiel de développement peut être estimé à minima à 2 tonnes d'huiles essentielles par an soit un doublement des surfaces et un doublement de l'emploi direct. Tout comme l'agriculture en général, le développement de la filière PPAM nécessite une protection du foncier agricole.

2.2- Les Technologies de l'Information et de la Communication

Selon l'étude menée par la CTC en 2011, la filière TIC compte en Corse environ 200 entreprises et génère jusqu'à 850 emplois. Elle est principalement constituée par des entreprises intervenant dans les secteurs des services informatiques et du développement web. La plupart des entreprises sont positionnées sur un marché en forte croissance et s'avèrent réactives et innovantes ; près de 21% ont une ouverture sur le marché national et 10% sont tournées à l'international. Trois secteurs informatiques vont prendre de l'ampleur dans les prochaines années : les objets connectés et la domotique, la micro-fabrication et la robotique. Ces secteurs sont un gisement d'emplois immense, et une opportunité pour les jeunes Corses de prospérer sans besoin de « s'expatrier », dans des domaines dans lesquels l'insularité et la petite taille des entreprises ne constituent pas des handicaps à la compétitivité.

2.3- Les énergies renouvelables

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le pôle Capenergie a créé une dynamique autour du secteur des énergies renouvelables en contribuant à organiser la filière et établir des collaborations entre acteurs, il démontre la capacité à innover des entreprises corses.

Selon l'étude Artelia menée lors de l'élaboration du SRCAE, le potentiel de développement des énergies renouvelables, compte tenu des ressources locales disponibles et toutes filières confondues (grande hydraulique, éolien, solaire thermodynamique, bois énergie, solaire thermique, aérothermie, biogaz issus des déchets...) pourrait atteindre plus de 1 000 Gwh/an en 2020 ce qui couvrirait 20% des besoins de la consommation finale et jusqu'à plus de 2 400 Gwh/an en 2050 ce qui couvrirait 100% des besoins de la consommation finale.

2.4- L'université et la formation

Trente ans après sa réouverture, l'Université de Corse comptait, lors de l'année 2011-2012, plus de 3700 étudiants de soixante nationalités différentes, trois facultés, quatre instituts et une école d'ingénieurs (Paoli Tech). Plus de 5000 personnes étaient inscrites dans une formation d'enseignement supérieur. La majeure partie des étudiants est concentrée dans le domaine des sciences humaines et sociales. L'Université de Corse est désormais spécialisée dans les problématiques environnementales et du développement durable. Cette spécialisation lui permet de gagner en visibilité et en attractivité, particulièrement auprès des chercheurs et du personnel technique hautement qualifié. La plateforme de Vignola sur les énergies renouvelables et la plateforme Stella Mare au sud de Bastia (ressources halieutiques et du littoral) participent activement au développement des savoir-faire et visent à terme au transfert de technologie vers des entreprises. Ces nouvelles plateformes montrent que l'Université de Corse n'est plus uniquement située à Corte mais rayonne dans l'ensemble de l'île, avec trois autres sites : Bastia, Ajaccio, Cargèse (Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse). L'Université s'inscrit également dans des réseaux académiques internationaux comme le PRES Euro-méditerranéen (6 universités françaises et italiennes) et le Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires (RETI). Néanmoins, dans son rapport de 2012, l'AERES note le caractère perfectible de l'offre de formation, sa difficile rationalisation, « en liaison avec l'érosion des effectifs et l'absence de réflexion sur le devenir des formations à faibles effectifs, le taux d'échec élevé et les moyens modestes affectés à la formation continue. En revanche, des améliorations sensibles sont à noter dans le suivi et l'encadrement pédagogiques. » En 2010, deux ans après l'obtention de leur diplôme, les anciens étudiants de l'Université affichaient un taux d'emploi de 80,2%. Les

moyens supplémentaires affectés à la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle devraient permettre d'améliorer encore ces résultats. Par ailleurs, le centre de formation universitaire connaît une hausse importante du nombre d'apprentis (154 en 2009, 236 en 2011) tandis que d'une façon plus générale, les effectifs des CFA insulaires ont connu une hausse importante au cours des dernières années, passant de 1302 en 2005 à 1992 en 2010.

3- Vers une économie plurielle, innovante, de proximité, dont la finalité est l'utilité sociale : ESS

Comme on vient de le voir, notre économie, sur de nombreux secteurs, dépend largement de l'extérieur et ne repose finalement pas suffisamment sur le territoire et ses hommes. En effet, l'approche territoriale peut devenir un véritable levier pour développer une économie responsable, plurielle et solidaire à partir des ressources locales que constituent les hommes et le patrimoine environnemental. Cette approche est celle de l'Economie Sociale et Solidaire, qui malheureusement en Corse, n'est pas suffisamment développée.

C'est ainsi qu'elle ne représente en Corse que 8 à 10 % du PIB régional avec un peu moins de 1200 établissements. Ces derniers représentent moins de 9 % de l'ensemble des établissements régionaux, contre 12 % pour la moyenne nationale, ce qui place la Corse au bas du classement des régions françaises. L'ESS est diverse, que ce soit d'un point de vue sectoriel, avec 92 % d'entreprises dans les services, 6 % dans l'agriculture, 1% dans le commerce et l'industrie, ou d'un point de vue statutaire, avec 86 % d'associations et 11% de coopératives. Elle distribue 190 millions d'euros de rémunération au total, avec une rémunération équivalente aux autres secteurs économiques. Elle emploie au total 8500 salariés. Si la progression de l'emploi dans l'ESS en Corse n'a pu être encore analysée, elle pourrait, en toute logique et toute proportion gardée, suivre la courbe amorcée sur le continent avec une hausse de 23% entre 2006 et 2008, contre 7% pour les entreprises dites classiques et profiter dès lors d'une croissance régulière soutenue.

Créatrice d'activités et d'emplois, elle participe au développement solidaire et soutenable de l'île en s'inscrivant dans une politique de transformation globale consistant à produire, consommer, épargner et décider autrement. Des initiatives existent en Corse comme ailleurs, elles portent pour nom : agriculture paysanne et produits biologiques, services aux personnes âgées et petite enfance ou encore commercialisation en circuits courts et se rassemblent sous le terme d'ESS.

Ce secteur qui participe au développement territorial doit donc être considéré comme un vecteur économique non négligeable, car il permet de relocaliser les activités, de développer ou maintenir des services locaux d'intérêt général mais également de reprendre des activités productives.

Cependant, si l'ESS doit être reconnue comme un modèle économique à part entière, sa vocation n'est ni de remplacer l'économie marchande ni l'économie publique mais bien d'être complémentaire de ces dernières. Il faut se démarquer de l'idée trop simple selon laquelle l'économie marchande serait productrice de richesses et l'économie non marchande parasitaire, car toute dépense dans ce secteur est un investissement pour la Collectivité et non un coût.

En tant que force économique et sociale dans le paysage insulaire, l'ESS ouvre la voie d'un autre type de développement, surtout en période de crise et dans un territoire comme la Corse, à forte dominante rurale où l'économie marchande, trop centrée sur la solvabilité de la demande, ne répond pas toujours aux besoins de la population. Son ancrage territorial constitue à la fois, une ressource identitaire en

même temps qu'économique pour le territoire qui devient ainsi le cœur de l'économie réelle.

Des potentialités de développement existent et « il n'est pas impensable que ce secteur puisse représenter dans les années à venir 15 % du PIB régional ».

La Corse est une terre de contrastes économiques. Longtemps en retard, elle a connu un phénomène de rattrapage très important et se situe aujourd'hui dans la moyenne des régions françaises en termes de PIB par habitant. Un renforcement de l'esprit entrepreneurial, des programmes européens et des investissements lourds de la part des pouvoirs publics ont largement contribué à ce phénomène. Mais, malgré la réduction de l'écart avec la moyenne nationale au cours des dix dernières années, un habitant sur cinq vit toujours sous le seuil de pauvreté.

La Corse a un système économique vulnérable qui ne se situe pas dans une perspective de développement durable et endogène. L'administration, le tourisme et le BTP sont les trois piliers de l'économie insulaire, mais ces piliers sont par essence fragiles dans un contexte de crises multiples. Aujourd'hui les signes de ralentissement économique sont indubitables, le taux de chômage est à peu près équivalent à celui de la France métropolitaine. Au cours des prochaines années, compte tenu de la faiblesse de la production locale, l'économie corse n'est pas à l'abri d'une récession importante.

Inscrire l'économie corse dans un nouveau modèle tendra à réduire la dépendance, à rééquilibrer le système économique, et constitue donc un défi majeur à relever.

C'est toute l'ambition du PADDUC que de permettre un développement endogène visant à protéger, à reconquérir et à aménager le territoire au bénéfice de toute la population.

Synthèse des enjeux - L'analyse AFOM

Atouts

- demande de produits agricoles
- L'aquaculture l'une des filières structurées orientée vers l'exportation
- Un taux d'énergie renouvelable conséquent dans le mix électrique
- Un dispositif de continuité territoriale ayant contribué à désenclaver la Corse
- Un secteur touristique générateur d'activités économiques et d'emplois
- La poursuite de l'étalement de la saison touristique
- Le BTP un secteur dynamique et créateur de la majorité des entreprises
- Une densité de création d'entreprises supérieure à celle de la France de province
- Une université attractive dans des domaines de pointe.
- Les IAA 1ere activités industrielles de Corse, en forte progression.
- L'inscription de la pêche dans une démarche de proximité.
- L'ESS créatrice

Faiblesses

- La Corse dépendante énergétiquement
- Un réseau qui ne peut dépasser 30% d'énergie renouvelables sur la puissance active totale (réglementaire)
- Un secteur tertiaire hypertrophié
- 75% des structures d'hébergement sont non marchandes, faiblement créatrices d'emplois et de rendement économique
- Des phénomènes spéculatifs importants
- Une large dépendance à la main d'œuvre extérieure pour les principaux secteurs économiques BTP, tourisme, agriculture
- Un vieillissement des chefs d'entreprises et d'exploitations
- Une offre de formation perfectible.
- Une large problématique foncière qui contraint le développement économique.
- Une réponse insuffisante à la demande estivale de la part de la pêche locale
- Un manque de postes d'amarrage et

	<ul style="list-style-type: none"> d'emplois et d'activités. Le plus fort taux d'entreprises artisanales de toutes les régions françaises. La création du Pôle d'excellence CapNautic 	<ul style="list-style-type: none"> Un aménagement des conditions d'accueil perfectibles de la Grande Plaisance Une implantation et un financement des entreprises nautiques peu satisfaisants 	
opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Une diversification des liaisons avec l'extérieur ouvrant de nouveaux débouchés économiques Une ressource sylvicole et un foncier à potentialité agricole sous exploitée le secteur primaire : des parts de marchés à conquérir Le potentiel de développement des EnR pouvant couvrir 20% des besoins de la consommation finale à 2020 Un hébergement touristique pouvant être professionnalisé Une augmentation des liaisons internationales favorisant la diversification des clientèles et l'étalement de la saison Nouveaux marchés porteurs pour le BTP liés à la 	<ul style="list-style-type: none"> Des restrictions de financements publics Sensibilité de l'ensemble des pans de l'économie Corse à une hausse des prix de l'approvisionnement en pétrole Un risque de dégradation des liaisons de transports à l'année Un risque d'un effondrement de l'économie corse suite à une crise du secteur touristique Un renforcement de la crise économique actuelle susceptible de fragiliser le BTP, le tourisme, l'artisanat. Le départ à la retraite de 32 000 salariés 	Menaces

	<ul style="list-style-type: none"> • réglementation thermique et à la rénovation des logements anciens • D'importantes ressources hydrologiques • Un renforcement de la coopération avec les universités insulaires et méditerranéennes • L'ESS, un potentiel de développement pouvant atteindre 15% du PIB régional 	<ul style="list-style-type: none"> • d'ici 2020 • Une non-résolution des problématiques foncières • Une concurrence accrue de l'Italie après la suppression de l'exonération de TVA relative au ravitaillement/embarquement/débarquement des navires 	
--	--	---	--

III- La préservation et l'aménagement durable du territoire

A- Le défi de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement

La nature de l'île a conditionné un rapport de l'homme au territoire. Au même titre qu'elle est à l'origine de comportements socio-culturels et économiques, la pérennité de l'environnement dépend beaucoup de ces comportements. L'objectif est d'assurer la préservation des caractéristiques naturelles de l'île en garantissant les conditions d'un développement économique et humain.

1- Les spécificités géographiques de l'île

La géographie a produit un paysage ainsi qu'un milieu favorable au développement de différents écosystèmes.

L'expression « montagne dans la mer » synthétise les deux principaux traits de caractère de l'île. Elle connaît une diversité et complexité géographique et, en raison de ces dernières et de sa localisation, l'île bénéficie d'une abondance en eau.

1.1- La diversité géographique

Le relief

La Corse a une topographie tourmentée et un relief vigoureux. Sa superficie de 8 712, 8 km² pour 180 km du Nord au Sud, 84 km d'Est en Ouest et près de 1 100 km de côtes fait d'elle la plus petite des trois grandes îles de la Méditerranée occidentale (Sicile, Sardaigne). C'est l'île la plus montagneuse de Méditerranée avec une altitude moyenne de 568 mètres, 1 614,4 km² se situent au-dessus de 1 000 mètres et 100 sommets excèdent les 2 000 mètres d'altitude. Elle présente également la particularité d'être constituée de deux chaînes de montagnes, côte à côte mais bien distinctes. À l'Ouest, sur la Corse dite occidentale, elle est élevée.

Elle présente des dénivellations de grande ampleur. La singularité de l'île réside principalement dans le fait que ses plus hauts sommets se retrouvent à moins de 40 km de la mer. La seconde chaîne, sur la Corse orientale connaît une altitude plus modeste. Elle se retrouve séparée de la première par une zone déprimée, le Sillon central, qui ne dépasse pas 600 mètres d'altitude. Cette zone très diverse est hachée par de nombreux et profonds accidents tectoniques déterminant des structures «en écailles». Elle est orientée comme la ligne de crête principale Nord-Sud. Elle est également bordée par les collines basses au sud de la ville de Bastia et par

les plaines côtières de la Plaine Orientale.

Les séquences littorales marquées

Le littoral corse ne constitue pas un ensemble homogène. Les caractéristiques géographiques offrent en effet des séquences différenciées conditionnées par la géomorphologie de l'île. Les montagnes, contreforts, vallées, plaines, etc, façonnent fortement les franges littorales.

À ce titre, une grande partie des côtes de Corse est rocheuse, avec un relief plus ou moins accentué. En fonction de la morphologie (de la pente surtout) et du degré de compaction du substrat, on peut distinguer :

- des falaises de pente et de roche variables (falaises calcaires de Bonifacio, rhyolitiques de Scandola) ;
- des plates-formes plus ou moins larges, dues à une érosion marine datant du quaternaire récent, recouvertes çà et là de dépôts détritiques (sables et graviers) plus ou moins épais (Testa Ventilegne, sud de Campomoro, etc.).
- Les plages de sable constituent d'autre part, la majorité du littoral de la côte orientale entre Bastia et Solenzara et sont ponctuelles ailleurs. Dans les secteurs à vent dominant favorable se sont constituées des dunes.
- La chaîne montagneuse qui structure le Cap Corse en descendant le plus souvent de façon abrupte dans la mer.

La Corse est également environnée de nombreux îlots satellites peu éloignés des côtes et de petite taille. Ces îlots présentent le même substrat géologique que la Corse et n'en sont séparés que par d'assez faibles profondeurs.

Une végétation spécifique est associée à chacune de ces séquences. Elle participe encore à la constitution des différents paysages que compte le littoral de la Corse.

1.2- La richesse en eau

Figure 10- Représentation des précipitations sur la période 2001-2010

La Corse se démarque des îles de Méditerranée par sa richesse en eau. Cette abondance impacte dans de larges proportions la réalité physique de la Corse. Avec 890 mm de précipitations par an, c'est l'île de Méditerranée qui connaît la plus forte pluviométrie. Elle possède dans le même temps, une grande diversité de milieux aquatiques comme les fleuves, rivières, torrents, lacs, zones humides dont la préservation est un objectif instauré par la Loi (article L. 211-1 du code de l'Environnement).

Les fortes précipitations

Globalement, la Corse bénéficie d'une ressource en eau de bonne qualité et abondante, puisqu'elle reçoit en moyenne par an, environ 8 milliards de m³ d'eau.

Ces précipitations, quoique abondantes à l'échelle de l'île, sont inégalement réparties dans l'espace (cf. carte ci-contre), en fonction du relief et de l'orientation des bassins versants (façade ouest/est - zone littorale). Ainsi, certains territoires sont d'ores et déjà en déficit hydrique : la Balagne, le Cap Corse, le Sud-Est et le Sartenais.

De plus, ces précipitations présentent de très fortes variations dans le temps, en fonction des années et des saisons (été/hiver-printemps/automne).

Par ailleurs, les zones littorales, déjà en déficit hydrologique, sont plus touchées que les autres microrégions, alors même que ce sont celles qui subissent la plus forte pression anthropique, en particulier l'été, avec le tourisme. Certains territoires pourraient donc connaître des difficultés pour leur alimentation en eau.

L'inégale répartition en eau sur le territoire

L'eau reste donc mal répartie dans le temps et dans l'espace en raison de la géographie de l'île, des conditions climatiques et de l'état des équipements.

L'inégale répartition en eau sur le territoire sous-tend la question des usages et besoins en la matière. Il s'avère que les aménagements hydrauliques sont inégalement réparties compte tenu de la dispersion de la population sur le territoire et des flux touristiques à la haute saison qui se concentrent d'ailleurs sur la frange littorale où la ressource hydrique est la plus fragile en particulier à la saison estivale. C'est notamment le cas de deux micro régions (le Sud-Est et la Balagne) où la pression impose de nouveaux aménagements structurants permettant de subvenir aux besoins en eau. Cette pression implique en outre de préserver les milieux aquatiques en n'effectuant aucun prélèvement en période estivale. Ainsi qu'une réelle politique d'éducation à l'environnement pour diminuer les prélèvements excessifs et les gaspillages.

Dresser le portrait de l'environnement insulaire suggère par ailleurs de s'intéresser aux dynamiques qui peuvent s'exercer sur le territoire, comme les risques naturels et autres menaces.

1.3- Les risques « naturels »

La topographie, l'hydrologie ainsi que la nature des sols sont susceptibles de produire des risques, potentiellement aggravés par les activités humaines, et d'induire dès lors une détérioration de l'environnement tel qu'il se présente aujourd'hui.

Le risque inondation

Il concerne 132 communes de l'île dont 83 de Haute-Corse. Ce risque tient à des considérations naturelles notamment le climat, le relief, mais l'urbanisation et l'artificialisation des terres participent également de ce phénomène. Il peut avoir des conséquences environnementales, humaines, sociales et économiques. De plus, la population est généralement peu informée et il n'existe pas de service d'annonce des crues.

Les risques d'érosion côtière de submersion marine et de mouvements de terrain

Le littoral corse est soumis à un risque d'érosion côtière. Ce phénomène est beaucoup plus prononcé dans certaines parties du territoire, comme la Plaine orientale ou les Falaises de Bonifacio.

Pour exemple, sur la période 1948- 2007, pour la plaine orientale :

- 9% du linéaire côtier est considéré comme étant en forte érosion (perte supérieure à 40m)
- 3% en forte accrétion (apport supérieur à 40m)
- La moitié du trait de côte a subi des phénomènes d'érosion
- 32% est considéré comme stable

Les causes de ces changements dans le trait de côte sont à la fois naturelles (courants marins, diminution des apports solides des fleuves, etc.) et anthropiques (aménagements portuaires, enrochements...).

Une partie significative du littoral corse, notamment la Plaine Orientale, est exposée au risque de submersion marine rapide. Les estimations des vagues extrêmes qui pourraient toucher cette partie vulnérable de l'île sont encore incertaines. Des modélisations numériques ont récemment

été entreprises afin de cartographier les secteurs à risque en Plaine Orientale. Cette étude relève les causes de l'exposition de la Plaine à ce risque : faible amplitude du complexe dunaire pouvant assurer la protection et développement des constructions.

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières ainsi que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée sont impliquées dans l'étude de ce phénomène. Un Réseau d'Observation du Littoral a été mis en place. Il a pour vocation de fournir les informations nécessaires à la compréhension et à l'identification des évolutions observées et des remèdes possibles. Les modifications du trait de côte ont des conséquences juridiques et économiques importantes, notamment au vu des activités concentrées sur le littoral corse. Certains établissements, situés autrefois sur des parcelles privées, ont été incorporés, lors de la régression du trait de côte, dans le Domaine Public Maritime, et doivent désormais faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Les activités humaines sont une des causes principales des glissements de terrains, des éboulements, des coulées de boue, etc. L'identification des zones à risque, souvent délicate, a été facilitée par un inventaire entrepris par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour le compte de l'Office de l'Environnement de la Corse. En outre ces caractéristiques physiques influent, dans une large mesure, l'occupation et l'utilisation du sol.

À ces risques d'origine naturelle s'ajoutent les risques technologiques, détaillés infra.

Le risque incendie

Le risque incendie est omniprésent en Corse durant l'été. Les causes sont multiples et bien connues. Au-delà des causes proprement dites, s'ajoutent des facteurs aggravants comme l'urbanisation diffuse qui complique les opérations de lutte.

Depuis une dizaine d'années, la fréquence et la gravité des incendies connaît un recul (- 11% quant au nombre d'hectares brûlés quand on compare la période 1992-2001 à la période 2000-2009). Cette baisse est due à une amélioration des moyens de lutte, des infrastructures, de l'aménagement défensif de l'espace (Zones d'appui à la lutte), de l'installation de postes d'observation, maillage du terrain par des patrouilles mobiles (dont surveillance par brigades équestres), de la politique pénale, mais également à une prise de conscience accrue des citoyens. L'augmentation de la population de l'île prévue au cours des prochaines décennies peut amener à un risque de feux de forêt accru.

Le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie indique que les enjeux nécessitent d'assurer notamment « *la maîtrise de l'urbanisation des secteurs à haut risque par des mesures d'interdiction de construction et des prescriptions applicables aux nouveaux projets et à l'habitat existant.* »

2- Le patrimoine écologique et paysager

La diversité paysagère, faunistique et floristique de l'île a nécessité face aux atteintes portées par les activités humaines la mise en place de systèmes de protection et de valorisation.

2.1- Des réservoirs de biodiversité de haute qualité

Très différente suivant les microrégions et l'altitude, la végétation de l'île compte près de 2 500 espèces dont 131 espèces endémiques. Une centaine, étrangère à la flore de la France continentale, relève des flores méditerranéenne (Sardaigne, Espagne, Grèce, Afrique du Nord, Asie Mineure). Sur le plan faunistique, un nombre significatif d'espèces, parmi lesquels 200 espèces d'invertébrés, sont strictement endémiques à la Corse.

Les différents inventaires font état de cette diversité et justifient des dispositifs de protection. Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques, Faunistiques et Floristiques, les Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux, le recensement des zones humides, parmi les

principaux outils.

La Corse compte notamment 258 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I (celles-ci étant devenues opposables par le Schéma d'Aménagement de la Corse), et 42 ZNIEFF de type II (pour celles-ci le Schéma a exigé des mesures particulières), ainsi qu'une aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen (Sanctuaire Pelagos).

Les espaces naturels abritent un important capital écologique. À ce titre, ils nécessitent des outils pour la protection des espaces remarquables et de la biodiversité, aussi bien pour ceux constituant des zones sources, que pour les biocorridors, les zones tampons et les zones de restauration (reconquête des fonctions vitales des écosystèmes), et ce, en application de la Résolution du Parlement Européen du 20 avril 2012 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité.

L'introduction d'espèces faunistique ou floristique exogènes, volontaire ou non présente également un risque pour les spécificités écologiques de l'île et la qualité de l'environnement.

Le développement des invasions biologiques

Les invasions biologiques constituent une menace particulière pour les écosystèmes géographiquement isolés. Les petites îles satellites de la Corse sont spécialement exposées, mais aussi l'île, **étant donné l'évolution différente qui s'y est produite**. L'arrivée d'espèces exogènes pose de sérieux problèmes en particulier pour les espèces endémiques et les réseaux d'interactions impliquant les endémiques. Une espèce exogène à l'île peut quoi qu'il en soit, poser problème même si elle n'est pas exotique. La multiplication des échanges commerciaux, tels que ceux liés à l'importation d'oliviers et des faunes exogènes associées, pour les jardins constitue un exemple de facteurs de risque important pour le patrimoine naturel de la Corse et de ses petites îles.

L'originalité et les charmes de la Corse proviennent en grande partie de ses spécificités géographiques puisqu'il en résulte notamment, une grande diversité des habitats naturels et des paysages. C'est ce qui fonde son attractivité et lui fait encourir certains risques.

2.2- Les systèmes de protection participant de la qualité de l'environnement

L'ensemble des dispositifs existants de protection n'est pas de même valeur. La nature et l'objet même des protections varient. Il existe des protections réglementaires nationales et internationales ainsi que des dispositifs contractuels. Leur combinaison contribue alors activement à la qualité de l'environnement général de l'île.

Figure 11- Principaux régimes de protection des espèces et milieux

Les protections européennes et internationales

- Les sites NATURA 2000 :
88 sites Natura 2000 répartis en 67 Zones spéciales de conservation (Directive Habitats naturels-Faune-Flore) 21 Zones de protection spéciale (Directive Oiseaux), 17 sites

Natura 2000 marins). 28 espèces d'oiseaux mentionnées à l'annexe I de la Directive de 1979 sont présentes en Corse. Sont également présentes 16 espèces végétales, ainsi que des espèces de faune, mentionnées à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore. Ces espèces et habitats naturels constituent la base de la mise en œuvre du Réseau Natura 2000.

- Les zones RAMSAR (cf. supra)
- Figure 12- Carte des ZNIEFF I&II

Figure 12- Carte des ZNIEFF I&II

- Convention Unesco sur le Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel, elle s'applique en Corse pour le golfe de Porto
- Programme Unesco *Man and Biosphere* : il trouve son application en Corse avec la réserve de Biosphère de la vallée du Fangu.

À travers la qualité des sites et la diversité floristique et faunistique et les mesures de protection et de valorisation engagées dans la poursuite de cet objectif, la Corse participe au respect des engagements pris par la France sur le plan international dans la protection des espaces et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les protections nationales

- Lois « Littoral » et « Montagne »
- Les sites inscrits et classés
Un certain nombre d'entités paysagères en Corse est protégée par la loi du 2 mai 1930 (classant ou inscrivant des sites, également sur un critère scientifique). 23 sites font l'objet d'un classement et 26 d'une inscription à l'inventaire supplémentaire.
- Les espaces boisés classés : sont protégés à l'échelle des plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols.
- Les réserves naturelles, biologiques et domaniales
(6 réserves naturelles, 44 réserves de chasse et de faune sauvage, 11 réserves de pêche (eau douce), 7 réserves biologiques forestières gérées par l'ONF)
- Les arrêtés de protection de biotopes sont au nombre de 29
- Les dispositifs de maîtrise foncière : les acquisitions du Conservatoire du Littoral (Les 72 terrains acquis par le Conservatoire du Littoral, le sont sur des critères paysagers ou d'intérêt écologique). De même les espaces naturels sensibles des Départements sont protégés aussi bien pour leurs qualités paysagères que pour les milieux naturels qu'ils abritent. Enfin le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse a également vocation de protéger par la maîtrise foncière.

Les protections contractuelles

- Le PNRC, via sa Charte, confère une protection contractuelle puisque les engagements doivent être retranscrits par les signataires à leur échelon.
- Les contrats Natura 2000 pris sur la base des Documents d'objectifs établis pour les zones spéciales de conservation ou les zones de protection spéciale. Ils définissent des mesures de prévention pour éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations pouvant affecter de façon significative les espèces faunistiques ou floristiques qui ont justifié la délimitation du site.

À ces périmètres de protection viennent s'ajouter des outils juridiques tels que les arrêtés de maires pris au titre de la **loi 4X4** pour réglementer voire interdire la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels, ou encore les zones ND (c'est-à-dire naturelles) des Plans

d'Occupation des Sols ou N (idem) des Plans Locaux d'Urbanisme.

L'analyse de l'état initial de l'environnement présenté dans le cadre de l'évaluation environnementale du PADDUC apporte des éclairages supplémentaires.

2.3- Les spécificités paysagères de la Corse

Les espaces artificialisés (urbanisation, réseau routier, parkings, zones d'activité, surfaces d'agriculture intensive) représentent environ 4 % du territoire soit près de 325 km². Au-delà des espaces naturels et semi-naturels tels que les espaces agricoles ou forestiers qui recouvrent plus de 80 % du territoire insulaire, l'environnement de la Corse est également riche d'un patrimoine bâti (Cf. III.B).

Les paysages naturels contrastés

Figure 13- Unités paysagères de la Corse

Figure 13- Unités paysagères de la Corse

Côté Ouest, les vallées sont bien formées et se prolongent par de profonds golfes. Les massifs qui les séparent plongent dans la mer et marquent nettement les limites des microrégions. Côté Est, les hauts reliefs s'éloignent du littoral et dégagent fréquemment une zone de plaine avec de faibles vallonnements. Les vallées y sont moins marquées, les golfes peu profonds. Au-delà de ces entités majeures, les paysages sont multiples et contrastés, façonnés par la nature (baies et criques, falaises, plages, lidos, estuaires, étangs côtiers, torrents de montagnes et cascades, crêtes et aiguilles, etc.) ou par l'homme (paysages agricoles et forestiers, villes, villages et hameaux, bâti traditionnel dispersé, marines du Cap Corse, etc.).

Les paysages et l'environnement façonnés par l'évolution des pratiques agro-sylvo-pastorales

Le paysage insulaire souvent caractérisé de sauvage a pourtant connu de nettes évolutions ces soixante dernières années liées notamment à une baisse de la pression anthropique et aux évolutions de la société agro-sylvo-pastorale insulaire.

Économiquement et socialement très importants dans la société rurale et montagnarde Corse, l'agriculture vivrière et le pastoralisme ont décliné à partir de l'entre-deux guerres. Cet exode rural a induit un recul de ces activités mais aussi une modification des pratiques. Certains espaces anciennement cultivés comme les plaines ont souvent été consacrés au pâturage. Les forêts ou les zones intermédiaires de valeur pastorale moindre ont majoritairement été délaissées, ou beaucoup moins pâturées au profit des zones plus dégagées que sont les plaines. L'impact de ces évolutions marque aujourd'hui clairement notre regard. Les plaines alluviales, les plateaux ou les estives de montagne restent majoritairement ouvertes. Toutefois les zones intermédiaires escarpées et plus pentues s'enrichissent. Ces espaces dénommés « parcours » constituent désormais l'ensemble des espaces non cultivés, marqués par le relief, caractérisés par une végétation hétérogène mélangeant ressource herbacée, arbustive et arborée, parfois utilisés de façon très extensive pour l'alimentation des cheptels (ovins et caprins laitiers et bovins allaitants). Les forêts ont connu une augmentation de leurs surfaces, sous la forme notamment de taillis et de broussailles. Aujourd'hui, la Corse est, malgré la déprise, toujours une région pastorale comme les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, connaissant beaucoup plus de milieux fermés qu'auparavant. Depuis 30 ans un nouveau phénomène vient bouleverser le paysage insulaire et notamment agricole : celui de l'artificialisation et du mitage des espaces.

Ce système agro-pastoral a eu et a encore aujourd'hui un impact non seulement sur les paysages insulaires, sur les savoirs faire et la culture mais aussi sur l'implantation des lieux de vie ruraux (groupe d'habitations, hameau et village. L'urbanisme et l'architecture sont eux aussi constitutifs du paysage et participent à la qualité de l'environnement.

3- Le capital environnemental impacté par les facteurs anthropiques

L'état de l'eau et de l'air, de la terre et du sol, comme de la faune et la flore, dépendent de la démographie, du système économique en vigueur, de la gouvernance ainsi que du progrès technique, des modes de vie et avec eux, des choix de consommation, d'occupation du sol et d'exploitation des ressources. Les activités humaines mobilisent les ressources naturelles, s'expriment sur le territoire et produisent pollutions et déchets.

Alors même que la Corse connaît une densité de population relativement faible et qu'elle ne dispose pas d'un tissu industriel très développé, il n'en demeure pas moins que les activités humaines influent sur l'environnement. Elles l'utilisent, le façonnent et de facto l'impactent. Les interactions entre la société et la nature sont donc constantes et durables. Certaines peuvent servir l'environnement, d'autres lui porter des atteintes plus ou moins graves.

3.1- L'urbanisation et l'aménagement du territoire, vecteurs de pressions sur les ressources naturelles

Parce qu'elle exerce une pression sur les espaces naturels ou agricoles, l'urbanisation impacte l'environnement. Elle répond aux tendances sociales et exigences économiques ainsi qu'aux contraintes posées par la géomorphologie de l'île. L'ensemble de ces réalités peuvent produire des effets négatifs sur toutes les composantes de l'environnement.

Les espaces naturels et agricoles impactés par le développement de l'urbanisation

Ce phénomène de développement urbain reste sans conteste l'une des causes les plus préjudiciables. Par l'artificialisation des sols, il porte préjudice aux sites sensibles, aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques.

Sur les littoraux sableux de l'île, les défrichements ont supprimé l'ourlet boisé d'arrière dune, comme par exemple en Casinca (San Pellegrino). Cette atteinte est irréversible, cet ourlet boisé ne se reconstituera pas, surtout avec l'érosion littorale.

La zone située en arrière de l'ourlet est donc désormais encore plus exposée aux embruns et aux effets des tempêtes du fait de la suppression de cet élément naturel.

Le milieu dunaire, quant à lui, a été en très grande partie détruit. Cette destruction a été causée par l'urbanisation :

- Sur le cordon de la Marana (presque tout le long) ;
- En Casinca ;
- En Costa Verde
- Dans la pinède de Calvi.

Les ouvrages et travaux portent préjudice, voire anéantissent le rôle dynamique de la dune qui s'adaptait aux tempêtes d'hiver et à la reconquête de plantes à la belle saison (cakilé, matthiole à trois pointes, soude, graminées, chiendent). Cette atteinte est accrue par la présence de paillottes. La fonction de plasticité de la dune (qui en principe perd du sable l'hiver et en récupère en été) ne peut donc plus s'exercer. Or, outre son grand intérêt écologique et sa valeur paysagère indéniable, une dune qui fonctionne est l'ouvrage de génie civil le moins coûteux et le plus efficace pour protéger le littoral de la mer.

Concernant le maquis littoral : Le maquis « de plage » ne peut être présent que dans des lieux protégés physiquement. La régression du maquis de la frange très littorale est due à l'urbanisation ainsi qu'aux travaux de routes littorales.

Les brousses à immortelles : Elles sont essentiellement présentes sur le littoral ouest, notamment aux pointes de Cargese, en Balagne, dans l'ouest Agriate, sur la côte ouest du Cap. Ces zones sont impactées par les embruns (jusqu'à 50 mètres). En Balagne cette brousse à immortelle a totalement régressé. Il y a là conflit entre agriculture (production d'huiles essentielles) et urbanisation sous forme de villas, c'est-à-dire ajoutant à l'impact de la construction celui de l'artificialisation de l'espace jardiné : l'arrosage permanent modifie la chimie des sols ; s'y ajoute un assainissement parfois défectueux. Enfin le développement des

plantes ornementales empêche celui des essences endogènes et compromet ainsi leur maintien sur l'espace appréhendé à une plus large échelle. L'utilisation de ces plantes exogènes a également comme incidence la conquête de l'espace naturel par ces échappées de jardin. Par exemple le site naturel protégé de Spano est altéré par des espèces invasives (notamment *Carpobrotus*, griffes de sorcières).

Par ailleurs, d'autres types de paysages littoraux ont disparu, comme celui des collines côtières. Par exemple, à Porto-Vecchio, entre Santa-Ghjulia et le nord de Palombaggia, l'urbanisation s'étend en montant sur les collines, avec un impact paysager extrêmement fort, une fragmentation de l'espace et des écosystèmes par les maisons et les murs. Seuls les oiseaux circulent. La verdure est quadrillée de clôtures ; et non pas en pierre avec des interstices. Plus rien ne passe. Ici aussi, se pose l'artificialisation que confèrent les jardins, les plantes cultivées, pose problème. En outre, les plantes ornementales, étant importées, sont source d'introduction involontaire de ravageurs et autres organismes s'attaquant à des éléments indigènes de l'écosystème. Par exemple est présent désormais un plathelminthe apporté avec de la terre de pots, prédateur de lombrics, qui cause des ravages, les lombrics d'Europe n'ayant jamais connu de prédateur de ce type. Cet organisme s'attaque aussi aux fruits sur le continent. Les incidences sur les potagers débutent. Ce problème environnemental pose la question des impacts de la mondialisation sur la nature. Dans les îles, les problèmes d'introduction sont encore plus aigus.

La privatisation de l'espace comme obstacles au Sentier du douanier et à l'accès au rivage

La servitude longitudinale du littoral connaît une très lente mise en œuvre en Corse. Elle n'existe vraiment que sur les terrains du Conservatoire du Littoral. Elle se couple avec la servitude transversale, même si elles sont distinctes quant à leur visée (cheminement / accès). Entre Ajaccio et Propriano, il n'y a pas d'accès facilités pour un cheminement le long du littoral. De très nombreuses autres zones de l'île voient l'inexistence de ces deux servitudes.

3.2- Les activités génératrices de risques ou de nuisances pour l'environnement

Les principales activités en Corse que sont le tourisme, l'agriculture, l'urbanisme, mais également nos modes de vie et dans une moindre mesure l'industrie ont des répercussions sur la qualité de l'environnement en Corse en termes de consommation d'énergie (électricité, carburant), de production de déchets (ménagers, urbains, agricoles ou technologiques) ou d'usages des sols.

Les risques technologiques et pollutions des installations classées

Les installations qui génèrent des pollutions et des nuisances sont soumises à surveillance par l'administration. Elles sont nommées « installations classées pour la protection de l'environnement » car réparties en trois classes : celles soumises à Autorisation, celles soumises à Enregistrement, celles soumises à Déclaration (par ordre décroissant d'atteinte à l'environnement). Parmi les installations soumises à autorisation, les plus dangereuses (notamment en raison des substances qui s'y trouvent) relevant de la réglementation Seveso.

La Corse compte quatre installations classées SEVESO seuil haut et trois en seuil bas. Les territoires concernés par ces risques technologiques sont les agglomérations ajaccienne et bastiaise' ainsi que les communes de Lucciana et Morosaglia.

Cependant, un retard dans la mise en place de plans de prévention des risques pour les sites suivant est avéré, puisqu'aucun n'a encore été adopté :

- Pour Ajaccio un plan a été prescrit par arrêté préfectoral du 12 juillet 2010, deux autres

ont été prescrits par arrêté préfectoral du 28 décembre 2011.

- Pour Bastia, un plan a été prescrit, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2011.
- Pour Lucciana, un plan de prévention des risques technologiques a été prescrit par arrêté préfectoral du 13 juin 2012 pour les deux installations classées Seveso.

Une centaine d'autres installations est également classée au titre de la protection de l'environnement (ICPE) en régime déclaratif, d'enregistrement ou d'autorisation.

Les émissions de gaz à effet de serre par l'énergie et les transports

La Corse a connu une importante hausse de sa consommation en énergie finale entre 1990 et 2008, plus rapide que l'accroissement démographique. Cette augmentation porte sur 2% par an depuis 1990. Trois secteurs absorbent la quasi-totalité des consommations d'énergie en Corse (les transports 47%, le résidentiel 31%, le tertiaire 20%). En matière d'électricité, le résidentiel et le tertiaire absorbent la quasi-totalité des consommations (51% et 38%). Cette hausse de la consommation est notamment génératrice de gaz à effet de serre.

La production ou encore la consommation d'électricité à base d'énergie fossile participent en Corse des émissions de gaz à effet de serre. La production se fait par le biais des deux centrales thermiques fonctionnant au fuel : Lucciana et Vazzino. Du point de vue de la consommation, 83% de la consommation globale d'énergie dans l'île correspondent à des produits pétroliers renforçant ainsi forte dépendance de l'île à cette ressource et donc aux approvisionnements extérieurs. Pour comparaison, 16% de la consommation d'énergie correspond à de l'électricité. L'importation de cette ressource fossile fait peser un risque technologique supplémentaire (outre les risques d'explosion/incendie des centrales, et la pollution atmosphérique) : celui de l'accident maritime dû à l'augmentation du trafic des navires et donc de la pollution de la mer et des côtes corses. Elle accroît en outre le risque global de pollution marine (dégazages, autres accidents que ceux des pétroliers) qui pèse sur la Corse.

Les transports sont également contributeurs des émissions de gaz à effet de serre dans l'île. Peu de mesures sont mises en œuvre pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture : pistes cyclables, vélib's, rues piétonnes, co-voiturage organisé par les employeurs (administrations et entreprises privées), transports collectifs, ... Et cette importante lacune se manifeste aussi bien en milieu très urbain que rural.

L'état de la ressource énergétique et sa prospective sont détaillés dans le Schéma régional Climat, Air, Énergie.

Les déchets : un gisement important et une faible valorisation

Le problème des déchets en Corse reste particulièrement aigu, même si la situation s'est améliorée ces dernières années. Plusieurs facteurs à cela, l'insularité, le relief montagneux qui entraîne des difficultés de transport, la faible densité de population et le phénomène touristique. Face aux fortes objections formulées par l'opinion publique contre la mise en œuvre d'un traitement thermique des déchets, qui constituait l'équipement central du plan, l'Assemblée de Corse a arrêté, en 2008, le principe de révision du PIEDMA, simultanément à la révision du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PRÉDIS) approuvé en 2004, en excluant toute forme de traitement thermique.

La Corse dispose actuellement d'un Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA) voté en 2002 qui s'appuyait sur un découpage en 9 bassins cohérents (microrégions) et qui sera remplacé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

L'absence de traitement thermique, oblige à plus de sobriété, plus de collectes sélectives et plus de valorisation car le seul exutoire pour les déchets ultimes sont les sites de stockage (ISDND), qui ont une capacité maximum quasiment atteinte et qu'il faut renouveler. A noter en outre, qu'il existe peu d'équipements de valorisation en Corse ce qui oblige ainsi à transférer les

déchets destinés à être recyclés sur le continent.

La Corse produit annuellement environ 380 000 tonnes de déchets (hors déchets du BTP : 229 000 T), ce qui équivaut à 663 kg/an/habitant de déchets, soit plus que la moyenne nationale qui est de 594 kg/an/habitant.

Figure 14- Niveau régional de production de déchets

Le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) en Corse a été estimé à 235 000

Tonnes répartis comme suit :

- OMR (ordures ménagères résiduelles) : 162 777 t.
- Déchets valorisables collectés : 15 645 t
- Déchets récupérés par le réseau de déchèteries : 56 578 t.

Au regard de ces chiffres, le gisement des déchets reste important alors même que le taux de valorisation est quant à lui très faible. En effet, le taux de collecte des valorisables des DMA est estimé à environ 19 % en Corse en 2010, à rapprocher du taux moyen national de 33 %. Le taux de valorisation cumulé de l'ensemble des DND dépasse 28%. Il est à noter que les objectifs du Grenelle pour le taux de valorisation cumulé des DMA, est de 35% en 2012 et 45% en 2014.

En ce qui concerne les déchets industriels banals (DIB), sur les 13 233 t/an de résiduels des déchèteries 48.6 % de ces déchets pourraient être réemployés, recyclés ou compostés.

La Corse dans son organisation technique générale a, comme on peut le constater, d'importants efforts à fournir pour la valorisation matière et organique des déchets.

Il existe à ce jour les structures de valorisation des déchets suivantes :

- 1 centre de tri et/ou conditionnement de la fraction valorisable des déchets collectés sélectivement, contre 2 en 2003 ;
- 6 centres de compostage en 2011 contre 1 en 2003 ;
- ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux) : 5 actuellement dont 2 en fin de vie. La capacité maximum d'accueil est de 190 000 tonnes de déchets par an.

Ces équipements n'étant pas suffisants, il sera nécessaire d'en développer davantage sur l'ensemble du territoire et notamment des installations de stockage de déchets non dangereux, 3 sont en projet dans le cadre du PPGDND et des centres de tri mécano biologique pour les ordures ménagères résiduelles dont 2 à 3 projets pourraient voir le jour.

Le PPGDND sera approuvé en 2014. Le PPGDD, plan des déchets dangereux (ancien PREDIS) et le plan de gestion des déchets du BTP sont eux en cours de révision.

Comme on peut le constater des progrès ont été réalisés ces dix dernières années, mais les investissements doivent se poursuivre pour que chaque déchet trouve un exécutaire.

L'assainissement et pollution des eaux

Les données figurant dans le Profil environnemental de la Corse de 2013 font apparaître notamment :

- Pour les petites communes, (moins de 2000 équivalents habitants), un retard d'équipement et de mise en conformité en matière de stations d'épuration ;
- Des pollutions dues aux rejets des élevages et des activités agro-alimentaires ;
- La présence, localisée, de pesticides dans les eaux ;
- Une méconnaissance de l'impact des activités de loisir sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Une insuffisance des connaissances sur l'impact sur la ressource en eau, des rejets d'eaux usées des structures d'accueil touristiques ;
- Une insuffisance des filières de valorisation des boues d'épuration (ce qui peut poser

des problèmes de responsabilité pour les communes, celles-ci étant responsables de leur élimination jusqu'à la fin) ;

- Une prolifération de cyanobactéries (algues vertes et bleues) dans les plans d'eau artificiels.

L'enjeu en matière d'assainissement :

Il est nécessaire, afin d'atteindre les objectifs de qualité des eaux, de mettre en œuvre une auto-surveillance des réseaux d'assainissement, notamment pour maîtriser les rejets d'eaux usées par temps de pluie.

Il doit être mis fin aux rejets non-conformes des stations d'épuration afin d'enrayer la pollution des eaux « continentales » et littorales.

La protection de la qualité de la ressource en eau est garantie par une mise en œuvre plus systématique des zonages préfectoraux de protection de captages. Par ailleurs, la protection quantitative et qualitative de la ressource s'exerce également par la mise en œuvre de la Nomenclature Eau et son respect (arrêtés préfectoraux).

En raison de la diminution des capacités auto-épuration des milieux naturels, liée à la dégradation de l'écosystème aquatique, les équipements doivent être soit réalisés soit mis aux normes, notamment concernant les stations d'épuration.

Le service public d'assainissement non-collectif doit autant que faire se peut, être créé, localement.

Face à la menace de diminution de la ressource en eau pour les besoins des écosystèmes aquatiques, un frein devra impérativement être apporté à l'augmentation des besoins anthropiques et aux causes du bouleversement du climat.

3.3- La gestion des sites naturels et historiques

Une fragilisation des milieux et du patrimoine à envisager

La forte fréquentation des sites peut entraîner de lourdes conséquences environnementales. La forte attractivité de l'île notamment d'un point de vue touristique peut fragiliser les écosystèmes, générer des dégradations dans le paysage et sur le patrimoine bâti. La gestion des sites et du patrimoine protégé ou non doit alors, dans ce cas, devenir un enjeu majeur. Elle est garante des bonnes conditions d'accessibilité aux richesses locales mais aussi de leur durabilité. Mais la gestion n'est qu'une mesure complémentaire des dispositifs de protection. Sont d'ores et déjà utilisés les outils juridiques que constituent le classement ou l'inscription de site, la réserve naturelle, la réserve de pêche, la réserve de chasse, la réserve biologique forestière, l'arrêté du maire interdisant la circulation de véhicules à moteurs dans certains secteurs pour protéger les espaces naturels.

Certains sont déjà engagés mais non encore aboutis : projet de parc naturel marin Agriate – Capi Corsu, projet de réserve nationale de chasse et de faune sauvage pour la réserve existante d'Asco.

D'autres outils sont également mobilisés : les réserves de chasse des associations communales de chasse agréées ; la maîtrise foncière par les acquisitions du Conservatoire du Littoral, ainsi que par les espaces naturels sensibles des Départements. Actuellement il n'y a pas en Corse de forêt de protection. Le Conservatoire régional des espaces naturels n'a pas encore pu procéder à des acquisitions.

La gestion des sites et des ressources

La gestion des sites, lorsqu'elle est nécessaire, permet d'agir de façon préventive. Elle implique une bonne connaissance des enjeux contextuels, culturels, territoriaux et politiques. D'un point de vue opérationnel, la mise en place d'un système de gestion des sites requiert l'identification des potentiels, l'étude de la capacité d'accueil et des risques avant de définir une stratégie d'exploitation et de développement.

L'appréhension de la gestion de la fréquentation s'effectue notamment par la création

d'aménagements : protection des zones ultra sensibles par exemple avec une mise en défens, canalisation des cheminements en sélectionnant un tracé unique de sentier avec décompactage des accès alternatifs, voire installation de platelages, etc.

La fréquentation, outre le problème inhérent à une forte pression anthropique mais sans intention de nuire, pose également le problème des infractions. La gestion consiste donc également en une politique de répression. Elle est peu mise en œuvre en Corse, bien qu'ayant débuté il y a fort longtemps avec succès.

Les modes de vie et donc d'habiter le territoire sont générateurs de nuisances pour l'environnement, il convient ainsi de mener un urbanisme exemplaire, de projets, qui limite les conflits d'usage. **Le PADDUC devra donc protéger le territoire des excès de l'artificialisation.**

Mais l'environnement, entendu dans une acception large soulève bien d'autres enjeux.

4- Un capital environnemental, gisement de développement humain et de croissance économique

La question de l'environnement ne peut se limiter à un inventaire des ressources, des risques et des systèmes de protection. Les interactions avec l'Homme sont telles, que l'environnement représentent à la fois un cadre de vie, un pilier de développement voire un marqueur d'identité. Par ce qu'il sert de fondement à la vie en société et à la vie économique, il requiert la responsabilisation de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

La géographie, la qualité des sites et du patrimoine fabriquent l'identité spécifique du territoire Corse. Or, cette identité est elle-même génératrice d'une identité collective. **L'ensemble des qualités environnementales induisent de facto un attachement au territoire non seulement en raison de la qualité du cadre de vie mais plus largement compte tenu du fait que l'environnement est le fruit d'un rapport de l'Homme au territoire, de pratiques culturelles, de savoir-faire mais aussi, de modes de vivre et d'exploiter la terre.** À l'heure où la Corse connaît des difficultés socioéconomiques, le territoire et ses ressources doivent constituer un motif de cohésion sociale et de réinvestissement du local. Le traitement des paysages dégradés et des déchets tout comme la protection des ressources naturelles et patrimoniales sont nécessaires pour cultiver cet attachement au territoire.

Les domaines de l'énergie et de la protection des espaces représentent des gisements d'activités et d'emplois non négligeables en participant dans le même temps à la préservation de l'environnement dans toutes ses dimensions. Ainsi, le développement des énergies renouvelables, de production ou de substitution représentent un potentiel indéniable pour la sécurité énergétique de l'île, la réduction de la dépendance en termes d'approvisionnement via l'importation en énergies fossiles mais aussi pour limiter les effets des fluctuations des prix et pour assurer un niveau de disponibilité pertinent.

Les politiques en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies bio-sourcées offrent par ailleurs, un terrain favorable à l'émergence de nouveaux métiers et plus généralement au développement de l'emploi.

L'innovation technologiques et le recentrage du système insulaire sur l'économie productive doivent favoriser le développement de nouveaux moyens de production locaux respectueux de la santé, de la salubrité publique et de l'environnement dans une acception générale. L'ensemble de la société doit, dans le même temps, repenser ses modes de produire et de consommer. Il s'agit là de la base de la transition écologique, vecteur essentiel du développement durable de

l'île.

Synthèse des enjeux - L'analyse AFOM

<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Richesse et qualité des sites • Patrimoine naturel et paysages préservés et protégés, résultat de 40 ans d'actions publiques et privées • Fortes potentialités agricoles et forestières • Programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement (Université, lycées agricoles, éducation nationale en partenariat avec CPIE) • Nombre important des associations œuvrant pour la protection et/ou la valorisation du patrimoine naturel • Politique régionale de prévention des risques • Implication de l'ensemble des CT • Un patrimoine bâti préservé, témoin de savoir-faire traditionnels et emblématique de chaque microrégion 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'application de la loi « Littoral » • Introduction d'espèces • Lacunes dans la gestion des sites sur-fréquentés – la question du libre accès • Difficulté de maîtrise du foncier dans le cadre de la prévention des risques naturels et technologiques • Effets de l'urbanisation et de la périurbanisation sur les espaces naturels (terrestres, aquatiques et marins) et agricoles • Déprise agricole • Répartition inégale de la ressource en eau • Des besoins en énergie (logement et transport) de plus en plus élevés • Faiblesse de la production d'énergie renouvelable • Des résultats médiocres de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers, urbains, agricoles et technologiques 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
--	---	---	--

<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Émergence des métiers de valorisation du patrimoine • Capacité de développer l'activité agricole et sylvicole • Gestion des sites à forte attractivité • Mise en tourisme de l'intérieur de l'île • Tourisme spécialisé – optique scientifique, R&D • Recettes fiscales pour les Collectivités Territoriales • Possibilité d'étendre les mécanismes de protection de la biodiversité • Prise en compte des risques naturels et technologiques dans les documents d'urbanisme • Le SRCE et la mise en œuvre de continuités écologiques • Le SRCAE • La capacité de production d'énergie bio-sourcée 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragilisation des milieux, des espèces et des habitats du fait d'une sur-fréquentation des sites • Dégradation du patrimoine bâti ou banalisation du paysage architectural • Hausse de la pollution, des maladies vectorielles et des pathologies liés aux modes de vie et de production contemporains mais aussi par les grands projets d'infrastructures • Augmentation des conflits d'usage • Fragilisation des infrastructures par les risques naturels • Introduction d'espèces exogènes • Gaspillage des ressources naturelles • Fragmentation de l'espace naturel par l'urbanisation 	<p style="text-align: center;">Menaces</p>
--	--	--	---

B- Le défi de l'aménagement du territoire insulaire

Le fait insulaire, le positionnement au sein de la Méditerranée entre l'Italie et la France continentale ainsi que ses caractéristiques physiques ont conditionné les relations de la Corse avec l'extérieur ainsi que celles entre les différents territoires qui la composent. Ainsi, le profil géostratégique et la morphologie de l'île ont fait naître un niveau d'infrastructures de transports

et de communication, une armature urbaine et un niveau de développement tels que l'on peut les observer aujourd'hui.

L'analyse de ces trois éléments doit mettre en exergue les principes de l'aménagement insulaire dans son rapport au territoire régional et vis-à-vis de l'extérieur.

1- L'armature urbaine régionale

L'armature se définit comme l'ensemble des pôles et de leurs zones d'influence, constitués en structure hiérarchisée dans un territoire donné. Ces pôles assurent une fonction centrale au sein de leur zone d'influence. Une hiérarchie urbaine s'instaure entre pôles. Elle dépend du niveau de fonctions (économiques, politiques et administratifs, éducatifs, d'équipements et de services, etc.) dont dispose chaque pôle.

Le maillage est l'inscription géographique de l'armature régionale. Il se caractérise par les relations exprimées par les flux physiques et immatériels entre les pôles. Le niveau de chaque pôle dans l'armature urbaine dépend de la nature des relations qu'il entretient avec les autres pôles.

Un état des lieux de l'armature urbaine régionale permet de déterminer les polarités existantes. Il prend en compte la diversité des fonctions et les relations entre les différentes polarités. Il traduit également l'état de l'ouverture des pôles au-delà de l'espace régional.

1.1- Une armature régionale structurée en cinq pôles hiérarchisés

Les communes qui jouent un rôle structurant dans l'armature urbaine ont été analysées à partir des seuils démographiques et des différents niveaux de fonctions qu'elles recouvrent : économiques, politiques et administratives, éducatives, d'équipements et de services (santé, transport, culture, etc.).

L'analyse a été affinée avec les services de l'INSEE en région. Elle permet de reconnaître cinq niveaux constitutifs de l'armature : unités villageoises, pôles de proximité, pôles intermédiaires, pôles secondaires et pôles supérieurs.

- Les unités villageoises sont des communes qui comptent moins de vingt-neuf équipements et services référencés à la Base Permanente d'Equipements (BPE) et qui ne couvrent pas la totalité des services de base décrits dans la gamme de services de proximité ;
- Les pôles de proximité se composent d'équipements et de services de première nécessité et notamment d'un médecin généraliste, d'un magasin d'alimentation générale, d'une école et d'un service postal ;
- Les pôles intermédiaires sont avant tout des pôles de proximité, mais qui disposent en plus, de quelques services supplémentaires moins fréquents, comme un collège, une banque ou un supermarché ;
- Les pôles secondaires disposent de services et équipements comme un lycée, un hôpital de proximité ou encore des infrastructures de transports comme les ports et aéroports, qui structurent un territoire de vie plus large ;
- Les pôles supérieurs sont des pôles présentant des équipements plus spécialisés ou de plus grande envergure, qui s'avèrent indispensables à une échelle supérieure pour la vie d'un territoire comme un Centre Hospitalier, une université, des sièges d'institutions politiques et administratives.

Selon cette analyse on identifie 64 pôles à l'échelle de la Corse soit : 3 pôles urbains supérieurs, 7 pôles urbains secondaires, 7 pôles de services intermédiaires et 43 pôles de services de proximité ainsi que 269 unités villageoises d'amplitudes de services très variables dont 40 pôles de proximité en devenir. Les relations entre les pôles identifiés dans l'armature sont d'une manière générale, de type hiérarchique.

1.2- Une qualité du maillage territorial disparate

Un maillage du territoire plutôt bien structuré entre les pôles du littoral mais qui reste précaire

dans l'intérieur.

Les pôles urbains supérieurs

Les pôles urbains supérieurs d'influence régionale, constitués des deux agglomérations ajaccienne et bastiaise mais aussi de Corte, ont des fonctions répondant aux besoins supérieurs de la population. Ajaccio et Bastia entretiennent d'étroites relations avec Corte, notamment en raison de son rôle de plateforme universitaire et de sa position géographique centrale.

La fonction structurante de ces trois pôles s'exprime sur plusieurs plans :

Economique : Ajaccio et Bastia constituent, avec 53% des emplois de l'île, les deux principaux réservoirs d'emplois insulaires et développent une large aire d'influence (96 communes). Corte revêt, lui aussi, un caractère de pôle d'emploi, puisqu'il s'agit du seul pôle d'emploi de l'intérieur ; son influence sur les communes voisines permet d'en assurer la revitalisation.

Politique et administratif : Ajaccio et Bastia sont respectivement les capitales régionale et départementales de l'île, et abritent, de ce fait, le siège des institutions afférentes à ces fonctions. Corte concentrent certains établissements publics (Université, Office de l'Environnement de la Corse, etc.). Cette concentration des administrations est très largement à l'origine de leur rôle de pôle d'emploi.

Educatif: ces villes concentrent l'essentiel des équipements scolaires du primaire, du secondaire et du supérieur.

Équipements et services : Ajaccio et Bastia regroupent les principaux équipements et services, (commerciaux, culturels, de santé (CHG), sportifs, ports et aéroports majeurs) d'envergure régionale. Ils ont un rôle déterminant dans la gestion, l'aménagement et l'économie du territoire dans son ensemble. Ces fonctions structurantes leur confèrent une forte attractivité démographique. Avec l'Université, le Musée de la Corse et un hôpital, Corte dispose elle-même aussi d'équipements structurants à l'échelle régionale.

Les pôles urbains secondaires

Les pôles urbains secondaires, d'influences intra départementales et pour certains multipolaires, sont constitués de Calvi, Ile Rousse, Porto-Vecchio-Figari-Bonifacio et Propriano-Sartène. Ils ont des fonctions répondant aux besoins médians des habitants. Ils ont un rôle structurant au sein du territoire notamment pour les pôles de proximité dans la mesure où ils offrent une gamme de services et d'équipements supérieurs. L'enjeu est de maintenir et développer ces pôles afin de renforcer l'autonomie des territoires ruraux.

Les pôles de services intermédiaires

Les pôles de services intermédiaires d'influence micro-régionale, constitués de Grosseto-Prugna, Vico, Saint Florent, Penta di Casinca, Cervione, Aléria et Ghisonaccia, ont un rôle structurant pour les bassins de vie qui les entourent. Le maillage de ces pôles intermédiaires, essentiellement littoral, est plutôt satisfaisant. Ils connaissent d'ailleurs un regain démographique, à l'exception de Vico qui connaît un déclin tant démographique qu'en nombre d'entreprises. L'enjeu principal est bien de maintenir les pôles existants et d'organiser la complémentarité à l'échelle des bassins de vie, en les articulant avec les pôles de proximité et les pôles secondaires.

Les pôles de services de proximité

Les pôles de services de proximité, qui sont plus de 40 à l'échelle régionale, constituent la plus petite maille en matière de services à la population. Ils animent les bassins de vie, en relais des pôles intermédiaires ;

Les unités villageoises

Les unités villageoises composent le bassin de vie. D'amplitude variable, elles sont le support de ressources patrimoniales et de logements, parfois de services.

L'analyse de l'armature fait apparaître que le maillage de services et d'équipements, est assez efficient dans les pôles d'Ajaccio et de Bastia, ainsi que dans les territoires ruraux que sont la Balagne, le Cap Corse et le tiers sud de la Corse. Les particularités géographiques de l'île impliquent cependant des contraintes plus importantes dans des territoires plus reculés dans l'intérieur et qui se trouvent donc plus enclavés. Les Deux Sevi, les Deux Sorru, le Niolu, le Giussani, la Castigniccia et le Boziu connaissent un maillage en matière de services très lâche, peu favorable à une vie permanente du territoire et par conséquent à un développement économique. L'évolution démographique de cette dernière décennie, est négative dans la majorité de ces communes.

L'analyse a permis d'identifier la répartition de l'offre de services et d'équipements sur le territoire régional. Un niveau minima pour les uns et les autres est à assurer dans la mesure où ils sont indispensables à la vie d'un territoire. Les objectifs de revitalisation, de maintien ou de développement des pôles sont déterminés au regard de ce niveau de services et d'équipements.

En fonction du rôle de chaque pôle de l'armature et de l'objectif à atteindre, l'amélioration ou l'optimisation des infrastructures routières et de transports est essentielle. Cela doit participer à rapprocher les territoires entre eux en développant les interrelations et en réduisant les temps de parcours. Ce travail sur les infrastructures mais également sur l'offre en transport public doit améliorer l'attractivité de certains territoires ou le dynamisme d'autres qui sont en perte de vitesse. Il s'agit dans certains territoires, de lutter contre la désertification dans toutes ses dimensions (économique, médicale, résidentielle, etc), mais aussi de confirmer ce regain que d'autres connaissent, et de poursuivre ainsi la revitalisation de l'intérieur, sachant que sur les 34 000 habitants supplémentaires qu'a gagnés la Corse depuis 1999, l'espace rural en a accueilli plus de 20%.

L'analyse des besoins et des potentialités des pôles de différents niveaux, ainsi que leur articulation entre eux au sein de l'armature régionale, ne doivent pas impliquer une égale répartition de l'offre de services et d'équipements ou encore un même niveau d'infrastructures routières et de transport. L'identification de l'armature urbaine doit en effet servir à répartir ceux-ci au mieux, à travers un aménagement du territoire efficient construit à partir d'une vision partagée. Il faut également inciter à la coopération et à la mutualisation des moyens entre territoires.

Les caractéristiques de l'urbanisation locale ont également tendance à renvoyer à la place qu'occupe chaque espace au sein de l'armature régionale et du bassin de vie auquel il est intégré. L'impact sur l'urbanisation et l'architecture est en effet différent selon la localisation et le développement de la commune. Ainsi, le positionnement des pôles structurants de l'armature urbaine régionale laisse apparaître le pouvoir d'attraction du littoral. Cela provient certes, des faibles contraintes géographiques qui y facilitent les conditions d'urbanisation et de déplacement, mais aussi de la nécessité de rompre l'isolement, dû en particulier au fait insulaire. L'état de l'urbanisation de la Corse recouvre donc, d'une façon générale, de fortes disparités entre l'intérieur et le littoral.

2- Un développement urbain différent entre littoral et montagne

Traditionnellement, l'urbanisation en Corse s'est réalisée dans les espaces rétro-littoraux et de

montagne. L'« *insécurité, la persistance du paludisme jusque dans les années 1950, ajoutées à une pratique ancestrale de la double transhumance se sont [en effet] accompagnées d'une occupation originale de l'espace : villages en moyenne montagne, milliers de bergeries en altitude, habitat saisonnier sur les « piaghje » et rares petites villes fortifiées en bord de mer* ». Ainsi, en fonction des spécificités géographiques, des activités traditionnelles (pratiques agrosylvo-pastorales), les procédés urbanistiques et architecturaux ont pu différer. Aujourd'hui, le caractère de l'urbanisation dans l'intérieur traduit une évolution certes technique, mais également culturelle et socioéconomique.

2.1- L'urbanisation de la montagne, entre préservation et perte d'identité

L'intérieur de l'île se caractérise par :

- **les communes « stables » profondément rurales** ont en règle générale conservé leur structure urbaine d'origine du fait du recul démographique important et de la disparition des activités économiques et agricoles. On observe dans ces communes une faible altération de l'urbanisme et de l'architecture accompagné d'une reprise de la nature sur les espaces agricoles délaissés.
- **Les communes « cycliques » qui ont subi des extensions urbaines** et dont la vocation est aujourd'hui essentiellement résidentielle. On observe régulièrement des interventions sur le bâti souvent inadaptées et qui s'insèrent mal dans l'environnement. Ces communes connaissent fréquemment une dénaturation de leur identité architecturale et patrimoniale.

Des témoins persistant de l'urbanisation traditionnelle

En matière architecturale et d'une façon générale, le bâti corse est caractérisé par une maçonnerie lourde, des refends, des voûtes pleines, des contreforts, etc. Ces traits de caractère trouvent leur explication sous la plume de quelques auteurs comme Lorenzi de Bradi et Paul Méjan: « *Il n'y eut jamais un art corse. La Corse qui, sans répit, a fait la guerre a été un soldat et non pas un artiste. On ne s'attend donc pas à trouver ici une maison ornée, pavée, élégante. La maison doit être forte, bien close, pour mieux défendre ses habitants* ». Ce bâti traditionnel lorsqu'il n'a pas été altéré par une urbanisation mal maîtrisée et une médiocre qualité architecturale des constructions avoisinantes, voire des interventions disqualifiantes ou la pure et simple démolition recouvre une valeur patrimoniale et participe de façon évidente à l'environnement de la Corse.

Pour les ouvrages publics, les lieux de culte, le patrimoine vernaculaire et les maisons d'habitation, la géologie a fortement conditionné le type de matériaux employés et la forme architecturale. En fonction des ressources géologiques présentes sur le territoire, ont en effet été mis en place des systèmes constructifs. L'économie de moyen associé au relief qui rendait difficile l'acheminement de matériaux et complexifiait l'acte de construire ont justifié ce parti pris. Cela confère au final, une unité, une cohérence et un caractère particulier, propre à chaque microrégion.

Si la géologie, les essences locales ont déterminé les formes architecturales, d'autres facteurs naturels et anthropiques sont venus conditionner l'organisation de l'espace.

Ainsi, l'urbanisation traditionnellement organisée dans les espaces de l'intérieur respecte certains principes, guidés par un souci d'économie (utilisation de matériaux disponibles sur place) et par les difficiles conditions d'acheminement de matériaux. D'autres motifs guident l'implantation des villages et des constructions : la proximité avec des points d'eau de qualité et la préservation des terres à plus fortes potentialités

Ces principes permettent aujourd'hui de dresser un portrait de l'urbanisme et de l'architecture corse traditionnelle :

- Les villages suivent les lignes de force du site sur lequel ils s'implantent ;
- Les villages sont denses et compacts pour des raisons défensives, organisés souvent en blocs familiaux et suivant une structure urbaine bien établie ;

- Les villages sont orientés pour profiter du meilleur ensoleillement et pour se protéger des vents dominants ;
- Les villages disposent d'une vue dégagée pour prévenir des « invasions » et surveiller les terres cultivées ou mises en pâture ;
- Les constructions sont sobres, les couleurs dépendent de la pierre locale et les détails architecturaux dépendent également des traditions locales.

Nombre d'espaces répondent encore à ces principes. Ils ont finalement peu subi d'altération et rendent compte encore des techniques de construction (ex : technique de la pierre sèche) et d'urbanisme traditionnels.

Au sein de ces espaces, il est nécessaire de requalifier le cadre de vie et d'assurer une certaine qualité de vie. Il faut aussi réhabiliter le bâti existant délaissé et mettre en valeur le patrimoine local non protégé témoin de la vie passé (four, moulin, fontaines, etc). Valoriser cet urbanisme préservé et avec lui les traditions et savoir-faire locaux doit permettre de rendre ces territoires plus attractifs pour des populations résidentes ainsi que dans une stratégie de rééquilibrage vers l'intérieur de l'offre touristique.

Une extension contemporaine pouvant altérer l'identité patrimoniale des villages de montagne L'urbanisation de la montagne renvoie aux modes de structuration traditionnels des villages de Corse, mais laisse également apparaître un mode de développement plus contemporain qui peut rompre avec le sens de l'aménagement et de l'architecture.

Avec le développement contemporain de ces villages, on observe parfois :

- Une urbanisation diffuse qui ne reprend pas les principes de développement traditionnel en matière d'implantation du bâti, d'orientation, de structuration de l'espace ;
- Une urbanisation consommatrice d'espace ;
- Des constructions qui ne reprennent pas les règles de gabarit, de hauteur, de couleur et matériaux des constructions traditionnelles.

Ces modes de développement répondent à de nouvelles exigences ou besoins sociaux. Ainsi, la lecture des paysages bâtis de l'intérieur fait apparaître une croissance de la production de maisons individuelles ainsi qu'une implantation fortement liée aux axes de communication structurants de l'espace considéré.

D'une manière générale, les extensions récentes s'insèrent moins bien dans l'environnement. Ce développement contemporain de quelques villages donnant lieu parfois au mitage a produit, par endroits, une banalisation des paysages avec des formes urbaines reproduites (ex : le lotissement) et des constructions stéréotypées (ex : le style néo-provençal). Par conséquent, elles ont pu conduire, dans certains espaces, à une perte de l'identité urbanistique des lieux, qui fait pourtant la richesse patrimoniale des villages et qui porte les signes distinctifs de chaque territoire.

Pour les zones urbaines de montagne, l'enjeu est dès lors :

- **de retravailler le tissu urbain** en optimisant les systèmes viaires internes et en produisant des espaces publics de façon à assurer la couture entre les zones traditionnellement urbanisées et les plus récentes. Les cheminements piétons sont autant structurants que les axes routiers. L'emplacement des équipements collectifs participe à la qualité de l'urbanisation et du bien vivre dans la zone
- **d'optimiser le maillage** pour améliorer les connexions avec les pôles voisins et ceux d'envergure régionale.
- **sensibiliser les maîtres d'ouvrages privés et publics.** Ce travail de sensibilisation est important car il doit faire comprendre que donner du sens à l'urbanisation est un facteur d'attractivité d'un territoire et en même temps de valorisation des biens. Il s'agit d'inciter les propriétaires privés à réparer les interventions négatives sur le bâti d'où la pertinence des chartes paysagères et architecturales. Il s'agit également de mobiliser des

artisans sensibilisés au patrimoine et aux techniques de constructions traditionnelles.

Par rapport à la montagne, le littoral a connu un développement plus récent à l'exception des quelques places fortes anciennes. Les principes d'urbanisme qui ont guidé la réalisation des villes littorales, qu'elles soient anciennement implantées ou non, ont comme pour la montagne, donné lieu à des paysages urbains différents.

2.2- L'urbanisation du littoral : de la ville génoise au centre- périurbain

Si, culturellement, la mer apparaît comme un lieu d'exil ou d'invasion, elle a toutefois été le lieu, sur certaines parties du littoral, d'une urbanisation très structurée, ouverte sur l'espace méditerranéen. Ajaccio, Aléria, Bastia, Bonifacio, Cargèse, Calvi en constituent des exemples. Si cette structuration peut être très ancienne (ex : Aleria VIème siècle avant notre ère), l'influence génoise reste cependant la plus déterminante dans l'organisation de ces villes littorales. Depuis leur implantation, ces villes ont connu des évolutions différentes et elles occupent aujourd'hui des fonctions différentes au sein de l'armature régionale.

Indépendamment de cette place, elles profitent d'une certaine attractivité en raison de la qualité de leur urbanisation et de leur valeur patrimoniale. Elles font en effet l'objet d'une certaine pression urbaine.

Au-delà de ces villes littorales, l'analyse de l'urbanisation littorale récente met en exergue le phénomène grandissant de la périurbanisation.

Un littoral attractif où tous les usages se concentrent et où les politiques foncières et du logement se heurtent aux phénomènes de spéculation

Outre la concentration démographique le littoral, celui-ci est actuellement la cible de tous les usages et de tous les enjeux :

- Il présente le meilleur potentiel de valorisation agricole grâce à des plaines mécanisables et des sols de grande qualité agronomique ;
- Il est en grande partie protégé pour son exceptionnel patrimoine naturel et paysager par des dispositifs nationaux, communautaires et internationaux ;
- Il accueille les grands équipements structurants de transport qui permettent d'assurer les liaisons avec le continent et de mettre en œuvre la continuité territoriale ;
- Il est le territoire d'accueil privilégié d'un tourisme balnéaire ; il concentre, en 2009, 94% des lits marchands de l'île et 71% des résidences secondaires dont le nombre a été multiplié par 14 en quarante ans ;
- Il présente ainsi, en 2009, un peu plus d'un logement et demi par personne et une capacité d'hébergement maximale équivalente à 2,3 fois la population résidant de façon permanente dans l'île (soit un équivalent de près de 550 000 habitants).

Aussi, cette focalisation d'intérêts divergents sur le littoral peut-elle être génératrice de conflits d'usage dont l'agriculture et le logement permanent, notamment le logement social, sont les principales victimes. En effet, les phénomènes de spéculation, alimentés par l'attractivité du littoral, éloignent désormais la majeure partie des insulaires de l'accès à la propriété et même souvent de l'accès à un logement locatif à l'année civile, induisant par ailleurs un phénomène de sur-occupation des logements.

Le littoral corse a en effet fait l'objet d'une production de logements dans des proportions bien supérieures au besoin induit par la croissance démographique et la diminution de la taille des ménages, car en large partie tournée vers l'immobilier saisonnier (Cf. tableau ci-dessous). Encore aujourd'hui, cette dynamique se poursuit : plus de 5000 logements sont autorisés environ chaque année, autour de 3000 logements sont commencés dans le même temps, tandis que la population s'accroît de 3500 à 4000 personnes.

	1968 Corse	2009 Corse	2009/1968 Corse	2009/1968 littoral corse
Population	205268	305674	1,5	1,6
Logements	75911	212684	2,8	3,4
Résidences secondaires	6552	74796	11,4	14,1

Figure 15- Le logement et le littoral

Cette croissance de la construction, de par la spéculation qui y est associée, entraîne un renchérissement du foncier. Elle rend de fait la production de logements sociaux par les collectivités locales extrêmement onéreuse en l'absence de réserves foncières, et par conséquent largement insuffisante. Plus largement, ce sont toutes les politiques de la ville qui sont remises en question par le coût de la maîtrise foncière, ce qui pousse les collectivités publiques à toujours plus d'innovation et d'ingéniosité pour parvenir à dessiner les villes de demain, et remet sans cesse en exergue la nécessité de créer et de rendre opérationnel un outil public de maîtrise foncière.

Les centres anciens littoraux : restauration de la valeur patrimoniale des centres et intégration des nouveaux quartiers

Les centres anciens littoraux se caractérisent traditionnellement par un tissu urbain dense, présentant une structure urbaine cohérente qui leur confère une véritable valeur patrimoniale et paysagère. La trame urbaine est encore aujourd'hui préservée et offre toujours un cadre de vie agréable. Organisés par l'espace public, ils offrent promenades, places, espaces plantés, équipements collectifs, etc. Cependant, l'état vieillissant du bâti requiert la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de traitement du bâti dégradé.

Les centres anciens sont donc confrontés à deux enjeux : la préservation du patrimoine bâti et paysager, protégé ou non, et la résorption de l'habitat dégradé.

A ces centres anciens sont venus se greffer de nouveaux quartiers pour certains d'entre eux qualifiés de populaires en ce qu'ils concentrent l'essentiel des logements sociaux de la commune. Réalisés pour répondre à un besoin urgent de logements, ils ne correspondent plus aux exigences du développement durable de la ville.

Ces centres anciens et leurs quartiers périphériques font actuellement l'objet d'une contractualisation avec l'Etat pour traiter l'ensemble des quartiers dégradés, remettre à niveau l'habitat, sauvegarder l'équilibre des fonctions et préserver la valeur patrimoniale.

Intervenir dans les centres anciens et leurs quartiers périphériques suppose alors de mobiliser différentes procédures et outils allant de la filière réhabilitation associée à une politique du patrimoine, à une filière démolition-reconstruction. Ces centres mobilisent donc les dispositifs existants tels que la politique de la ville, de rénovation urbaine ou encore le renouvellement urbain avec la palette d'outils qu'ils comprennent (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), OPAH-Rénovation Urbaine, Résorption de l'Habitat Insalubre, Zone Urbaine Sensible, Contrat Urbain de cohésion sociale, Droit de Préemption Urbain, Déclaration d'Utilité Publique, etc) mais aussi les outils patrimoniaux comme la ZPPAUP ou le secteur sauvegardé (PSMV).

Combinés, ils conduisent, sur le plan urbanistique, à :

- la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager ;
- la requalification de certains espaces publics à travers l'aménagement de voies, places et équipements publics ;
- la réhabilitation des logements ;
- la mise en œuvre d'opérations de démolition/reconstruction ;
- l'amélioration des déplacements et des liaisons entre les quartiers.

D'une manière générale, ils permettent la prise en compte de préoccupations environnementale, paysagère et patrimoniale.

L'intervention sur les centres urbains du littoral doit combiner la totalité des dispositifs existants pour agir de façon globale et transversale sur l'ensemble des problématiques. L'enjeu est ici de revaloriser à la fois le patrimoine bâti mais aussi la qualité des espaces publics, de manière à conforter ou à redonner une qualité urbaine. A travers l'ensemble des opérations d'urbanisme à traiter, il convient d'assurer la cohésion sociale et urbaine entre l'ensemble des quartiers et de renforcer leur l'attractivité.

Le développement récent des centres périurbains

D'une manière générale, les centres périurbains se sont organisés le long des axes de communication majeurs et ont cherché à conserver une relation avec les principaux centres urbains littoraux.

Le sens de la périurbanisation et du mitage est cependant révélateur de l'état social d'un territoire. Le développement du périurbain repose sur deux fondements :

- L'éloignement des centres urbains qui s'explique notamment face à la cherté de la vie (coûts du foncier et de l'immobilier plus élevés dans l'urbain, disponibilité et qualité du parc de logements privés et conventionnés en ville, etc) ;
- La proximité avec les centres urbains qui s'explique en raison d'une concentration des services, équipements et emplois dans les principales agglomérations de l'île. Selon l'INSEE, 82% de la population insulaire vit dans les espaces d'influence des pôles de l'armature urbaine.

Ce phénomène de périurbanisation s'exprime à travers une expansion résidentielle dont les trois quarts, sous forme de maisons individuelles, implantées sur de grandes parcelles, à laquelle viennent se greffer les services, commerces et équipements de base, nécessaire à la vie sur place. Au sein des espaces périurbains, des centralités peuvent être plus ou moins organisées. Lorsqu'ils s'organisent linéairement, le long des routes, les centres périurbains participent au recul des limites d'agglomération.

Le développement de ces centres périurbains peut avoir des conséquences négatives en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Il a en effet été démontré que les habitants des zones urbaines étalées consomment deux à trois fois plus d'énergie que ceux des zones denses. Ainsi, en 2008, la part de la consommation d'énergie finale régionale imputable aux transports internes (hors maritime et aérien) s'élève à 39%, dont 52% est liée à la mobilité des résidents, 98% de la consommation énergétique induite par la mobilité des résidents, correspondant aux véhicules particuliers.

D'après le diagnostic « transport » du SRCAE, la part de ces actifs qui utilisent, en Corse, les transports en commun pour se rendre au travail est très inférieure (environ 2.5%) à la moyenne nationale (14%).

Il apparaît donc primordial, dans un souci de réduction de la dépendance énergétique du territoire et de sa vulnérabilité aux variations de coût des énergies fossiles, de mieux adapter et d'améliorer l'offre de transport en commun, notamment urbains, car c'est là que réside le plus importante marge de progression. A la poursuite de cet objectif, les récents schémas directeurs de transports et plans de transport urbains ont réorienté leurs priorités : traitement de la congestion des entrées d'agglomération, réorganisation de l'offre de bus en agglomération et développement de l'inter modalité (fer-bus, cars-bus), tout cela favorisé en particulier par une politique tarifaire intégrée et incitative.

Si ces politiques ambitieuses ont d'ores et déjà contribué à changer les mentalités et les habitudes en matière de transports en commun, et se sont traduites par une augmentation significative de la fréquentation (+28% de fréquentation des bus de la CAPA entre juillet 2011 et juillet 2012), la part des transports en commun reste encore globalement faible et il convient de poursuivre ces démarches. L'amélioration de la coordination des différentes collectivités locales au service de cet objectif partagé doit encore se poursuivre et conduire à placer l'utilisateur au centre du dispositif, et à dépasser les limites administratives et de compétence.

L'enjeu en matière de périurbanisation est de recréer du lien urbain et social entre les espaces. Faire des espaces périurbains de véritables lieux de vie et proscrire le

phénomène de mitage par la mise en œuvre d'un urbanisme de projet. Il faut notamment travailler sur la densification, la desserte en transports en commun et sur la mixité des fonctions. Pour ce faire, il faut proposer pour ces espaces un véritable projet d'aménagement qui, à partir de l'analyse de la tâche urbaine travaille à des coutures urbaines notamment par le biais de ceinture verte. Il faut proposer un maillage qui favorise la mixité des fonctions et des usages de façon à contrevvenir au caractère « dortoir » que peut recouvrir certains espaces périurbains.

Le traitement des entrées de villes et d'agglomérations est un enjeu pour limiter les temps de déplacement notamment pendulaires, améliorer l'image du territoire et limiter les coûts d'investissements et d'équipements.

3- La tendance au mitage et l'absence de document d'urbanisme performants : des caractéristiques communes à la montagne et au littoral

3.1- Le phénomène de mitage des espaces naturels et agricoles

Le phénomène de mitage touche, toute proportion gardée, aussi bien les espaces de montagne que les littoraux. Le plus souvent, il s'agit d'une « rurbanisation » par vente et requalification des parcelles anciennement à usage agricole.

Une urbanisation qui dégrade le paysage

Le mitage envahit et transforme les espaces agricoles et naturels. En règle générale, il suit le tracé des axes de communication. Il s'organise de façon anarchique autour des noyaux urbains et souvent au détriment des espaces naturels ou à vocation agricole, sans créer un nouveau tissu continu. Il prend surtout la forme de constructions de maisons individuelles ou de petits collectifs, dispersés, en périphérie des villages traditionnels. Il ne crée pas un nouvel espace de vie.

Il se caractérise par :

- Un opportunisme foncier induisant une absence d'organisation spatiale, un bâti diffus et hétérogène ;
- Une absence d'équipements et d'espaces publics ;
- Par une déconnexion avec les noyaux urbains existants.

Une urbanisation qui distend les liens sociaux

L'absence de service, de commerce et d'équipement voire d'espace public, génère une perte d'aménités, ainsi qu'un délitement du lien social. Il ne crée pas de nouveaux tissus urbains. Il génère dans le même temps, une faible densité humaine.

Une urbanisation fortement consommatrice d'espace

Ce mode d'urbanisation génère une forte consommation de foncier et notamment de terres à vocation agricole conduisant à la qualifier de « rurbanisation ». Outre la dénaturation du paysage et la déstructuration des communes. Il est notamment fort consommateur de terres à potentialité agronomique et compromet ainsi le développement de l'activité agricole et notamment de circuits courts. L'enquête sur le prix des terrains à bâtir révèle en effet qu'en moyenne, entre 2006 et 2011, les permis de construire de maisons individuelles en Corse concernaient des terrains de près de 1900 m².

Une urbanisation génératrice de surcoûts pour la collectivité

Outre la consommation effrénée d'une ressource naturelle non renouvelable qu'il provoque, ce mitage de l'espace est générateur de surcoûts pour les collectivités locales en matière d'infrastructures de voirie et de réseaux divers, et en matière de services, tels que le ramassage scolaire, la collecte des ordures ménagère, etc.

Pour contrevenir à ce phénomène de mitage, il faut d'une part structurer de véritables pôles ruraux et d'autre part, organiser véritablement les fronts urbains et les coupures à l'urbanisation à leurs abords. Il faut éviter que les espaces urbanisés ne s'étendent de façon anarchique.

Une urbanisation diffuse qui entrave la mise en œuvre de politiques de transport public et de mobilité durable

Elle rend particulièrement complexe et coûteux le développement et l'entretien d'infrastructures de transports, ainsi que la mise en œuvre de politiques de transports publics et de mobilité durable efficaces.

En effet, la route est le support prédominant et exclusif du transport de personnes, comme de fret. L'offre ferroviaire réduite, la faible structuration du système de transport en commun interurbain (hors transports scolaires), ne permettent pas de proposer une alternative sérieuse à la voiture particulière. Les transports en commun routiers ou ferroviaires ne parviennent à capter que 2 à 3% du trafic total de voyageur.

Cette urbanisation ne facilite pas davantage, la desserte par les transports publics ou encore pour la collecte des ordures ménagères.

En particulier, Bastia et Ajaccio disposent d'aires d'influence étendues et peu denses, qui génèrent chaque jour, aux heures de pointe, d'importantes congestions du réseau routier à l'entrée de ces deux villes, puisque la moitié des résidents corses emprunte au quotidien l'axe « entrée sud de Bastia » et l'entrée est d'Ajaccio, et il faut ainsi par exemple le soir, une heure pour sortir de Bastia et rejoindre Casamozza. Le traitement de ces entrées de villes doit donc être une priorité.

3.2- L'absence d'un urbanisme de projet

Contrairement aux modes d'urbanisation traditionnels, l'urbanisation contemporaine a dans de nombreuses situations été loin d'être « durable ». Le manque de recours à l'architecte pour les opérations de construction et le déficit en documents d'urbanisme en sont des éléments explicatifs. Aucun dessin de la forme urbaine envisagée n'est par ailleurs projeté.

Le déficit en documents d'urbanisme peut s'entendre de deux manières :

- L'absence réelle d'un document conduisant ainsi à un développement urbain par opérations successives et sans projet global qui permette de prendre en considération l'ensemble des enjeux d'un territoire ;
- La présence de document d'urbanisme qui n'intègrent pas les exigences en matière sociale, environnementale et économique des lois n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et renouvellement urbain », et n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » ou même des lois « Montagne » et « Littoral ».

Il en résulte que trop souvent les espaces ouverts à l'urbanisation ou en voie de l'être ne correspondent pas à un besoin réel pour accueillir de nouvelles populations et activités.

Une étude des zonages U/urbanisé de quelques documents d'urbanisme opposables en 2012 de communes du Golfe d'Ajaccio montre que les constructions, en considérant leur stricte emprise au sol, ne consomment que 10% du foncier ainsi zoné, pour une population totale accueillie de près de 80 000 habitants. Certes, cela tient en partie à des zonages un peu larges autour des zones urbanisées au lieu de les délimiter strictement, ainsi qu'à des parcelles non consommées en milieu de zone, mais cela traduit aussi notamment l'ampleur du délaissé des parcelles véritablement impactées par des constructions.

Pour autant, malgré cette faible consommation effective des zones U, on continue de créer des zones AU/à urbaniser, qui incitent au fil du temps l'urbanisation à se répandre en tache d'huile et à s'étaler toujours un peu plus, impactant les espaces agricoles ou naturels, les paysages, et rendant l'équation de l'efficacité des transports publics et de l'autonomie énergétique toujours

plus difficile à résoudre. Il apparaît donc pertinent qu'avant toute ouverture supplémentaire de zones à l'urbanisation, celles actives soient mieux optimisées, et que l'enveloppe de l'urbanisation ne puisse s'agrandir qu'une fois cette opération réalisée. En effet, si l'on tient compte de la faible densité de l'ensemble des zones périurbaines de l'île, il réside là un important potentiel de foncier urbanisable.

Il faut de plus considérer que le mode d'urbanisation extrêmement lâche opéré actuellement dans le périurbain consomme vite les espaces ouverts à l'urbanisation, repoussant toujours un peu plus loin la population de son centre d'emplois et de services. De ce fait, il induit une diminution progressive de la qualité de vie pour une part de plus en plus importante de la population, ainsi que les difficultés de desserte par les transports publics déjà abordées précédemment.

Cette absence de planification et de vision partagée d'un urbanisme requiert donc aujourd'hui de renouveler les modes d'aménagement et de développement du territoire. Sur le littoral, l'existence d'un document d'urbanisme approuvé est plus essentielle qu'ailleurs. Ceci doit permettre de préserver les espaces sans obérer les capacités de développement. Le document d'urbanisme élaboré en fonction des besoins du territoire et de sa capacité d'accueil doit limiter le recours contentieux. Il doit favoriser la juste application de la loi « Littoral ».

Dans les espaces de montagne, l'enjeu d'un document d'urbanisme réside dans sa faculté à se projeter dans l'avenir et à définir ainsi un modèle de développement. Dans une perspective de revitalisation de l'intérieur, un tel document revêt donc un intérêt certain pour jauger de la pertinence des projets et des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Il doit permettre la juste application de la loi « Montagne ».

4- Les grandes infrastructures de développement

La Corse souffre d'un retard certain en matière d'infrastructures et d'équipements. Ce constat a été à l'origine de la mise en place du Plan Exceptionnel d'Investissement qui vise à « aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité », et à résorber son déficit en infrastructures et équipements.

L'analyse des grandes infrastructures insulaires s'articulera autour des éléments relatifs :

- Aux infrastructures hydrauliques,
- Aux infrastructures et équipement de l'énergie,
- Aux infrastructures de transports,
- Aux infrastructure et services de communication.

4.1- Les infrastructures hydrauliques

Globalement la ressource en eau en Corse est présente et de bonne qualité. En effet, la Corse reçoit environ 8 milliards de m³ d'eau. Cependant, sans dispositifs artificiels de stockage, la mobilisation et l'exploitation de cette ressource, bien qu'abondante, n'est pas toujours aisée. Ces précipitations sont inégalement réparties en fonction du relief (façade ouest/est - zone littorale) mais aussi en fonction des saisons.

Pour ces raisons, et compte tenu en outre de la fréquentation touristique, certains territoires sont d'ores et déjà en déficit hydrique : la Balagne, le Cap Corse, le Sud-Est et le Sartenais.

Les caractéristiques des infrastructures hydrauliques

Le parc actuel d'équipements (OEHC-EDF) compte aujourd'hui 13 ouvrages, stockant au total un volume de 104 millions de m³ dont 73 millions de m³ sont gérés par l'OEHC.

Ces équipements hydrauliques structurants ont trois usages :

- L'hydroélectricité pour les ouvrages E.D.F, avec des volumes réservés à l'alimentation

en eau du territoire ; c'est le cas des grands ouvrages de Calacuccia, Sampolo-Trevadine, Tolla et Rizzanese ;

- L'alimentation en eau brute (irrigation) ;
- L'alimentation mixte en eau avec d'une part l'alimentation potable de certaines communes et d'autres part la distribution d'eau brute.

Actuellement, la desserte en eau est effectuée par le biais de stockages (retenues collinaires, barrages, réservoirs souples de grandes capacités) remplis, de manière générale, grâce à des prises en rivière. Pour certains territoires, l'alimentation en eau est assurée par des interconnexions entre microrégions. Il s'agit de systèmes de stockage inter saisonniers qui permettent de stocker des volumes d'eau en hiver et de les distribuer en période estivale. Dans la majeure partie des cas, ces aménagements sont suffisants. A l'inverse sur les territoires déficitaires précités, compte-tenu de la récurrence des années sèches et de l'augmentation de la pression touristique, ce type de système peut hypothéquer le développement à venir des territoires.

Les équipements hydrauliques structurants doivent pouvoir, malgré un contexte souvent défavorable, subvenir aux besoins en eau des différents territoires ainsi qu'aux enjeux du développement durable. La réalisation d'aménagements structurants supplémentaires, fonctionnant en stockage interannuels et non inter-saisonniers, s'avère nécessaire ; elle permettra de satisfaire les besoins sans prélèvements estivaux durant deux années consécutives.

4.2- Les infrastructures et équipements électriques et gaziers

Ainsi, alors que la consommation d'énergie a cru au rythme annuel de près de 4 % en moyenne par an depuis 10 ans, le parc de production n'a guère évolué durant cette période et présente désormais des taux de disponibilité incompatibles avec la qualité et la continuité de fourniture que les entreprises et les foyers de Corse peuvent légitimement exiger.

Dans ce contexte et dans cet esprit, la CTC entend participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique énergétique ambitieuse qui concilie sécurité d'approvisionnement, qualité de fourniture et respect de l'environnement plus particulièrement abordé dans le SRCAE.

Le choix du gaz naturel

Sur proposition du Conseil Exécutif, l'Assemblée de Corse avait délibéré, en 2010, pour que les moteurs de la future centrale de Lucciana soient de type dual-fuel, c'est-à-dire équipés dès le départ pour fonctionner aussi bien au gaz qu'au fioul. En 2011, la CTC a diligenté une étude comparative sur l'alimentation de la centrale de Lucciana durant la phase transitoire précédant l'arrivée du gaz naturel. Cette étude avait attesté la faisabilité d'une alimentation au fioul léger en lieu et place du fioul lourd.

Considérant par ailleurs les très fortes incertitudes qui pèsent sur le projet de gazoduc GALSI à moyen terme, l'objectif de garantir un approvisionnement de la Corse en gaz naturel a été néanmoins confirmé.

Le choix du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse s'est porté sur la mise en œuvre d'une barge située en haute Corse qui permettra d'une part d'alimenter la centrale thermique de Lucciana, et d'autre part via la réalisation d'un gazoduc terrestre, le Cyrénée, de connecter la future centrale du Grand Ajaccio.

Les grandes lignes du projet : Le projet consiste en la réalisation d'un terminal flottant de stockage/regazéification de 40 000 m³ de GNL (FSRU) ancré au large de Bastia. Ce terminal sera ravitaillé par un ou plusieurs navires méthaniers de petite capacité, à partir de terminaux GNL en Méditerranée. Il alimentera la centrale de Haute Corse, actuellement en fin de construction, pour laquelle des aménagements gaz vont être réalisés. Un gazoduc, qui devra relier les villes de Bastia et d'Ajaccio (projet Cyrénée), reste à construire par GRTgaz, il permettra aussi d'alimenter la future centrale EDF d'Ajaccio qui fonctionnera directement au gaz naturel.

Outre la fourniture des deux centrales thermiques, le Cyrénée permettra d'alimenter les actuelles concessions gaz (GPL) d' Ajaccio et de Bastia de distribution en gaz, permettant ainsi, d'une part de sécuriser définitivement les actuels périmètres SEVESO constitués par les grandes cuves de stockage et d'autre part de libérer le foncier gelé pour d'autres usages.

4.3- Les infrastructures de transport

Les infrastructures de transport permettent le développement de services essentiels pour les personnes et les marchandises dans les échanges entre micro-régions de l'île mais aussi avec le « continent », l'Europe et l'espace méditerranéen. Sont considérées successivement les infrastructures permettant l'accessibilité extérieure – ports et aéroports – et celles permettant l'accessibilité intérieure – chemins de fer et routes.

Les grandes infrastructures de transports permettant la mobilité extérieure

La Corse, de par sa position géographique dans le golfe de Gênes, se trouve naturellement plus proche de la péninsule italienne que du continent français. L'éloignement au continent français reste relatif si l'on considère que la Corse s'étend sur 183 km de long, soit un peu plus que la distance qui la sépare de Nice depuis Calvi.

Cependant, bien plus que l'éloignement, c'est l'insularité qui handicape les communications avec le continent et par conséquent, également, les échanges économiques.

Enfin, l'équivalent de la mobilité interurbaine ou interrégionale qui sur le continent passe majoritairement par la voiture, passe en Corse en premier lieu par l'aérien ou le maritime, et emprunte donc par nécessité un mode collectif.

Les infrastructures aéroportuaires

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse donne compétence à la Collectivité Territoriale de Corse pour créer, aménager, entretenir, gérer et élargir le périmètre des aéroports. Cette compétence porte sur les aéroports :

- Ajaccio - Napoléon Bonaparte
- Bastia - Poretta
- Calvi – Santa Catalina
- Figari

Les principales caractéristiques du trafic aérien : La Corse est aujourd'hui desservie par lignes aériennes reliant les quatre aéroports corses aux plates-formes de Paris-Orly, de Marseille, de Nice et Lyon, les trois premiers dans le cadre de la continuité territoriale. Par ailleurs, des lignes supplémentaires saisonnières desservent d'autres aéroports en France ou en Europe. Le transport aérien possède trois particularités principales.

Il est marqué par une saisonnalité estivale, mais moins marquée que pour le maritime. Il est d'autre part, assez peu diversifié, puisque les liaisons avec Paris et le bord à bord (Marseille et Nice) réalisent plus de 80% du trafic. Enfin, il assure principalement un trafic de passagers résidents. Structurellement, les lignes régulières ont connu une progression régulière depuis le début des années 2000, alors que les lignes charter ont progressivement disparu, en raison de l'essor des « low-cost ».

Les défis à relever pour le transport aérien consistent avant tout à maintenir des liaisons de service public de qualité tout en contribuant à la diversification de l'offre touristique.

Les infrastructures portuaires

La Corse est dotée de sept ports de commerce.

- Deux ports territoriaux : Ajaccio et Bastia relèvent de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse.
- Cinq autres ports : Calvi, Île-Rousse, Porto-Vecchio, Bonifacio et Propriano relèvent de

celles des deux départements.

Les principales caractéristiques du transport maritime : Les lignes régulières maritimes desservent les ports de Marseille (dans le cadre de la DSP), Toulon, Nice, Savone, Gênes, Livourne et les ports du Nord de la Sardaigne. Le transport maritime régulier est en grande partie structuré par la proximité du continent italien, qui donne à Bastia une position dominante en matière de trafic passager. Par ailleurs, le trafic maritime est marqué par une forte saisonnalité (50% des passagers transportés le sont au cours des deux mois de juillet et d'août). Depuis 1976, les pouvoirs publics se sont attachés à compenser le handicap de l'insularité en mettant en œuvre une politique de continuité territoriale, qui consiste, non seulement à assurer un nombre minimum et régulier de liaisons hebdomadaires voire quotidiennes « bord à bord » avec le « continent », mais aussi à subventionner ces liaisons, afin d'en réduire le coût pour les usagers et de limiter localement le surcoût sur les produits importés.

Si cette politique de continuité territoriale a effectivement « rapproché » la Corse du « continent » en réponse à un impératif social, elle a, en revanche, eu l'effet pervers de l'éloigner des autres pays européens.

A côté d'un maintien de la qualité des liaisons relevant du service public, la Corse pourrait tirer profit du développement de services réguliers vers d'autres ports de destination hors de France.

Les infrastructures de transports en lien avec la mobilité intérieure

La réalité géographique et sociologique de la Corse impacte les modes de vie et la mobilité. De plus, la dynamique démographique renforce les pôles urbains littoraux. L'extrême partition géographique du territoire conduit à limiter les déplacements entre les villes et bassins de vie. On est ainsi en présence d'un espace structuré et polarisé autour de micro-régions qui remplissent au niveau de leur chef-lieu des fonctions urbaines traditionnelles.

Deux conséquences quant à la mobilité des résidents peuvent être rapportées à partir de ces différents constats :

- Il n'y a pas de mobilité véritablement significative à travers la dorsale montagneuse qui partage l'île du nord-ouest au sud-est.
- La mobilité quotidienne se localise fortement au sein des différents bassins de vie, en direction ou au départ de leurs pôles urbains.

Le transport de marchandises connaît aussi des caractéristiques proches de la mobilité intérieure des personnes. Le transport de fret est essentiellement dominé par les mouvements d'importation transitant par les ports. Ces flux entrants représentent actuellement environ 1,8 million de tonnes, dont la grande majorité en véhicule routier (Ro-Ro). Ils induisent un trafic principalement concentré dans l'hinterland respectif de chacun des ports. Les flux proprement internes liés aux productions insulaires peuvent être estimés à 2,5 millions de tonnes. La plus grande part est constituée de 2,2 millions de tonnes de produits de carrière qui fait l'objet uniquement de circuits courts.

Les infrastructures ferroviaires

En forme de Y, le réseau des Chemins de Fer de la Corse s'étend sur 232 km de voie et comporte 2 lignes :

- une ligne reliant Bastia à Ajaccio via Corté ;
- une ligne de Balagne desservant Calvi et Ile Rousse à partir du nœud de correspondance situé à Pont Leccia ;

Exclusivement dédié au transport des voyageurs, le service est constitué par :

- des liaisons régulières inter-cités,
- des liaisons périurbaines entre Bastia et Casamozza, Ajaccio et Mezzana, Calvi et Ile-Rousse.

Les caractéristiques du transport ferroviaire : Le rail transporte en année normale environ 30

millions de voyageurs.km (25 en 2010), dont 6 millions au titre du métro Bastiais (environ 320 000 voyageurs, quasi-urbain). Il est souvent admis que, compte tenu de la saisonnalité forte de la fréquentation sur la ligne Ajaccio-Bastia (en gros 250 000 voyageurs) et la desserte côtière de Balagne (tramway de Balagne, 250 000 voyageurs), le transport ferroviaire de résidents se limite probablement à 30 % du trafic total (en voyageurs.km).

Aujourd'hui en 2013 les temps de trajet inter-cités sont toujours plus longs que par la route toutefois le Schéma Directeur des Investissements sur le Réseau Ferré a notamment pour axes d'investissement prioritaires d'améliorer la « **qualité – accessibilité des gares et haltes de l'intérieur** » afin de servir la redynamisation de l'intérieur de la Corse. Il faut également garantir aux populations les plus fragiles l'accès aux transports publics. De nouveaux services ferroviaires doivent être développés notamment en matière de transport de marchandises.

Les infrastructures routières

La longueur totale du réseau routier Corse est de 8 120 km une densité de 0.93 km/km² contre 1,906 km/km² au niveau national. Conséquence de son relief accidenté qui la cloisonne en micro-régions physiquement séparées, l'île ne dispose pas de grandes voies de pénétration pour y faire passer des routes.

Les principales caractéristiques de la mobilité routière : Alors que l'on a assisté sur le continent à une réduction importante des temps de parcours par le développement du réseau autoroutier, les progrès en matière de temps de déplacements routiers restent, en Corse, naturellement limités. Malgré des investissements importants et une amélioration des réseaux routiers - et ferroviaires -, les deux chefs-lieux de département demeurent à plus de 2h30 en voiture et un peu plus de 3h en train.

La mobilité automobile est de plus caractérisée par une concentration spatiale et saisonnière du trafic, qui permet de mettre en évidence deux profils-types extrêmes :

- des axes essentiellement sensibles à l'activité économique (et donc à la mobilité domicile-travail), dont la saisonnalité reflète davantage une période creuse (d'octobre à mars).
- des axes fortement sensibles au tourisme avec des débits faibles en saison creuse (moins de 2 000 véhicules/jour) et connaissant une hyper-pointe en été ;

La saisonnalité liée à la forte affluence de touristes, exacerbe les difficultés de déplacements, en engorgeant un réseau parfois sous dimensionné, en particulier en traversée de villages situées sur des routes territoriales et dans les secteurs touristiques comme la Balagne, le Valinco et le grand sud.

Ces différents éléments font du transport automobile pour l'essentiel un mode de déplacement de proximité, lié principalement à des déplacements domicile-travail, aux courses, aux formalités et aux loisirs. Enfin, de façon générale, on note une prégnance de la mobilité automobile au détriment d'une mobilité collective qui se caractérise par une faible organisation et de ce fait une faible mobilité collective des voyageurs.

Il s'agit d'améliorer globalement les infrastructures routières. Certains territoires demeurent en effet hors du champ de développement des infrastructures et équipements : c'est notamment le cas du Grand Ouest, du Valinco et de l'Alta Rocca pour lesquels il faut maintenir et renforcer une offre de transport collectif. L'objectif est de donc de garantir un niveau satisfaisant d'équipements et de services à chaque bassin de vie. Cela doit conduire à renforcer et améliorer le schéma d'armature urbaine de l'île, notamment en matière de pôles secondaires de services.

Par ailleurs, le développement des transports collectifs qu'ils soient inter ou intra villes et la diminution de l'usage de la voiture personnelle est une condition sine qua non de l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050 fixé par le SRCAE.

Un réseau routier sous dimensionné pour exploiter les ressources agro-pastorales et forestières : Il existe des difficultés en matière de mobilisation et d'accessibilité du foncier à

vocation agricole ou forestière, principalement liées à la déclivité, ainsi qu'au relief. A ces handicaps géographiques qui contraignent l'accès et les modes de valorisation du foncier agricole et forestier, s'ajoutent les problèmes inhérents au foncier. Autant de difficultés qui limitent, non seulement l'accès au foncier, mais le maintien et l'installation d'exploitants. La mobilisation des espaces agricoles qu'ils soient mécanisables ou non, représente un fort enjeu, que ce soit en matière de développement économique, avec la production de produits agricoles à forte valeur ajoutée, ou bien pour la sécurisation alimentaire du territoire. De même, une reconquête sylvicole ou agro-sylvo-pastorale des espaces pentus représente une alternative sérieuse et durable, pour laquelle la pente est peu pénalisante. La mobilisation de ces espaces est vecteur de gestion du territoire, puisqu'elle permet de lutter efficacement contre les incendies, de favoriser le maintien de la biodiversité et d'entretenir un cadre paysager vecteur d'aménités et d'attractivité.

Aussi, il convient d'évaluer l'espace potentiellement valorisable, son accessibilité ainsi que son niveau d'enclavement :

- 100 000 hectares d'espaces à potentialités agro-pastorales non mobilisés sont susceptibles de faire l'objet d'une valorisation agricole (1/3) et agro-sylvo-pastorale (2/3) ;
- 60% de ces terres se situe à moins de 250 mètres d'une route secondaire et sont donc potentiellement accessibles et mobilisables sans que le développement de réseau routier supplémentaire soit nécessaire.

Néanmoins 40% de ces espaces doivent être au préalable désenclavé par la création d'accès routier, si l'on souhaite effectivement les valoriser. Il s'agit en particulier des régions du Nebbiu, du Boziu, du Sartenais et des estives où il pourrait s'avérer stratégique, dans le futur, de créer de nouvelles routes.

En ce qui concerne l'exploitation de la forêt, les difficultés d'accès et les contraintes topographiques cumulées représentent également une entrave importante à la mobilisation de cette ressource, pourtant abondante.

- Les principales forêts Territoriales de production (Valdu Niellu, Rospa Sorba, Aitone...) se rapprochent de la densité de réseau routier nécessaire.

Toutefois la majorité des forêts privées, des forêts communales et certaines forêts Territoriales présentent par contre un net déficit. Selon le PPRDF, les zones particulièrement enclavées sont: les massifs du Libio, du bas Taravo, de l'Alta Rocca et de la Castagniccia. Il faut toutefois noter que des moyens alternatifs pour l'accessibilité des massifs forestiers existent comme le câble-mât.

En parallèle, il est essentiel d'assurer l'entretien et l'amélioration de la desserte existante, mais aussi de développer l'utilisation de techniques alternatives afin d'augmenter les surfaces exploitables.

4.4- Les infrastructures numériques de communication

En France, les services numériques sont actuellement principalement proposés sur la base du réseau téléphonique établi dans les années 1970, constitué des paires de cuivre à partir desquelles les opérateurs proposent depuis le début des années 2000 des services internet dits à haut débit. Le support cuivre atteint désormais ses limites et n'est plus en mesure de soutenir durablement l'évolution continue des services de communications électroniques.

Une nouvelle rupture technologique est en marche, elle se nomme « Très Haut Débit ». Elle substitue au support cuivre (délivrant le haut débit) le support en fibre optique (délivrant le très haut débit).

Les infrastructures numériques existantes

L'analyse des infrastructures numériques présentée ci-après est articulée autour d'une décomposition sur trois niveaux habituellement admise dans les réseaux de télécommunications :

- Les réseaux de transport : ce sont des réseaux de très grande capacité gérés par les grands opérateurs nationaux et internationaux. La Corse y accède par trois liaisons par fibre optique avec le continent français et une avec la Sardaigne.
- Les réseaux de collecte : deux réseaux existent, l'un appartenant à l'opérateur historique, l'autre mis en place à l'initiative de la CTC dans le cadre d'une DSP (RHDCOR). Ces deux réseaux sont insuffisants pour un maillage optimal des nœuds de raccordement et des sites stratégiques.
- Les réseaux de desserte : ces réseaux assurent la connexion de l'utilisateur final et permettent de lui acheminer les flux de données. Ce service est aujourd'hui très majoritairement assuré par le réseau téléphonique en cuivre.

Au final, on ne peut que constater un développement insuffisant d'une part des réseaux de collecte, qui freine l'accès aux nouvelles offres de service et notamment au Très Haut Débit, d'autre part, des réseaux de desserte qui entraîne une inégalité en termes de qualité et donc une inégalité entre les territoires.

Le nécessaire recours aux câbles sous-marins constitue un goulet d'étranglement en matière de haut débit pour les régions insulaires. Pour la Corse, ce risque est repoussé à moyen terme. Néanmoins, la puissance publique devra veiller à garantir une réelle continuité territoriale en renforçant les liaisons vers le continent. Il s'agit d'un enjeu d'autant plus prégnant si l'île à l'ambition de devenir un point d'interconnexion de réseaux de transports en Méditerranée.

Sur le plan intérieur, l'enjeu principal porte sur le remplacement du réseau téléphonique en cuivre par la fibre optique, à la fois pour réduire progressivement la fracture territoriale en matière de qualité de desserte et pour améliorer l'accessibilité des services proposés par les fournisseurs.

<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<p>autonomes du point de vue des services de base et intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration de la population au sein des principaux pôles structurants de l'armature • un littoral attractif • un urbanisme (trame) relativement préservé en montagne et dans les centres anciens du littoral • une bonne desserte de l'ensemble de la Corse par les infrastructures aéroportuaires et portuaires • une amélioration du réseau principal routier • une amélioration de l'offre de transport collectif urbain 	<p>croissance des résidences secondaires sur le littoral au détriment des logements permanents</p> <ul style="list-style-type: none"> • un habitat dégradé dans les centres anciens, leurs quartiers périphériques et une vacance croissante en montagne • une absence de documents d'urbanisme performants • une tendance au mitage • un retard important d'infrastructure de développement • un déséquilibre territorial des infrastructures d'irrigation • un sous équipement du réseau tertiaire routier qui conduit à l'enclavement de certains territoires • une infrastructure ferroviaire uniquement dédiée au transport de voyageurs • le réseau numérique peut performant dans l'intérieur 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • une remobilisation 		

Opportunités

- un recensement des ressources de l'intérieur pour tendre à un rééquilibrage social et territorial
- une quarantaine d'unités villageoises en passe de devenir des pôles de proximité favorisant un maillage du territoire plus fin
- un patrimoine bâti facteur d'attractivité et de dynamisme
- une requalification urbaine pour une amélioration du cadre de vie
- une ressource en eau importante qui permet d'envisager le développement d'infrastructures hydrauliques
- un désenclavement routier des sites productifs (ressources agricoles, forestières, etc) participant du développement économique
- un développement

Menaces

- la difficulté d'un rééquilibrage vers l'intérieur en matière de population, services et équipements
- une fragilité des pôles de proximité au regard des services de santé
- Banalisation du paysage bâti et perte de l'identité des lieux
- Consommation foncière : conflits d'usage et impacts environnementaux négatifs
- des seuils démographiques qui n'incitent pas au développement des infrastructures et

	<p>nt des liaisons aériennes et maritimes vers d'autres régions européennes et méditerranéennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement du transport de marchandises par le rail • la mise en place du haut débit comme une opportunité de la réduction de la fracture territoriale 	équipements de l'intérieur
--	---	----------------------------

Table des illustrations

Figure 1- Evolution de la population totale au 1er janvier 2012- En nombre	19
Figure 2 Evolution de la population étrangère - 2009	20
Figure 3 Pyramide des âges	22
Figure 4 Répartition de la population par classes d'âge	22
Figure 5- La part de sorties du système scolaire sans diplôme chez les jeunes	28
Figure 6- Densité médicale en fonction des distances/temps	29
Figure 7 Destination des logements existants en Corse en 2009	32
Figure 8 Etat de la précarité énergétiques dans les territoires	33
Figure 9- Niveaux de revenus par communes	38
Figure 10- Représentation des précipitations sur la période 2001-2010	88
Figure 11- Principaux régimes de protection des espèces et milieux	94
Figure 12- Carte des ZNIEFF I&II	95
Figure 13- Unités paysagères de la Corse	97
Figure 14- Niveau régional de production de déchets	103
Figure 15- Le logement et le littoral	121